

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté Des Sciences Économiques, Commerciales et Des Sciences de gestion

Département des Sciences Financières et Comptabilité

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences
financières et comptabilité**

Spécialité : Finance d'Entreprise



Thème

**Le financement d'un projet d'investissement des
entreprises par les banques
Cas de la BADR Tizi-Ouzou**

Présenté par :

SLAHDJI Dahmane
KRIMED Samir

Dirigé par :

M^{me} REMIDI Djoummana

Membres de jury :

Présidente : M ^{me} KOUDACHE	Lynda	MAA UMMTO
Examinatrice : M ^{me} LIMANI	Ratiba	MAA UMMTO
Rapportrice : M ^{me} REMIDI	Djoummana	MAA UMMTO

Date de soutenance : 30/06/2025

Promotion : 2024/2025

Remerciements

*Tout d'abord, je tiens à remercier Dieu, le Généreux, le Tout-Puissant, qui nous a donnés la force, le courage, la volonté et les moyens nécessaires pour réaliser ce modeste travail ; Nous tenons à remercier notre encadrante M^{me} **REMIDI Djoummana**, qui, par ses conseils précieux et ses remarques pertinentes, a su nous transmettre son expérience ; Ensuite, pour les membres du jury qui ont accepté d'évaluer notre travail ; Nos remerciements s'adressent aussi à M^{me} **BOUDJEMA Lydia**, notre encadrante au niveau de la Banque BADR de Tizi-Ouzou pour les facilités accordées lors de notre stage pratique ; Enfin, nos sincères remerciements vont à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, pour leur soutien et leurs encouragements... merci à tous.*

Samir, Dahman

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à : Mes très chers parents, qui peuvent être fiers et trouver ici le fruit de longues années de sacrifices, de patience et de privations consenties dans le seul but de me voir réussir. Leur amour, leur persévérance et leur volonté de m'offrir les meilleures conditions possibles ont été les piliers de mon parcours. Qu'ils trouvent dans ce mémoire une modeste reconnaissance de tout ce qu'ils ont accompli pour moi. À mes frères et à ma sœur, Pour leur amour fraternel, leur soutien moral et leurs encouragements constants, qui m'ont apporté de la force et du réconfort dans les moments de doute. À toute ma famille, Pour leur bienveillance, leur foi en moi et leurs prières silencieuses qui m'ont accompagné tout au long de cette aventure académique. À tous ceux qui m'ont soutenu de près ou de loin dans la réalisation de ce mémoire, je vous exprime toute ma gratitude.

Dahmane

Dédicace

Je dédie ce travail à : Mes très chers parents, pour leur amour inestimable, leur patience et surtout leur acharnement à me pousser à donner le meilleur de moi-même. Ils m'ont inculqué la valeur de l'effort, de la discipline et de la persévérance, en veillant toujours à ce que je ne manque de rien. Grâce à leur soutien indéfectible, j'ai pu avancer sur ce long chemin, franchir les étapes et croire en mes capacités. Que ce mémoire soit l'expression de ma gratitude profonde pour tous leurs sacrifices. À mon frère, compagnon de route dans les moments de doute comme dans les instants de joie, merci pour ton soutien sincère. À toute ma famille, pour leur bienveillance, leurs encouragements et leur foi en moi. À mes amis et à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont soutenu et aidé dans mon cursus et dans la réalisation de ce mémoire, je vous adresse mes sincères remerciements.

Samir

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire	
Introduction	4
Section 1 : Définition et classification des investissements	5
Section 2 : Les sources de financement des investissements	15
Section 3 : Le rôle du secteur bancaire dans le financement des investissements	22
Conclusion chapitre I	33
Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités	
Introduction	34
Section 1 : Présentation du système bancaire algérien	35
Section 2 : Réglementation et dispositifs d'octroi de crédit.....	47
Section 3 : Contraintes et opportunités du financement bancaire	56
Conclusion chapitre II	65
Chapitre III : Étude de cas – Le rôle de la BADR dans le financement des investissements	
Introduction	66
Section 1 : Présentation de la BADR.....	67
Section 2 : Analyse d'un dossier de crédit d'investissement.....	86
Conclusion chapitre III.....	109
Conclusion générale	110
Références bibliographiques	112
Annexes	
Table des matières	

Introduction générale

Introduction Générale

La banque est une institution financière essentielle dans toute économie moderne. Elle a pour mission principale d'assurer l'intermédiation entre les agents économiques disposant d'un excédent de capitaux, tels que les ménages ou les entreprises en situation d'excédent de trésorerie, et ceux qui en ont besoin, notamment les entreprises en phase d'investissement ou de croissance. Cette fonction d'intermédiation permet aux banques de collecter l'épargne sous forme de dépôts, pour ensuite la redistribuer sous forme de crédits, contribuant ainsi à la circulation de la liquidité et au dynamisme économique global.

Dans un environnement économique marqué par des besoins croissants en capitaux, les entreprises sont souvent confrontées à la difficulté de mobiliser des ressources financières suffisantes pour financer leurs projets. Ces besoins de financement concernent aussi bien la création de nouvelles unités de production, l'acquisition d'équipements modernes, que l'expansion sur de nouveaux marchés. Pour faire face à ces exigences, les entreprises peuvent avoir recours à plusieurs moyens : l'autofinancement, l'apport en capital, ou encore, et surtout, l'endettement bancaire. Parmi ces options, le crédit bancaire se présente comme un levier incontournable, notamment dans les économies où les autres sources de financement restent limitées ou peu développées.

Parallèlement, l'investissement occupe une place centrale dans le cycle de vie des entreprises. Il désigne l'affectation de ressources à l'acquisition ou l'amélioration d'actifs durables, dans l'objectif d'accroître la capacité de production, de renforcer l'innovation ou d'améliorer la compétitivité. En d'autres termes, l'investissement constitue un choix stratégique, à long terme, qui engage l'entreprise dans une dynamique de croissance. Cependant, en raison de l'ampleur des sommes engagées et des délais de rentabilisation souvent étendus, l'investissement nécessite la mobilisation de financements adaptés, stables et sécurisés. C'est dans ce contexte que les banques, par leur expertise, leurs produits et leurs capacités de gestion des risques, apparaissent comme des partenaires privilégiés pour accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs projets.

En Algérie, le recours au financement bancaire est d'autant plus crucial que le marché financier y est encore embryonnaire, avec une faible capitalisation boursière, un accès restreint au financement obligataire et une culture d'investissement par le marché encore peu ancrée. Le système bancaire demeure ainsi la principale source de financement externe pour les

entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) qui constituent l'essentiel du tissu économique national. Toutefois, ce système fait face à plusieurs défis : lourdeur administrative, exigences de garanties élevées, durée de traitement des dossiers, ou encore prudence excessive dans l'octroi de crédits.

Dans ce paysage, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) se distingue comme un acteur central, en particulier dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et ruraux. Établissement public à caractère économique, la BADR a pour vocation de soutenir le développement de projets à forte valeur ajoutée, souvent portés par des entrepreneurs dont les besoins en financement sont importants et spécifiques. À travers une gamme diversifiée de produits financiers, des conditions adaptées au profil des investisseurs et un accompagnement technique et financier, la BADR illustre parfaitement le rôle que peut jouer une banque de développement dans la dynamisation de l'investissement national.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude, qui vise à analyser en profondeur le rôle du financement bancaire dans le développement des projets d'investissement en Algérie, en mettant particulièrement l'accent sur le cas de la BADR. Nous chercherons à démontrer que, dans un environnement où les alternatives de financement sont rares, le crédit bancaire constitue un levier indispensable pour stimuler la croissance et l'innovation. L'objectif principal de ce mémoire est donc de montrer dans quelle mesure le financement bancaire – et plus spécifiquement le crédit d'investissement – peut répondre aux besoins des entreprises algériennes, en étudiant les mécanismes mis en place, les conditions d'accès, ainsi que les limites et les perspectives d'amélioration.

Problématique

- **Comment la BADR contribue-t-elle au financement des projets d'investissement en Algérie ?**

Méthodologie de la recherche

Pour réaliser ce mémoire, nous avons adopté une démarche basée sur deux approches : une approche théorique et une approche pratique.

Dans la première partie, nous avons fait des recherches documentaires pour comprendre les notions de base liées à l'investissement, aux sources de financement, et au rôle des banques dans l'économie. Cela nous a permis de poser un cadre clair pour notre travail.

Ensuite, nous avons étudié un cas concret au sein de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), où nous effectuons notre stage. Nous avons analysé les procédures de financement, les produits proposés par la banque, et un dossier réel de crédit d'investissement.

Cette méthode nous permet de lier la théorie à la pratique, et de mieux comprendre le rôle que joue la BADR dans le financement des projets d'investissement en Algérie.

Intérêt et choix du thème

Nous avons choisi ce thème car l'investissement est aujourd'hui un facteur clé pour le développement des entreprises et de l'économie nationale. En Algérie, les entreprises ont souvent du mal à trouver des financements suffisants pour leurs projets, surtout en l'absence d'un marché financier développé.

Dans ce contexte, les banques, et notamment la BADR, jouent un rôle essentiel. Elles sont parfois la seule source de financement accessible pour les porteurs de projets.

Nous avons donc trouvé intéressant d'étudier comment une banque comme la BADR peut soutenir l'investissement, et quels sont les avantages et les difficultés liés à ce type de financement.

Structure du travail

Ce mémoire comprend trois chapitres. Le premier chapitre présente les notions de base sur l'investissement et le rôle des banques. On y explique les types d'investissements, les différentes sources de financement, et comment les banques soutiennent les entreprises dans leurs projets.

Le deuxième chapitre parle du cas de l'Algérie. Il montre comment fonctionne le système bancaire algérien, quelles sont les règles pour accorder un crédit, et les difficultés que rencontrent les entreprises pour obtenir un financement.

Enfin, le troisième chapitre est une étude de cas sur la BADR. On y présente la banque, ses produits de financement, et on analyse un exemple réel de crédit accordé à une entreprise, pour mieux comprendre comment la BADR participe au financement des projets d'investissement.

Chapitre I

**Le financement des
investissements et le rôle du
secteur bancaire**

Introduction

La réalisation d'un investissement constitue une décision importante pour une entreprise, car elle engage des ressources dans une perspective de développement futur. Qu'il s'agisse de moderniser des équipements, d'élargir une capacité de production, d'introduire une innovation technologique ou d'accéder à de nouveaux marchés, l'investissement représente un acte stratégique orienté vers la croissance et l'amélioration de la performance. Toutefois, la mise en œuvre de ce type de projet implique des besoins financiers souvent conséquents, qui dépassent les moyens disponibles à travers les ressources internes de l'entreprise.

Face à cette limite, le recours au financement externe devient une solution incontournable. Parmi les différentes options disponibles notamment l'autofinancement, les apports en capital ou les aides publiques, le crédit bancaire reste la voie la plus empruntée. Cela s'explique par l'accessibilité relative du système bancaire, son expérience dans l'évaluation des projets et sa capacité à mobiliser rapidement des fonds. Le secteur bancaire s'impose ainsi comme un acteur clé dans le financement de l'investissement, en fournissant les ressources nécessaires, tout en jouant un rôle dans l'analyse, le suivi et la gestion des risques associés.

La question du financement des investissements appelle donc à une réflexion sur les différentes formes que peut prendre l'investissement au sein de l'entreprise, sur les principales sources de financement mobilisables, ainsi que sur le rôle précis joué par les banques dans l'accompagnement des projets économiques.

Section 1 : Définition et classification des investissements

1.1 Définition de l'investissement

L'investissement, dans le cadre de la gestion d'entreprise, se définit comme l'engagement de ressources financières dans l'acquisition ou l'amélioration d'éléments durables destinés à contribuer à l'activité productive¹. Il ne s'agit pas d'une simple dépense, mais d'un choix stratégique qui vise à générer des effets positifs à long terme sur la rentabilité, la compétitivité ou la croissance de l'entreprise.

Contrairement aux charges courantes qui répondent à des besoins immédiats (achats de matières premières, salaires, loyers, etc.), l'investissement se distingue par sa finalité et sa durée d'utilisation. Les biens ou services acquis dans le cadre d'un investissement sont généralement conservés sur plusieurs exercices comptables et inscrits à l'actif du bilan, ce qui reflète leur contribution continue à la création de valeur.²

L'investissement peut concerner plusieurs domaines de l'activité de l'entreprise : l'achat de machines, la construction d'un bâtiment, l'acquisition d'un brevet, ou encore le développement d'un logiciel spécifique. Il peut aussi porter sur des aspects moins visibles mais tout aussi stratégiques, comme la formation du personnel, l'intégration de nouvelles technologies ou l'entrée sur de nouveaux marchés³. Dans tous les cas, il s'inscrit dans une logique de projection, car les résultats attendus ne sont ni immédiats ni garantis, ce qui introduit une dimension de risque.

D'un point de vue économique, l'investissement est également perçu comme un indicateur de dynamisme et de confiance. À l'échelle macroéconomique, une hausse de l'investissement privé est souvent interprétée comme un signe de vitalité économique, tandis qu'un recul peut traduire une perte de confiance ou un contexte incertain. À l'échelle microéconomique, pour une entreprise, investir revient à préparer l'avenir, à améliorer sa capacité à produire, à innover ou à se différencier.

Enfin, il convient de souligner que toute décision d'investissement suppose une évaluation préalable. Cette évaluation repose sur des critères financiers (rentabilité, coût du

¹ ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. Revue du Financier. (2-6)

² Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (20-30)

³ Zeroual, L. (2023). Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action. Revue Algérienne d'Économie et de Management, Université de Tlemcen. (5-10)

capital, délai de récupération), mais aussi stratégiques¹ (alignement avec les objectifs de l'entreprise, impact concurrentiel, adéquation avec les ressources disponibles). C'est cette combinaison d'aspects économiques, financiers et stratégiques qui fait de l'investissement un pilier fondamental de la gestion d'entreprise.²

1.2 Classification des investissements

1.2.1 Classification par nature

L'une des classifications les plus courantes de l'investissement repose sur la nature des biens acquis par l'entreprise. Cette typologie permet de distinguer trois grandes catégories d'investissements selon leur forme et leur fonction économique : les investissements corporels, incorporels et financiers.³ Chacun joue un rôle spécifique dans le fonctionnement et le développement de l'entreprise.

1.2.1.1 Les investissements corporels

Les investissements corporels, également appelés investissements matériels, représentent les dépenses engagées par l'entreprise pour acquérir des biens physiques destinés à être utilisés durablement dans son activité. Ces actifs sont tangibles, identifiables, et leur utilité s'étend sur plusieurs exercices comptables. Ils figurent à l'actif immobilisé du bilan⁴ de l'entreprise et sont généralement amortissés sur la durée de leur vie utile.

Parmi les exemples les plus courants figurent l'achat de terrains, la construction ou l'aménagement de bâtiments, l'acquisition de machines, d'équipements industriels, de véhicules, ou encore de mobilier. Ces biens ont pour fonction de soutenir directement le processus de production ou d'exploitation, en permettant d'augmenter la capacité productive, d'améliorer la qualité, de réduire les coûts ou d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.

Sur le plan financier, ces investissements représentent souvent une charge importante, nécessitant un financement adapté, généralement à moyen ou long terme. Leur rentabilité est donc évaluée avec attention avant toute décision d'engagement, à travers des outils comme la valeur actuelle nette (VAN), le taux de rentabilité interne (TRI) ou le délai de récupération.

¹ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (10-13)

² ASJP – CERIST Algérie. (s.d.). *Le système bancaire algérien – historique et réformes*. (3-7)

³ Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (9-12)

⁴ Banque d'Algérie. (2023). *Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire*. (28-34)

En résumé, les investissements corporels constituent une composante essentielle de la stratégie d'expansion ou de renouvellement d'une entreprise. Ils traduisent une volonté de développement à long terme et conditionnent en grande partie la capacité d'une organisation à maintenir sa productivité, sa qualité de service et sa position concurrentielle.

1.2.1.2 Les investissements incorporels

Les investissements incorporels concernent l'acquisition ou le développement de biens immatériels, c'est-à-dire des actifs sans substance physique, mais qui possèdent une valeur économique durable pour l'entreprise. Bien qu'ils ne soient pas tangibles, ces investissements participent directement à la création de valeur et au renforcement des avantages concurrentiels. Leur importance est croissante dans les économies modernes, notamment dans les secteurs des services, de la technologie, de la communication et de l'innovation.¹

Parmi les formes les plus fréquentes d'investissements incorporels figurent les brevets, les licences, les logiciels, les marques, les droits d'auteur ou encore les dépenses liées à la recherche et au développement (R&D).² À ces éléments s'ajoutent parfois des dépenses stratégiques comme la formation du personnel, les études de marché, ou encore les investissements en communication durable (identité visuelle, image de marque...).

Ces investissements ne génèrent pas toujours un effet immédiat sur la production ou les résultats financiers, mais leur impact se manifeste à moyen ou long terme à travers l'innovation, la différenciation, la fidélisation de la clientèle, ou l'optimisation des processus internes. Ils sont donc essentiels pour assurer l'adaptabilité et la pérennité de l'entreprise face à un environnement en mutation rapide.

Comptablement, les investissements incorporels posent parfois des difficultés d'évaluation. Tous ne sont pas systématiquement inscrits à l'actif du bilan, notamment lorsqu'ils sont développés en interne, comme c'est le cas pour certaines dépenses de recherche ou de formation.³ Lorsqu'ils sont comptabilisés, ils sont amortis sur une durée définie selon leur utilité économique.

En somme, les investissements incorporels traduisent une orientation stratégique axée sur l'innovation, la maîtrise de la connaissance, et la valorisation des actifs immatériels. Ils

¹ Zeroual, L. (2023). Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action. Revue Algérienne d'Économie et de Management, Université de Tlemcen. (4-7)

² PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (17-20)

³ Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (35-38)

constituent un pilier essentiel de la compétitivité des entreprises, en particulier dans les contextes où l'intelligence, l'image et l'information jouent un rôle déterminant.

1.2.1.3 Les investissements financiers

Les investissements financiers désignent les placements effectués par une entreprise dans des actifs à caractère monétaire ou capitalistique, sans lien direct avec son cycle d'exploitation. Contrairement aux investissements corporels ou incorporels, ils n'impliquent pas l'acquisition d'un bien physique ou d'un actif destiné à un usage opérationnel immédiat. Leur finalité réside principalement dans la recherche de rendement financier ou dans le renforcement de la position stratégique de l'entreprise vis-à-vis d'autres entités économiques.¹

Ce type d'investissement peut prendre plusieurs formes : acquisition d'actions ou de parts sociales dans d'autres sociétés, souscription d'obligations, placements à terme, ou encore prises de participation dans des filiales ou des partenaires stratégiques. Dans certains cas, l'objectif est simplement de valoriser une trésorerie excédentaire ; dans d'autres, il s'agit d'exercer une influence, voire un contrôle, sur une entreprise ciblée dans une logique de croissance externe ou d'intégration économique.²

Sur le plan comptable, les investissements financiers sont inscrits à l'actif immobilisé du bilan, généralement sous la forme de titres de participation ou de valeurs mobilières de placement. Ils ne font pas l'objet d'amortissement mais peuvent être dépréciés en cas de perte durable de valeur, selon les règles comptables en vigueur.³

Même s'ils ne participent pas directement à l'activité productive, ces investissements contribuent à la stabilité financière de l'entreprise, à la diversification de ses ressources et à l'ouverture vers de nouvelles opportunités économiques. Leur pertinence dépend fortement de la stratégie globale de l'entreprise et de sa capacité à maîtriser les risques associés aux placements financiers. Ainsi, ils constituent un levier complémentaire qui peut soutenir la croissance, sécuriser des partenariats ou renforcer l'influence économique à long terme.

¹ ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. *Revue du Financier*. (12-14)

² Financial Afrik. (2025). Législation algérienne sur les PPP et intégration de technologies financières dans la régulation bancaire. (7-9)

³ Banque CPA. (2023). Les garanties bancaires à l'international. (21-24)

1.2.2 Classification par fonction

La classification des investissements par fonction permet de les distinguer selon leur finalité au sein de l'entreprise. Elle répond à la question : *dans quel but l'entreprise engage-t-elle ces ressources ?* Cette approche aide à comprendre la logique stratégique derrière chaque investissement, en lien direct avec les objectifs de performance, de croissance ou de renouvellement de l'outil productif.¹ Les principaux types fonctionnels d'investissement sont : les investissements de remplacement, de capacité, de productivité, ainsi que ceux liés à la conformité ou à l'innovation.

1.2.2.1 Les investissements de remplacement

Les investissements de remplacement correspondent à l'acquisition de nouveaux équipements destinés à substituer des biens devenus défectueux, obsolètes ou trop coûteux à entretenir. Leur but principal est de maintenir l'activité de l'entreprise sans en modifier la capacité de production. Ce type d'investissement ne cherche pas à innover ni à croître, mais à assurer le bon fonctionnement de l'exploitation dans des conditions normales.²

Ils occupent une place cruciale dans la gestion stratégique des entreprises, bien qu'ils ne visent pas l'expansion de l'outil productif. Leur fonction est de garantir la stabilité de l'activité en renouvelant les équipements usés ou dépassés. Cette démarche s'avère essentielle pour éviter les interruptions de service, réduire les dépenses de maintenance et préserver la qualité des opérations.

En effet, lorsqu'un équipement atteint un certain seuil d'usure ou devient technologiquement inadapté, son maintien en fonctionnement devient non seulement coûteux, mais aussi risqué. Il s'agit alors d'un investissement « stratégique par nécessité », indispensable au bon déroulement quotidien des activités.³ Le retarder peut entraîner des conséquences importantes, tant sur le plan financier, avec la multiplication des coûts imprévus, que sur celui de la productivité, avec une dégradation progressive des performances.

De plus, bien que ces investissements ne soient pas directement porteurs de croissance, ils contribuent indirectement à la compétitivité de l'entreprise. Par exemple, le remplacement

¹ Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (10-12)

² ASJP – CERIST Algérie. (s.d.). *Le système bancaire algérien – historique et réformes*. (14-17)

³ Banque d'Algérie. (2024). *Rapport annuel 2023*. (45-48)

d'un équipement peut parfois inclure des améliorations techniques ou énergétiques qui, au-delà du simple renouvellement, apportent une meilleure efficacité ou garantissent la conformité aux normes en vigueur. Cela illustre une dimension souvent sous-estimée de ce type d'investissement : ils participent à l'adaptation continue de l'entreprise dans un environnement évolutif, tout en limitant les risques liés à l'obsolescence.

Enfin, la décision d'engager un investissement de remplacement repose sur une analyse rigoureuse coûts-avantages.¹ Cette étape est primordiale pour optimiser les ressources et éviter des arrêts d'activité potentiellement coûteux. En somme, ces investissements sont indispensables pour assurer la pérennité et la stabilité opérationnelle de l'entreprise, agissant comme un levier discret mais fondamental dans la gestion durable des actifs productifs.

1.2.2.2 Les investissements de capacité

Les investissements de capacité ont pour objectif principal d'accroître le volume de production d'une entreprise.² Contrairement aux investissements de remplacement, qui visent à maintenir l'existant, ceux-ci répondent à une volonté de développement et d'expansion. Ils traduisent généralement une anticipation de la hausse de la demande ou l'ambition de conquérir de nouveaux marchés.

Ce type d'investissement se matérialise par l'acquisition de nouveaux équipements, l'agrandissement des installations, la construction de nouvelles unités de production ou encore le recrutement de personnel supplémentaire lié à l'augmentation de l'activité. Il s'inscrit souvent dans le cadre d'une stratégie de croissance organique, où l'entreprise mise sur l'élargissement de ses capacités internes pour soutenir son développement.

Les investissements de capacité sont souvent motivés par des signaux du marché : une demande croissante, une opportunité commerciale durable, ou un positionnement concurrentiel à renforcer. Ils permettent non seulement d'augmenter les quantités produites, mais aussi d'améliorer la réactivité de l'entreprise face à des variations de la demande, et de réaliser des économies d'échelle grâce à une meilleure répartition des coûts fixes.

Cependant, ce type d'investissement implique des risques plus élevés que les investissements de remplacement. En effet, il repose sur des hypothèses de croissance qui peuvent ne pas se concrétiser, en particulier dans un environnement économique instable. Une

¹ Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (32-38)

² PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (15-20)

mauvaise anticipation de la demande peut entraîner une surcapacité, une sous-utilisation des ressources, voire des pertes financières importantes.¹

La décision d'investir dans l'augmentation de la capacité de production nécessite donc une analyse approfondie, fondée sur des études de marché, des prévisions de vente fiables, et une évaluation précise des coûts d'exploitation supplémentaires induits.² Elle suppose également une planification rigoureuse en matière de financement, de logistique, et de délais de mise en œuvre.

En définitive, les investissements de capacité constituent un levier stratégique de croissance, permettant à l'entreprise de renforcer sa position sur le marché, d'élargir sa clientèle et d'optimiser ses performances globales. Lorsqu'ils sont bien justifiés, ils contribuent à créer de la valeur durable et à soutenir l'ambition de développement à long terme.

1.2.2.3 Les investissements de productivité

Les investissements de productivité visent à améliorer l'efficacité des moyens de production sans nécessairement modifier la capacité de production globale. Leur objectif est d'optimiser l'existant, c'est-à-dire produire autant, voire davantage, mais avec moins de ressources, moins de temps ou à moindre coût. Ces investissements traduisent une recherche d'amélioration continue de la performance opérationnelle.³

Ils peuvent concerner différents domaines, comme l'automatisation de certaines tâches, l'optimisation des processus de production, la modernisation des équipements, ou encore l'intégration de nouvelles technologies facilitant la gestion, la planification ou la logistique.⁴ Par exemple, le remplacement d'une ligne de production manuelle par une ligne semi-automatisée peut permettre de réduire le temps de fabrication tout en maintenant la qualité du produit.

Ce type d'investissement est souvent motivé par la volonté de réduire les coûts de production, améliorer la productivité horaire, renforcer la qualité ou augmenter la fiabilité des

¹ Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (12-14)

² Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). *Mémoire de Master, UMMTO*. (37-41)

³ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (10-14)

⁴ Zeroual, L. (2023). Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action. *Revue Algérienne d'Économie et de Management, Université de Tlemcen*. (22-26)

opérations. Il peut aussi permettre à l'entreprise de faire face à la concurrence en maintenant ses prix tout en améliorant ses marges, ou encore de s'adapter à une hausse de la demande sans augmenter ses effectifs ou ses infrastructures.

Contrairement aux investissements de capacité, les investissements de productivité ne visent pas l'expansion immédiate, mais plutôt une meilleure utilisation des ressources existantes. Ils présentent généralement un niveau de risque plus faible, car ils reposent sur des bases internes connues et mesurables. Toutefois, leur rentabilité dépend souvent de la qualité de l'analyse préalable et de la pertinence des solutions choisies.¹

Sur le plan stratégique, ces investissements s'inscrivent dans une logique d'amélioration des performances globales, en lien direct avec la compétitivité de l'entreprise. Ils peuvent également contribuer à améliorer les conditions de travail, à réduire les pertes, ou à renforcer la satisfaction client par une meilleure régularité dans les délais et la qualité.

En somme, les investissements de productivité permettent à l'entreprise de faire mieux avec ce qu'elle a déjà. Ils constituent un levier important de rentabilité et de performance, tout en participant activement à la modernisation et à la durabilité du modèle de production.

1.2.3 Classification par durée

Une autre manière de classer les investissements repose sur la durée d'immobilisation des ressources engagées. Cette classification permet de distinguer les investissements selon leur horizon temporel, ce qui est particulièrement utile pour planifier le financement, évaluer la rentabilité et gérer les risques associés.² En général, on distingue trois grandes catégories : les investissements à court terme, à moyen terme et à long terme.

1.2.3.1 Les investissements à court terme

Les investissements à court terme désignent les engagements financiers de l'entreprise dont la durée d'utilisation ou d'amortissement est généralement inférieure à un an. Ils sont souvent considérés comme des investissements exceptionnels ou complémentaires, car dans la majorité des cas, les investissements productifs s'inscrivent dans des horizons plus longs. Toutefois, leur rôle n'est pas négligeable dans la gestion opérationnelle de l'entreprise.

¹ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (12-15)

² ASJP – CERIST Algérie. (s.d.). Le système bancaire algérien – historique et réformes. (18-22)

Ce type d'investissement peut concerner, par exemple, l'achat temporaire de matériel ou d'équipements pour un projet spécifique, la location avec option d'achat à très court terme, ou encore l'acquisition de logiciels ou de licences d'usage limité dans le temps. On peut également y inclure certaines dépenses liées à l'aménagement rapide d'un espace de travail pour répondre à un besoin ponctuel, ou à la participation à un salon ou événement professionnel nécessitant des installations spécifiques.

Les investissements à court terme répondent souvent à des objectifs de réactivité : adaptation à une demande soudaine, réponse à une opportunité de marché, ou couverture d'un besoin ponctuel dans un cycle d'exploitation. Leur prise de décision est généralement plus rapide et leur financement peut être assuré par des ressources de trésorerie ou des crédits de très court terme.¹

Sur le plan comptable, ces investissements ne sont pas toujours enregistrés en tant qu'immobilisations. Lorsqu'ils le sont, leur amortissement est accéléré ou intégré dans des charges selon leur nature et leur durée d'usage. Cela reflète leur caractère transitoire et leur faible impact structurel sur les états financiers à long terme.

Bien qu'ils soient moins visibles dans les stratégies d'investissement classiques, les investissements à court terme jouent un rôle important dans la flexibilité opérationnelle de l'entreprise. Ils permettent de réagir rapidement, sans perturber les équilibres financiers globaux, et peuvent constituer un levier temporaire pour assurer la continuité ou renforcer la présence sur un marché ciblé.

1.2.3.2 Les investissements à moyen terme

Les investissements à moyen terme se caractérisent par une durée d'utilisation généralement comprise entre deux et cinq ans. Ils occupent une position intermédiaire entre les investissements à court terme, souvent ponctuels, et ceux à long terme, à forte portée stratégique. Ces investissements permettent à l'entreprise de moderniser ou renouveler une partie de ses actifs, sans engager de transformations profondes ou irréversibles de sa structure productive.

Ils concernent fréquemment des biens dont la durée de vie est limitée mais suffisante pour justifier leur inscription à l'actif du bilan. Parmi les exemples courants figurent

¹ Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (65-68)

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

l'acquisition de véhicules utilitaires, de matériel informatique, d'équipements de bureau, ou encore certains outils techniques spécialisés utilisés dans des cycles d'exploitation particuliers. Ces investissements sont souvent liés à la maintenance, à la modernisation ou à l'adaptation progressive de l'outil de production.¹

Leur fonction est généralement d'accompagner l'évolution de l'activité de manière souple, en assurant une certaine continuité dans la qualité, la performance et la sécurité des opérations. Ils peuvent également servir de phase de transition avant un projet d'investissement à plus grande échelle. Par exemple, une entreprise peut équiper temporairement un site de production secondaire en attendant une relocalisation ou une extension plus durable.

Du point de vue financier, les investissements à moyen terme nécessitent une évaluation précise de la rentabilité sur une période réduite, souvent plus exigeante que pour les projets à long terme. Leur financement peut être assuré par des crédits à moyen terme, du crédit-bail, ou encore par autofinancement lorsque l'entreprise dispose de capacités de financement internes suffisantes.²

En résumé, les investissements à moyen terme jouent un rôle important dans la gestion dynamique des actifs.³ Ils permettent de s'ajuster aux besoins de l'activité, d'optimiser les performances à court et moyen terme, et de maintenir l'entreprise en phase avec ses exigences opérationnelles, sans engager de transformations lourdes ou risquées.

1.2.3.3 Les investissements à long terme

Les investissements à long terme correspondent à des engagements financiers dont les effets s'inscrivent sur une période généralement supérieure à cinq ans. Ils constituent la forme la plus stratégique et la plus structurante d'investissement pour une entreprise, car ils impliquent des ressources importantes et traduisent des choix durables ayant un impact direct sur l'évolution de l'organisation, de sa capacité productive et de sa compétitivité à long terme.⁴

¹ Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). Mémoire de Master, UMMTO. (24-26)

² Ministère des Finances. (2021). Instruction relative au traitement des dossiers de crédit et aux conditions d'accueil et d'orientation de la clientèle bancaire. (4-6)

³ Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). Mémoire de Master, UMMTO. (25-27)

⁴ PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (18-22)

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

Ce type d'investissement concerne principalement l'acquisition de terrains, la construction d'infrastructures (bâtiments industriels, entrepôts, sièges sociaux), l'achat de machines lourdes ou spécialisées, ou encore le développement de projets d'innovation technologique ou d'expansion à grande échelle. Ils peuvent également inclure des participations financières importantes dans d'autres entreprises ou des projets de transformation numérique de grande envergure.¹

Les investissements à long terme sont généralement intégrés dans le plan stratégique global de l'entreprise. Ils répondent à des objectifs précis tels que : renforcer la position sur le marché, développer de nouvelles activités, entrer dans de nouveaux segments, ou encore améliorer durablement la compétitivité. De par leur importance, ces investissements nécessitent une planification rigoureuse, une analyse de rentabilité approfondie, ainsi qu'une évaluation précise des risques économiques, techniques et financiers.

Le financement de ce type d'investissement repose souvent sur des sources à long terme : crédits bancaires à échéance étendue, emprunts obligataires, ²augmentation de capital ou autofinancement partiel. Leur amortissement s'effectue sur plusieurs exercices, et leur suivi est essentiel dans la gestion financière de l'entreprise, notamment pour mesurer leur impact sur la rentabilité, la trésorerie et la structure du bilan.

Enfin, les investissements à long terme traduisent une vision de développement durable et structurant. Ils conditionnent la capacité de l'entreprise à se moderniser, à s'adapter aux mutations du marché, et à assurer sa croissance future. Leur succès repose autant sur la pertinence du projet que sur la capacité de l'entreprise à mobiliser les ressources nécessaires et à en assurer la gestion sur la durée.³

¹ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (12-14)

² Ministère des Finances. (2023). Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. (74-89)

³ PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (11-16)

Section 2 : Les sources de financement des investissements

La réalisation d'un investissement, quelle que soit sa nature ou sa durée, suppose la mobilisation de ressources financières souvent importantes. Le choix de la source de financement ne dépend pas uniquement du montant à mobiliser, mais aussi de plusieurs facteurs liés à la situation financière de l'entreprise, à ses objectifs, à son environnement économique et à la nature même de l'investissement envisagé.¹

Disposer d'un financement adapté et bien structuré est essentiel pour garantir la faisabilité d'un projet et en assurer la rentabilité. Plusieurs solutions s'offrent à l'entreprise, allant de l'autofinancement aux crédits bancaires, en passant par des dispositifs externes spécifiques. Il est donc fondamental de comprendre les mécanismes et les conditions d'accès à ces différentes formes de financement, afin de mieux orienter les choix stratégiques liés à l'investissement.

2.1 L'autofinancement

L'autofinancement désigne la capacité d'une entreprise à financer ses investissements à partir de ses propres ressources, sans recours à des financements externes. Il s'agit d'un mode de financement interne, reposant principalement sur les capacités bénéficiaires de l'entreprise, c'est-à-dire les bénéfices non distribués ou réinvestis dans l'activité. On parle également de capacité d'autofinancement (CAF) pour désigner l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle.²

Ce mode de financement présente plusieurs avantages. Il renforce l'indépendance financière de l'entreprise, réduit son exposition à l'endettement, et améliore son image auprès des partenaires financiers, notamment les banques. En effet, une entreprise capable d'autofinancer tout ou partie de ses investissements est perçue comme solide, prudente et bien gérée.³ De plus, l'autofinancement évite les coûts liés au recours au crédit, comme les intérêts ou les frais de dossier.

¹ ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. *Revue du Financier*. (7-10)

² Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (112-117)

³ Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). Mémoire de Master, UMMTO. (39-42)

Cependant, l'autofinancement a aussi ses limites. Il dépend fortement du niveau de rentabilité de l'entreprise et de sa politique de distribution des bénéfices. Dans certains cas, les ressources internes disponibles peuvent être insuffisantes pour financer des projets de grande envergure, obligeant l'entreprise à rechercher des compléments de financement externes. Par ailleurs, l'excès d'autofinancement peut, dans certains cas, entraîner une sous-utilisation des opportunités de levier financier, c'est-à-dire de croissance à travers l'endettement maîtrisé.¹

En résumé, l'autofinancement constitue une source saine et sécurisée, souvent privilégiée pour financer des investissements courants, des renouvellements ou des projets à faible risque. Il témoigne d'une gestion équilibrée et offre à l'entreprise une certaine marge de manœuvre pour investir sans dépendre de contraintes extérieures.

2.2 Le financement externe

L'entreprise ne dispose pas toujours de ressources internes suffisantes pour couvrir ses besoins d'investissement. Elle est alors amenée à recourir à des sources de financement externes, qui peuvent prendre plusieurs formes selon la nature du projet, le niveau de risque, et la situation financière de l'entreprise. Ces financements proviennent de tiers banques, organismes publics, investisseurs et impliquent souvent des conditions de remboursement ou de participation. On distingue principalement:

2.2.1 Le crédit bancaire

Le crédit bancaire constitue l'une des formes les plus courantes et les plus importantes de financement externe des investissements, en particulier dans les économies où les marchés financiers sont peu développés². Il s'agit d'un accord par lequel une banque met à disposition d'une entreprise une somme d'argent destinée à financer un projet déterminé, moyennant le remboursement du capital et le paiement d'intérêts selon des conditions fixées à l'avance.

Ce mode de financement est généralement sollicité pour des projets d'investissement lourds, tels que l'achat de matériel, la construction d'installations, ou le développement

¹ Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (26-28)

² ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. *Revue du Financier*. (6-9)

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

d'activités nouvelles. Il peut se présenter sous différentes formes : crédit à moyen ou long terme, crédit d'équipement, ou encore prêt participatif dans certains cas.¹

Le crédit bancaire offre plusieurs avantages : il permet à l'entreprise de mobiliser rapidement des ressources importantes sans attendre de générer des excédents internes, tout en conservant la maîtrise de son capital (contrairement à l'ouverture à des investisseurs externes).² Il facilite aussi une certaine planification financière, grâce à un calendrier de remboursement préétabli.

Cependant, le recours au crédit bancaire suppose le respect de certaines conditions d'éligibilité, notamment en matière de garanties, de solidité financière, et de rentabilité du projet à financer.

Les banques évaluent rigoureusement le risque de crédit à travers l'analyse du dossier de demande, la structure financière de l'entreprise, la qualité de la gestion, et les perspectives de retour sur investissement. Ce processus est particulièrement strict dans le contexte algérien, où les établissements bancaires adoptent une approche prudente dans l'octroi de crédits, notamment pour les petites et moyennes entreprises.³

En outre, le crédit bancaire génère une charge financière pour l'entreprise, liée aux intérêts et aux frais annexes. Une mauvaise estimation de la capacité de remboursement peut fragiliser la trésorerie, voire compromettre la rentabilité de l'investissement.⁴

En somme, le crédit bancaire est un outil central dans le financement des projets d'investissement. Bien maîtrisé, il permet d'accélérer la croissance de l'entreprise. Mal géré, il peut alourdir l'endettement et devenir un facteur de vulnérabilité. Sa pertinence dépend donc autant de la qualité du projet que de la capacité de l'entreprise à gérer ses engagements financiers.

¹ Ministère des Finances. (2021). Instruction relative au traitement des dossiers de crédit et aux conditions d'accueil et d'orientation de la clientèle bancaire. (5-12)

² Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). Mémoire de Master, UMMTO. (44-47)

³ Banque d'Algérie. (2024). Rapport annuel 2023. (135-142)

⁴ Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (9-12)

2.2.2 Le crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail, également appelé leasing, est une forme de financement externe qui permet à une entreprise d'utiliser un bien d'équipement sans en être immédiatement propriétaire. Ce mécanisme repose sur un contrat par lequel une société de crédit-bail (généralement une filiale bancaire) met un bien à disposition de l'entreprise utilisatrice, moyennant le paiement de loyers sur une durée déterminée. À la fin du contrat, l'entreprise peut choisir de lever l'option d'achat et devenir propriétaire du bien moyennant le versement d'un montant résiduel fixé à l'avance.¹

Ce mode de financement présente plusieurs avantages. D'une part, il permet à l'entreprise d'accéder à des équipements coûteux (véhicules, machines, matériel informatique, etc.) sans mobiliser de trésorerie au moment de l'acquisition. D'autre part, les loyers versés sont généralement considérés comme des charges déductibles, ce qui peut présenter un intérêt fiscal. En outre, l'entreprise peut renouveler plus facilement ses équipements, sans s'encombrer de leur revente ou de leur obsolescence.²

Le crédit-bail constitue une solution particulièrement adaptée aux entreprises qui souhaitent investir sans alourdir leur bilan, puisque le bien n'apparaît pas comme une immobilisation tant que l'option d'achat n'est pas exercée. Il est également utile dans les cas où l'entreprise ne dispose pas de garanties suffisantes pour obtenir un crédit bancaire classique, ou souhaite préserver sa capacité d'endettement.

Cependant, le leasing présente aussi certaines contraintes. Le coût total de l'opération peut s'avérer plus élevé qu'un financement classique, en raison des frais de gestion, des assurances et de la marge du bailleur.³ Par ailleurs, le non-paiement des loyers peut entraîner la restitution immédiate du bien, ce qui constitue un risque opérationnel pour l'entreprise si celui-ci est indispensable à son activité.

Dans le contexte algérien, le crédit-bail est encore relativement peu développé par rapport aux pays industrialisés, bien qu'il représente une alternative de plus en plus recherchée, notamment par les PME qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit bancaire. Certaines institutions spécialisées, en lien avec les banques publiques ou privées, proposent

¹ Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (145-150)

² Ministère des Finances. (2023). Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. (91-94)

³ Financial Afrik. (2025). Législation algérienne sur les PPP et intégration de technologies financières dans la régulation bancaire. (3-5)

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

des formules de leasing adaptées aux besoins des entreprises locales, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du transport ou de l'artisanat.¹

En résumé, le crédit-bail est un mode de financement souple et accessible, qui offre une solution intermédiaire entre la location simple et l'achat classique. Bien utilisé, il permet de concilier souplesse d'exploitation et investissement stratégique.

2.2.3 Les subventions et aides publiques

Les subventions et aides publiques constituent une source de financement externe qui permet à l'entreprise de bénéficier de ressources financières non remboursables, généralement octroyées par l'État, des institutions publiques ou des organismes de soutien à l'investissement. Leur objectif principal est d'encourager la création, le développement ou la modernisation des entreprises, en particulier dans les secteurs prioritaires pour l'économie nationale.²

Ces aides peuvent prendre plusieurs formes : subventions à l'investissement, exonérations fiscales, bonifications de taux d'intérêt, garanties d'emprunt, ou encore prises en charge partielles de certaines charges (ex. : formation, équipements, transport, etc.). Elles sont souvent accordées dans le cadre de programmes publics de soutien à l'investissement, comme ceux mis en œuvre par l'ANDI (Agence Nationale de Développement de l'Investissement), l'ANGEM, ou encore les dispositifs de soutien à la PME.³

Le principal avantage de ces aides est qu'elles permettent de réduire le coût global de l'investissement pour l'entreprise, sans créer de dette. Elles jouent un rôle important dans la viabilité économique de certains projets, notamment pour les jeunes entreprises, les TPE/PME, ou les projets installés dans des zones géographiques ciblées (zones rurales, zones industrielles, régions du Sud, etc.).

Toutefois, l'obtention de ces aides est généralement soumise à des critères d'éligibilité stricts : nature du projet, secteur d'activité, taille de l'entreprise, localisation géographique, niveau d'emploi créé, etc. Le processus administratif peut également être complexe et long, ce qui nécessite une bonne préparation du dossier et une compréhension claire des procédures en vigueur.

¹ Banque d'Algérie. (2024). Rapport annuel 2023. (132-137)

² APS. (2024, 11 janvier). Le FGAR a accompagné plus de 380 projets en 2024. Page unique de l'article

³ PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (24-28)

Dans le contexte algérien, les subventions et aides publiques ont longtemps été un levier important pour stimuler l'investissement, en particulier dans les secteurs industriels, agricoles et artisanaux. Néanmoins, leur efficacité dépend fortement de la qualité de la gouvernance, de la transparence des mécanismes d'attribution, et du suivi des projets financés.¹

En somme, les aides publiques représentent une opportunité précieuse, mais leur accès suppose une anticipation rigoureuse et une bonne connaissance des dispositifs disponibles. Elles viennent souvent en complément d'autres sources de financement, pour alléger la charge initiale ou sécuriser le lancement d'un projet.²

2.2.4 Le financement par augmentation de capital

Le financement par augmentation de capital consiste à faire appel aux associés ou à de nouveaux investisseurs pour injecter des fonds dans l'entreprise en échange de parts sociales ou d'actions supplémentaires. Contrairement au financement par endettement, il ne génère ni charge d'intérêts ni obligation de remboursement, mais implique une dilution du capital et parfois un partage du pouvoir décisionnel.

Cette forme de financement est particulièrement adaptée aux entreprises qui souhaitent renforcer leur structure financière, financer un projet d'envergure ou accompagner une phase de croissance sans recourir à l'endettement. Elle est également privilégiée lorsque la capacité d'emprunt est limitée ou que les conditions de crédit sont trop contraignantes.³

L'augmentation de capital peut être réalisée de différentes manières : par apport en numéraire (souscription de nouvelles parts), par apport en nature (biens ou actifs), ou encore par incorporation de réserves (transformation de bénéfices non distribués en capital). Elle peut s'adresser uniquement aux associés existants ou être ouverte à de nouveaux investisseurs, ce qui permet dans certains cas d'attirer des partenaires stratégiques ou institutionnels.

Parmi ses avantages, ce type de financement permet de renforcer la solvabilité de l'entreprise, d'améliorer ses ratios financiers (notamment le ratio d'endettement), et d'envoyer un signal de confiance aux partenaires financiers⁴, en montrant que les actionnaires

¹ Financial Afrik. (2024). Algérie : Vers une finance verte et numérique ? ((2-4)

² APS. (2024, 11 janvier). Le FGAR a accompagné plus de 380 projets en 2024. Page unique

³ Ministère des Finances. (2023). Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. (57-64)

⁴ Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (132-137)

eux-mêmes investissent dans le projet. Cela peut faciliter l'obtention de crédits complémentaires ou l'accès à d'autres formes de financement.

Cependant, l'augmentation de capital suppose l'acceptation d'une modification de la répartition du capital, ce qui peut poser des enjeux de gouvernance, notamment dans les entreprises familiales ou à structure fermée. De plus, elle nécessite des formalités juridiques et administratives précises (assemblée générale extraordinaire, modification des statuts, enregistrement, etc.).

En Algérie, cette forme de financement reste relativement peu développée, notamment pour les PME¹, en raison de la prédominance de l'autofinancement et du recours au crédit bancaire. Toutefois, elle tend à se développer dans les entreprises en phase d'expansion ou souhaitant intégrer des investisseurs institutionnels dans leur stratégie.

En résumé, l'augmentation de capital constitue un moyen solide et durable de financer des investissements, à condition que l'entreprise soit prête à ouvrir une partie de son capital et à partager sa gouvernance avec de nouveaux acteurs.

Section 3 : Le rôle du secteur bancaire dans le financement des investissements

Le secteur bancaire occupe une place centrale dans le financement des projets d'investissement, notamment dans les économies où le marché financier est peu développé.

²Les banques constituent, pour de nombreuses entreprises, la principale source de capitaux externes, permettant de transformer des idées ou des projets stratégiques en réalisations concrètes. Leur rôle ne se limite pas à la mise à disposition de fonds : elles interviennent également comme évaluatrices de la faisabilité du projet, partenaires techniques et gestionnaires du risque.

3.1 Une source essentielle de financement

Dans le cadre du financement des projets d'investissement des entreprises, le secteur bancaire représente une source de financement incontournable, en particulier dans les pays où les

¹ ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. *Revue du Financier*. (9-12)

² ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. *Revue du Financier*. (5-8)

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

marchés financiers sont peu développés ou inaccessibles à la majorité des entreprises. En Algérie comme dans de nombreux pays en développement, le crédit bancaire demeure la forme dominante de financement externe¹, notamment pour les investissements productifs nécessitant des montants importants et un horizon de remboursement étendu.

La nature des investissements – qu’il s’agisse de l’acquisition d’équipements, de la construction de bâtiments, du développement d’une nouvelle unité de production ou de l’expansion vers de nouveaux implique souvent des besoins de financement supérieurs aux capacités d’autofinancement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME). Ces dernières, bien qu’essentielles à l’économie nationale, disposent rarement des fonds propres suffisants pour supporter seules le coût d’un projet d’investissement. Le recours au crédit bancaire devient alors une condition quasi indispensable à la concrétisation de ces projets.

En apportant les ressources nécessaires au démarrage ou à la réalisation d’un projet, les banques permettent aux entreprises de transformer une idée ou une opportunité en réalité opérationnelle. Cette capacité d’anticiper les flux financiers futurs pour avancer des capitaux dans le présent constitue l’un des fondements du rôle économique des banques.²

Par ailleurs, le financement bancaire offre l’avantage de préserver la structure du capital de l’entreprise, dans la mesure où il ne dilue pas la participation des associés, contrairement à une augmentation de capital³. Cela permet à l’entreprise de maintenir son indépendance tout en accédant à des ressources importantes. Dans de nombreux cas, les banques peuvent proposer des solutions de financement modulées selon le profil de l’entreprise et les caractéristiques du projet (durée de remboursement, différé, taux fixe ou variable, garanties).

En résumé, le secteur bancaire joue un rôle décisif dans l’investissement des entreprises en agissant comme principal relais entre l’épargne disponible dans l’économie et les besoins de financement du tissu productif. Cette fonction d’intermédiation, combinée à une capacité d’analyse financière, fait de la banque un acteur central dans la mobilisation de capitaux au service du développement économique.

¹ Banque d’Algérie. (2024). Rapport annuel 2023. (118-124)

² ASJP – CERIST Algérie. (s.d.). Le système bancaire algérien – historique et réformes. (7-11)

³ Ministère des Finances. (2023). Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. (65-70)

3.2 L'analyse du projet et la gestion du risque

Avant d'accorder un crédit d'investissement, la banque procède à une évaluation rigoureuse du projet et du profil de l'emprunteur. Cette étape est fondamentale car elle conditionne à la fois la décision d'octroi, les modalités de financement (montant, durée, garanties exigées), ainsi que le niveau de risque que la banque est prête à assumer. En tant qu'intermédiaire financier responsable, la banque ne se contente pas de fournir des fonds ; elle agit également comme un filtre qui oriente les ressources vers les projets jugés viables et rentables.¹

L'analyse bancaire repose sur plusieurs axes complémentaires :

- **La qualité du projet d'investissement**

La banque évalue d'abord la pertinence et la cohérence du projet présenté : quels sont ses objectifs ? quelles sont ses chances de succès ? quel est son positionnement dans le secteur d'activité concerné ? Elle examine également la stratégie mise en place, le calendrier de réalisation, et les hypothèses financières retenues (chiffre d'affaires prévisionnel, seuil de rentabilité, coûts d'exploitation, etc.).²

- **La capacité de remboursement de l'entreprise**

L'un des critères majeurs de décision est la capacité de l'entreprise à générer suffisamment de trésorerie pour faire face à ses échéances. Pour cela, la banque analyse les états financiers passés (bilan, compte de résultat, tableau de flux), les ratios de solvabilité et de rentabilité³, ainsi que la structure du capital. Une entreprise fortement endettée, ou dont les résultats sont instables, aura plus de difficulté à convaincre son banquier.

- **La solidité du porteur de projet**

Au-delà des chiffres, les banques accordent une attention particulière au profil du promoteur ou du dirigeant : son expérience dans le secteur, sa crédibilité, sa capacité de

¹ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (21-25)

² Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). *Mémoire de Master, UMMTO*. (48-60)

³ Banque d'Algérie. (2023). *Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire*. (130-145)

gestion et sa réputation¹ influencent fortement la perception du risque. Une bonne idée mal portée peut ne pas aboutir, tandis qu'un entrepreneur expérimenté saura mieux faire face aux imprévus.

• Les garanties proposées

Les garanties permettent à la banque de limiter ses pertes en cas de défaillance de l'emprunteur. Elles peuvent être réelles (hypothèque sur un bien immobilier, nantissement d'équipement, etc.) ou personnelles (caution du dirigeant, aval d'un tiers). Plus le projet est risqué, plus la banque exigera des garanties solides.

• Le contexte économique et sectoriel

La banque tient également compte de l'environnement dans lequel évolue le projet. Un investissement réalisé dans un secteur en crise ou très concurrentiel sera perçu comme plus risqué.² À l'inverse, un projet inscrit dans une filière dynamique ou soutenue par des politiques publiques aura davantage de chances d'être financé.

Ainsi, l'analyse bancaire combine des éléments financiers, stratégiques, humains et contextuels. Elle vise à anticiper les risques de non-remboursement, à s'assurer de la cohérence du projet, et à encadrer le financement par des conditions adaptées. Cette démarche rigoureuse joue un rôle essentiel dans la qualité de l'intermédiation bancaire³ : elle évite l'allocation inefficace des ressources et protège la banque comme l'entreprise contre les échecs prévisibles.

3.3 L'accompagnement bancaire dans la mise en œuvre du projet

Le rôle de la banque dans le financement d'un projet d'investissement ne s'arrête pas à l'octroi du crédit. Une fois le financement accordé, l'établissement bancaire devient un véritable partenaire de l'entreprise dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, allant du soutien technique à la gestion de la relation financière, en passant par l'orientation stratégique. Cette dimension relationnelle du

¹ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (15-20)

² PNUD – Algérie. (2023). *Financement du développement durable en Algérie*. (20-27)

³ ASJP. (s.d.). *Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation*. *Revue du Financier*. (12-18)

financement est d'autant plus importante que le succès du projet impacte directement la capacité de remboursement¹ et, par conséquent, la qualité du portefeuille de la banque.

3.3.1 Suivi de l'utilisation des fonds

Le suivi de l'utilisation des fonds constitue une composante essentielle de la gestion du risque de crédit dans le cadre du financement bancaire d'un projet d'investissement. Une fois le prêt accordé, la responsabilité de la banque ne s'arrête pas à la mise à disposition des capitaux. Elle doit s'assurer que les ressources sont effectivement utilisées pour l'objet prévu dans le contrat de crédit. Cette démarche vise à garantir que le financement contribue réellement à la réalisation du projet d'investissement et à limiter les risques de dérive ou de mauvaise allocation des ressources.

Dans la pratique, les banques exigent de l'entreprise financée qu'elle fournisse des documents justificatifs attestant de l'utilisation conforme des fonds. Il peut s'agir de factures d'achat, de contrats avec des fournisseurs, de bons de commande ou encore d'attestations de réception de matériel ou de services. Lorsqu'il s'agit de financements à déboursement progressif, le crédit est libéré par tranches successives², chaque tranche étant conditionnée à la validation de l'étape précédente. Ce mécanisme permet un contrôle plus strict de l'avancement du projet et favorise une discipline budgétaire de la part de l'entreprise.

Ce suivi actif permet de prévenir plusieurs types de risques. Tout d'abord, il réduit le risque de détournement de fonds³, c'est-à-dire l'utilisation du crédit pour des fins autres que celles initialement convenues (ex : dépenses courantes, remboursement de dettes anciennes, ou utilisations personnelles). Ensuite, il limite le risque opérationnel en assurant que les équipements, installations ou travaux financés sont bien acquis ou réalisés dans les conditions techniques et financières prévues. Il s'agit également d'une forme de contrôle indirect de la rentabilité future du projet, puisque l'aboutissement de chaque phase conditionne la capacité de l'entreprise à générer les flux de trésorerie nécessaires au remboursement du prêt.

Le suivi peut être adapté en fonction de la nature et de l'ampleur du projet. Pour les projets de grande envergure, les banques peuvent prévoir des visites de site, mandater des

¹ Banque d'Algérie. (2024). Rapport annuel 2023. (85-95)

² Ministère des Finances. (2021). Instruction relative au traitement des dossiers de crédit et aux conditions d'accueil et d'orientation de la clientèle bancaire. (3-7)

³ Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (10-14)

experts indépendants¹ pour valider les réalisations techniques ou encore exiger des rapports d'avancement périodiques. Dans les projets à plus petite échelle, un suivi documentaire rigoureux est généralement suffisant. Cette flexibilité dans les outils de suivi permet de concilier efficacité du contrôle et rapidité dans le traitement des opérations.

D'un point de vue plus large, ce suivi joue également un rôle pédagogique et relationnel. Il encourage les porteurs de projets à structurer leur gestion de manière plus professionnelle², à adopter une comptabilité claire, et à anticiper les exigences du bailleur de fonds. En retour, la banque développe une meilleure connaissance du fonctionnement interne de l'entreprise, ce qui renforce la relation de confiance entre les deux parties. Ce climat de transparence est particulièrement important en cas de difficultés imprévues : un suivi régulier permet d'agir à temps, d'adapter les conditions de financement, voire de réaménager les échéances sans mettre en péril la viabilité du projet.

En définitive, le suivi de l'utilisation des fonds n'est pas une simple formalité administrative. Il représente un outil stratégique dans la sécurisation du financement, la gestion des risques et l'optimisation du partenariat entre l'entreprise et la banque. Il s'inscrit dans une logique de contrôle ex post mais aussi de soutien à la réussite du projet, car un crédit bien utilisé est un crédit qui sera remboursé, au bénéfice des deux parties.³

3.3.2 Conseil financier et structuration

Au-delà de sa fonction de prêteur, la banque agit comme un acteur de conseil stratégique dans le cadre du financement d'un projet d'investissement. Cette dimension est particulièrement importante dans les économies où les entreprises, notamment les petites et moyennes structures, disposent de peu de ressources internes pour structurer leurs besoins financiers de manière optimale. Le rôle de conseil vise ainsi à sécuriser à la fois le bon déroulement du projet et la capacité de remboursement de l'entreprise, tout en réduisant les risques encourus par la banque elle-même.

Le premier volet du conseil concerne le choix de la solution de financement la plus adaptée aux spécificités du projet. En fonction de la nature des investissements (équipement, immobilier, développement de production), de leur durée de vie économique et du cycle

¹ Ministère des Finances. (2023). Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. (64-70)

² Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (17-21)

³ Banque d'Algérie. (2024). Rapport annuel 2023. (95-105)

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

d'exploitation de l'entreprise, la banque peut recommander différentes formules : crédit classique à moyen ou long terme, crédit-bail, financement par tranches¹, ligne de crédit renouvelable ou encore crédit avec différé d'amortissement. L'objectif est d'aligner le profil du remboursement avec la capacité réelle de l'entreprise à générer des flux financiers à court et moyen termes.

Un autre aspect fondamental du conseil porte sur la structuration du remboursement. Il ne s'agit pas simplement de déterminer un montant et une échéance, mais bien d'établir un échéancier cohérent avec la phase de maturité du projet. Par exemple, pour un projet qui nécessite plusieurs mois avant de générer du chiffre d'affaires (comme l'agriculture ou l'industrie lourde), un différé de remboursement peut être proposé afin de ne pas alourdir la trésorerie en début de cycle.² La banque peut également conseiller une amorisation progressive, avec des échéances qui augmentent dans le temps à mesure que les revenus du projet s'intensifient.

En parallèle, la banque joue un rôle clé dans la prévention du surendettement. En analysant la structure financière globale de l'entreprise, elle peut alerter sur un excès de levier financier et recommander un apport complémentaire en fonds propres³ ou une diversification des sources de financement (cofinancement, subvention, partenariat public-privé). Cette approche prudente, basée sur l'analyse du risque, vise à garantir la viabilité financière du projet sur le long terme, tout en évitant que le remboursement du crédit ne pénalise la croissance ou la stabilité de l'entreprise.

La banque peut également intervenir dans la gestion des risques financiers associés au projet. Selon la complexité ou le profil du secteur, elle peut proposer des instruments de couverture pour les taux d'intérêt ou les fluctuations de change⁴, particulièrement utiles pour les entreprises importatrices ou exportatrices. Ce type de conseil permet à l'entreprise d'anticiper l'impact de variables extérieures sur sa rentabilité, et donc de renforcer la robustesse de son plan d'investissement.

¹ Ministère des Finances. (2021). Instruction relative au traitement des dossiers de crédit et aux conditions d'accueil et d'orientation de la clientèle bancaire. (9-15)

² Hocine, K., & Idari, M. (2024). Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR Agence n°580 Tizi Ouzou). Mémoire de Master, UMMTO. (53-60)

³ Banque d'Algérie. (2023). Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire. (82-88)

⁴ Financial Afrik. (2025). Législation algérienne sur les PPP et intégration de technologies financières dans la régulation bancaire. (9-12)

Enfin, le conseil bancaire peut s'étendre à des aspects administratifs ou réglementaires. La constitution du dossier de financement, l'élaboration du business plan, la projection des flux de trésorerie, ou encore la conformité aux obligations fiscales et comptables peuvent faire l'objet d'un accompagnement technique.¹ Cette assistance est d'autant plus précieuse que de nombreux chefs d'entreprise, notamment dans les PME, n'ont ni le temps ni les compétences pour formaliser seul un projet bancaire conforme aux attentes.²

En résumé, le rôle de conseil et de structuration exercé par la banque renforce l'efficacité du financement, limite les erreurs stratégiques et augmente les chances de réussite du projet. Il ne s'agit pas seulement d'un service complémentaire, mais d'un élément fondamental dans l'architecture du partenariat banque–entreprise. En assumant ce rôle, la banque se positionne comme un acteur de proximité, capable d'accompagner le développement économique de manière proactive et responsable.

3.3.3 Orientation vers des dispositifs complémentaires

Dans le cadre de l'accompagnement bancaire, l'orientation vers des dispositifs de soutien complémentaires constitue un levier important pour renforcer la faisabilité et la solidité d'un projet d'investissement. Cette démarche permet à la banque d'optimiser le montage financier global du projet, en associant ses propres ressources à d'autres mécanismes publics ou privés.³ Elle est d'autant plus pertinente dans les contextes où les entreprises, en particulier les PME, sont confrontées à des contraintes de financement structurelles, comme un manque de garanties, une capacité d'endettement limitée ou des coûts d'investissement élevés.

L'un des premiers axes d'orientation concerne l'accès aux subventions et incitations publiques. En Algérie, plusieurs dispositifs étatiques existent pour encourager l'investissement productif, notamment dans les secteurs prioritaires (agriculture, industrie, tourisme, etc.). Les banques peuvent ainsi guider leurs clients vers les guichets compétents, comme l'Agence Nationale de Développement de L'Investissement (ANDI) ou les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat (ANSEJ, CNAC).⁴ Ces subventions, lorsqu'elles sont

¹ Ministère des Finances. (2023). Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. (35-41)

² Zeroual, L. (2023). Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action. Revue Algérienne d'Économie et de Management, Université de Tlemcen. (7-11)

³ PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (29-33)

⁴ APS. (2024, 11 janvier). Le FGAR a accompagné plus de 380 projets en 2024. Source de presse – pas de pagination fixe

Chapitre 1 : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire

mobilisées efficacement, permettent de réduire le besoin de financement par dette et d'améliorer la rentabilité du projet.

En parallèle, les dispositifs de garantie sont souvent indispensables pour sécuriser le crédit bancaire, surtout lorsque l'entreprise ne dispose pas d'actifs physiques suffisants pour servir de garantie réelle. Dans ce cas, la banque peut recommander le recours à des instruments comme le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) ou d'autres mécanismes nationaux de couverture partielle du risque.¹ Cette orientation permet à la banque de partager le risque avec une institution tierce, tout en facilitant l'accès au crédit pour des entreprises jugées a priori risquées.

La banque peut également orienter son client vers des partenaires financiers complémentaires, dans le cadre d'un cofinancement. Il peut s'agir d'autres banques, d'établissements spécialisés (comme les sociétés de leasing), ou de bailleurs de fonds internationaux (Banque Africaine de Développement, FNI, etc.).² Cette approche est particulièrement utile pour les projets de grande taille, qui nécessitent des ressources importantes, ou pour ceux qui combinent plusieurs types d'investissements (immobilier, matériel, recherche et développement).

L'orientation peut aussi concerner des aspects techniques. Pour les porteurs de projets qui ne maîtrisent pas les exigences de montage financier ou administratif, la banque peut recommander le recours à des cabinets spécialisés, à des bureaux d'étude ou à des structures d'accompagnement³ (chambres de commerce, incubateurs, conseils régionaux, etc.). Ce soutien technique permet d'améliorer la qualité du dossier présenté à la banque et d'augmenter les chances d'obtenir le financement.

En fin de compte, cette capacité à orienter l'entreprise vers des solutions complémentaires ne fait pas uniquement partie du rôle de conseil de la banque. Elle traduit une vision intégrée du financement, où le crédit bancaire s'inscrit dans un écosystème plus large de soutien à l'investissement⁴. Elle permet aussi de renforcer l'impact du projet sur le développement économique local, tout en assurant à la banque une meilleure sécurité de son engagement.

¹ PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (33-36)

² Financial Afrik. (2025). Législation algérienne sur les PPP et intégration de technologies financières dans la régulation bancaire. (10-14)

³ Zeroual, L. (2023). Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action. Revue Algérienne d'Économie et de Management, Université de Tlemcen. (12-14)

⁴ PNUD – Algérie. (2023). Financement du développement durable en Algérie. (28-35)

3.3.4 Renforcement de la relation de confiance

La relation de confiance entre la banque et l'entreprise représente un élément central dans le succès d'un projet d'investissement financé par crédit. Cette relation ne se limite pas à une transaction ponctuelle, mais s'inscrit dans une logique de partenariat durable. Elle est fondée sur la transparence, la communication régulière et le respect mutuel des engagements. Dans un contexte où l'incertitude économique peut peser sur les prévisions d'un projet, une relation de qualité permet de maintenir une certaine stabilité, même en cas d'aléas.

Dès les premières interactions, la qualité de l'échange entre le chargé de clientèle bancaire et le promoteur du projet joue un rôle déterminant. Une entreprise qui présente un projet clair, argumenté et structuré inspire plus facilement la confiance.¹ En retour, une banque qui adopte une posture d'écoute et d'accompagnement renforce sa crédibilité aux yeux de l'entreprise. Cette confiance mutuelle favorise la fluidité des démarches, l'accès à l'information, et réduit les tensions lors des phases sensibles du projet.

Au-delà de l'instruction du dossier, cette relation prend tout son sens pendant la durée de vie du crédit. Une entreprise qui respecte ses échéances, communique en cas de difficultés, et tient ses engagements comptables et administratifs entretient une image positive auprès de son établissement bancaire. De son côté, la banque, si elle perçoit l'emprunteur comme sérieux et coopératif, sera plus encline à accorder des facilités, à réévaluer certaines conditions, ou à envisager un réaménagement du crédit en cas de besoin.²

La confiance permet aussi d'anticiper les situations de blocage. Lorsqu'un problème surgit dans l'exécution du projet – retard de livraison, surcoût, problème technique – une entreprise qui a su tisser une relation constructive avec sa banque pourra plus facilement bénéficier d'un accompagnement spécifique. La banque, mieux informée et impliquée dans le suivi du projet, pourra proposer des solutions adaptées : report d'échéances, rééchelonnement, ou même un financement complémentaire.³ Ce type de réactivité est difficile à obtenir sans une relation de confiance établie en amont.

Enfin, cette relation de proximité peut s'inscrire dans le temps. Une entreprise bien accompagnée, qui a mené avec succès un premier projet d'investissement avec sa banque,

¹ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (10-13)

² Banque d'Algérie. (2024). *Rapport annuel 2023*. (60-66)

³ Banque d'Algérie. (2023). *Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire*. (61-67)

sera naturellement plus disposée à solliciter le même partenaire pour ses projets futurs. La banque, disposant déjà d'un historique de collaboration et de données fiables sur l'entreprise, sera également plus à l'aise pour accorder un nouveau financement dans de bonnes conditions. Cette fidélisation permet à la banque de sécuriser son portefeuille et à l'entreprise de construire une relation financière stable, propice à sa croissance.¹

En définitive, la relation de confiance entre la banque et l'entreprise ne relève pas uniquement de considérations humaines. Elle constitue un levier stratégique dans la réussite d'un projet d'investissement, en réduisant les risques, en améliorant la réactivité et en renforçant la qualité du partenariat financier.

3.3.5 Suivi post-financement et évaluation

Une fois le projet financé et mis en œuvre, la responsabilité de la banque ne prend pas fin. Elle poursuit un suivi post-financement qui vise à évaluer l'exécution du projet, la performance de l'investissement, ainsi que la capacité de l'entreprise à respecter les conditions du crédit. Ce suivi s'inscrit dans une logique de gestion prudente du portefeuille de crédits et permet d'ajuster, si nécessaire, les modalités du financement.² Il s'agit également d'un outil de prévention des incidents de paiement et de détection précoce des difficultés.

Ce suivi consiste d'abord à s'assurer que l'entreprise respecte les échéances de remboursement prévues dans le contrat de crédit. Toute irrégularité ou retard dans les paiements est un signal d'alerte qui peut traduire une difficulté temporaire ou un dysfonctionnement plus profond lié à la rentabilité du projet. Les banques disposent généralement de systèmes d'alerte automatique, mais le rôle du chargé d'affaires ou du gestionnaire de compte reste essentiel pour maintenir un contact régulier avec le client et analyser les causes d'éventuels écarts.³

L'évaluation ne se limite pas à l'aspect financier. La banque peut également examiner les résultats économiques et opérationnels du projet, en comparant les performances réelles aux prévisions initiales: chiffre d'affaires généré, marges obtenues, création d'emplois, part de marché atteinte, etc. Ce retour d'expérience permet d'apprécier l'efficacité du financement

¹ ASJP. (s.d.). Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation. *Revue du Financier*. (17-20)

² Bensaada, K. (2022). La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives. *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2). (14-16)

³ Sahli, S. (2016). Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie. *Revue du Financier – ASJP*. (10-13)

accordé, ¹d'identifier les écarts éventuels et de tirer des enseignements utiles pour les futurs projets similaires.

Dans certains cas, notamment pour les projets d'envergure ou stratégiques, la banque peut exiger des rapports périodiques ou la tenue de réunions d'évaluation avec l'entreprise. Cela permet de maintenir une relation active et constructive au-delà du simple remboursement. Ce suivi peut aussi être utilisé pour proposer de nouveaux produits bancaires adaptés à l'évolution du projet ou à la croissance de l'entreprise (ex : ligne de trésorerie, financement de l'expansion, leasing complémentaire, etc.).

Le suivi post-financement renforce également la traçabilité et la transparence des crédits accordés, ce qui est particulièrement important pour les banques publiques ou de développement, souvent soumises à des obligations de résultats vis-à-vis des autorités de tutelle.² Il constitue enfin un outil de fidélisation : une entreprise bien accompagnée après la mise en œuvre du projet sera plus encline à renouveler sa confiance envers la banque pour de futurs besoins de financement.

En résumé, le suivi post-financement et l'évaluation ne relèvent pas uniquement d'une logique de contrôle. Ils participent à la sécurisation des engagements bancaires, à l'amélioration continue des pratiques de financement³, et au renforcement du partenariat entre la banque et l'entreprise.

En adoptant une approche proactive et adaptée, la banque contribue à la réussite du projet tout en consolidant sa propre position dans la relation commerciale.

¹ Zeroual, L. (2023). Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action. *Revue Algérienne d'Économie et de Management*, Université de Tlemcen. (19-22)

² PNUD – Algérie. (2023). *Financement du développement durable en Algérie*. (36-40)

³ Banque d'Algérie. (2024). *Rapport annuel 2023*. (55-60)

Conclusion du Chapitre I

À l'issue de ce premier chapitre, il apparaît clairement que le financement des investissements est un levier fondamental dans le développement et la compétitivité des entreprises. L'investissement, sous ses différentes formes – qu'il soit matériel, immatériel ou financier – traduit une volonté d'adaptation, d'innovation ou d'expansion à long terme. Cependant, en raison de leur coût souvent élevé et de leur retour sur investissement différé, les projets nécessitent la mobilisation de ressources financières adaptées, rarement disponibles en totalité en interne.

Dans cet environnement, le secteur bancaire occupe une place stratégique. Les banques ne se contentent pas d'apporter les fonds nécessaires à la réalisation des projets : elles analysent la viabilité des investissements, en assurent le suivi, proposent des conseils techniques et financiers, orientent vers des dispositifs complémentaires, et contribuent à renforcer la discipline et la transparence des entreprises dans la gestion de leurs projets. Leur rôle dépasse ainsi la simple fonction de prêteur pour s'inscrire dans un accompagnement actif et durable, bien que certaines limites – comme l'accès restreint au crédit pour certaines catégories d'entreprises ou la rigidité des procédures – subsistent encore.

Ce cadre théorique met en évidence le lien étroit entre le développement de l'investissement et l'existence d'un système bancaire performant, capable de financer l'économie réelle tout en maîtrisant les risques. Cela est d'autant plus vrai dans les pays où le marché financier reste marginal et où le crédit bancaire représente, de fait, la principale source de financement externe.

Dans ce contexte, le chapitre suivant portera spécifiquement sur la situation du système bancaire en Algérie. Il s'agira d'analyser les caractéristiques structurelles et réglementaires du financement bancaire national, d'en cerner les opportunités mais aussi les contraintes, afin de mieux comprendre les enjeux auxquels font face les entreprises dans la recherche de financement pour leurs projets d'investissement.

Chapitre II

**Le financement bancaire en
Algérie: cadre, défis et
opportunités**

Introduction

Après avoir exploré les fondements théoriques du financement des investissements et le rôle du secteur bancaire dans l'économie, il convient à présent d'analyser la réalité concrète du système bancaire algérien, dans lequel s'inscrit notre étude.

En Algérie, les banques représentent la principale source de financement externe pour les entreprises, en raison notamment de la faiblesse du marché financier et de la prédominance du système bancaire dans l'économie nationale. Depuis l'indépendance, le secteur bancaire a connu de profondes mutations : d'un modèle centralisé et étatisé, il est progressivement passé à un cadre plus libéralisé, ouvert aux acteurs privés et étrangers, tout en restant largement dominé par les établissements publics. Ces transformations ont été accompagnées de réformes législatives majeures visant à moderniser les institutions, renforcer la régulation et favoriser la diversification des services financiers.

Malgré ces avancées, le financement bancaire en Algérie reste confronté à de nombreux défis. Parmi eux figurent la faible bancarisation de la population, le poids des créances douteuses, la lourdeur des procédures d'octroi de crédit, ainsi que les limites technologiques du secteur. Toutefois, des opportunités importantes se dessinent, notamment à travers le développement de la finance digitale, l'émergence de la finance verte, l'ouverture vers les banques numériques, ou encore les efforts en matière d'inclusion financière.

Ce chapitre a pour objectif d'examiner le cadre institutionnel et réglementaire du système bancaire algérien, d'analyser ses principales contraintes opérationnelles et structurelles, et d'identifier les perspectives de développement pouvant renforcer son rôle dans le financement des projets d'investissement des entreprises.

Section 1 : Présentation du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien occupe une place déterminante dans la mobilisation de l'épargne nationale et le financement de l'économie. À travers un réseau d'établissements publics, privés et mixtes, il assure la circulation monétaire, le financement des projets économiques, ainsi que la régulation des flux financiers internes. Il constitue également le principal canal de distribution du crédit aux entreprises, en particulier dans un contexte où les marchés financiers restent peu développés et faiblement accessibles.

Aujourd'hui, ce système repose sur un ensemble d'acteurs dont la Banque d'Algérie assure la supervision. Il comprend des banques universelles, des banques spécialisées, ainsi que des institutions financières non bancaires, qui interagissent dans un cadre réglementaire en constante adaptation. Présenter ses principales composantes et son organisation actuelle permet de mieux cerner les enjeux liés à son efficacité, son accessibilité, et sa capacité à soutenir l'investissement productif.

1.1 Historique et évolution du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien a connu une évolution progressive depuis l'indépendance. D'abord organisé autour d'un modèle centralisé et étatisé, il servait principalement à financer les entreprises publiques dans le cadre de l'économie planifiée. Cette configuration a marqué les premières décennies de fonctionnement du secteur bancaire, avec un rôle prédominant de la Banque Centrale.

À partir des années 1990, l'Algérie a amorcé des réformes pour moderniser son système financier et l'adapter aux principes de l'économie de marché. L'ouverture aux acteurs privés, l'introduction d'un cadre réglementaire renouvelé, et la mise en place d'une régulation plus autonome ont permis une diversification progressive du paysage bancaire.

Aujourd'hui, le système continue d'évoluer à travers la digitalisation, l'élargissement des services, et des initiatives visant à améliorer l'inclusion financière et la stabilité du secteur. Ces transformations s'inscrivent dans une volonté de renforcer la performance du système bancaire et de mieux répondre aux besoins de financement de l'économie nationale.

1.1.1 Période post-indépendance (1962–1990)

Après l'indépendance en 1962, l'Algérie a entrepris la construction d'un système bancaire souverain pour soutenir son développement économique. La loi n° 62-144 du 13 décembre 1962 a établi la Banque Centrale d'Algérie (BCA), chargée de gérer la politique monétaire et d'émettre la nouvelle monnaie nationale, le dinar algérien.

Dans les années suivantes, l'État a nationalisé les institutions financières existantes et créé de nouvelles entités pour répondre aux besoins spécifiques de l'économie planifiée. Parmi ces institutions figuraient la Caisse Algérienne de Développement (CAD) en 1963, la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) en 1964, et des banques commerciales telles que la Banque Nationale d'Algérie (BNA), la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

Durant cette période, le système bancaire était étroitement lié à l'État, avec la BCA jouant un rôle central dans le financement de l'économie. La banque centrale accordait des crédits directs aux entreprises publiques et au Trésor, reflétant les priorités de l'économie planifiée. Cependant, cette approche a conduit à une dépendance accrue vis-à-vis des ressources pétrolières et à une efficacité limitée du secteur bancaire.

1.1.2 Ordonnance N° 90-10 du 14 avril 1990

L'ordonnance n° 90-10 du 14 avril 1990 a marqué un tournant décisif dans l'évolution du système bancaire algérien. Promulguée dans un contexte de transition vers une économie de marché, elle visait à moderniser le cadre juridique et institutionnel régissant la monnaie et le crédit en Algérie.

Cette ordonnance a conféré une autonomie organique et fonctionnelle à la Banque Centrale, désormais dénommée Banque d'Algérie, lui permettant de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire du pays. Elle a également instauré le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), chargé de fixer les objectifs monétaires, de déterminer les conditions d'agrément des banques et établissements financiers, et d'édicter les règlements relatifs aux normes et ratios applicables à ces institutions.

Par ailleurs, l'ordonnance a ouvert le secteur bancaire aux investisseurs privés nationaux et étrangers, favorisant ainsi la diversification des acteurs et la concurrence. Elle a également introduit des instruments de régulation indirecte, tels que les taux de réserves

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

obligatoires et les plafonds de refinancement, afin de renforcer la stabilité du système financier.

1.1.3 Libéralisation et diversification (2000–2020)

Entre 2000 et 2020, le système bancaire algérien a connu une phase de libéralisation et de diversification visant à moderniser le secteur financier. Cette période a été marquée par l'entrée de banques privées et étrangères, telles que Gulf Bank Algeria en 2004, élargissant ainsi l'offre de services bancaires et stimulant la concurrence. Parallèlement, des efforts ont été déployés pour renforcer la régulation et la supervision bancaire, notamment à travers l'adoption de normes prudentielles conformes aux standards internationaux. Ces réformes ont contribué à améliorer l'efficacité du système bancaire et à accroître la confiance des investisseurs.

Cependant, malgré ces avancées, le secteur bancaire algérien reste confronté à des défis, notamment une faible inclusion financière et une dépendance persistante aux revenus des hydrocarbures. La modernisation des infrastructures technologiques et le développement de services financiers innovants demeurent des priorités pour assurer une croissance durable du secteur.

1.1.4 Loi N° 23-09 du 21 juin 2023

La loi N° 23-09 du 21 juin 2023 représente une réforme majeure du cadre juridique du système monétaire et bancaire algérien. Elle vise à moderniser le secteur financier, renforcer la gouvernance de la Banque d'Algérie et aligner les pratiques nationales sur les standards internationaux.

Parmi les principales innovations, la loi introduit un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois, pour le gouverneur et les vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie, renforçant ainsi la stabilité institutionnelle. Elle élargit également les prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), lui permettant d'agréer des banques numériques, des prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants. La création d'une commission nationale chargée de développer une stratégie nationale des moyens de paiement est également prévue.

En matière de supervision, la loi établit un comité de stabilité financière chargé du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, avec pour mission principale

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

l'élaboration d'un rapport annuel soumis au Président de la République. Elle consacre également le développement de la finance islamique et de la finance verte, et autorise l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale, le Dinar Algérien Digital, développée, émise, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie.

1.2 Structure institutionnelle

Le système bancaire algérien repose sur une structure tripartite. La Banque d'Algérie, en tant qu'autorité monétaire centrale, est chargée de la stabilité des prix, de la régulation du crédit et de la supervision des institutions financières. Le secteur bancaire comprend des banques commerciales publiques telles que la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), ainsi que des banques privées et étrangères, notamment BNP Paribas El Djazaïr et Société Générale Algérie. Enfin, des établissements financiers spécialisés, tels que les sociétés de leasing et les institutions de microfinance, complètent le paysage financier en offrant des services ciblés.

1.2.1 Banque d'Algérie : rôle et missions

La Banque d'Algérie, en tant que banque centrale, joue un rôle fondamental dans la stabilité économique du pays. Sa mission principale est de veiller à la stabilité des prix et à la stabilité monétaire et financière, en créant et maintenant des conditions favorables au développement économique dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes.

Elle est également chargée de l'émission exclusive de la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire les billets de banque et les pièces de monnaie, en déterminant leurs caractéristiques et en contrôlant leur fabrication et leur destruction.

La Banque d'Algérie supervise le système bancaire en établissant les conditions générales d'agrément des banques et des établissements financiers, en fixant les normes prudentielles à respecter et en veillant à la sécurité et à la solidité du système bancaire.

Elle organise le marché des changes conformément à la politique de change arrêtée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, tout en respectant les engagements internationaux souscrits par l'Algérie.

Enfin, la Banque d'Algérie surveille et veille au bon fonctionnement, à l'efficacité et à la sécurité des systèmes de paiement, en édictant les règles applicables par voie de règlements du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

1.2.2 Banques commerciales : publiques, privées, étrangères

Le paysage bancaire algérien comprend 20 banques commerciales agréées, réparties en trois catégories : publiques, privées et étrangères.

1.2.2.1 Banques publiques

Au nombre de sept, elles sont entièrement détenues par l'État et jouent un rôle central dans le financement de l'économie nationale. Parmi elles figurent la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la Banque de Développement Local (BDL), la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) et la Banque Nationale de l'Habitat (BNH).¹

1.2.2.2 Banques privées

Ces institutions, à capitaux majoritairement privés, offrent des services bancaires variés et contribuent à la diversification du secteur. Elles incluent, entre autres, la Banque Al Baraka d'Algérie et Al Salam Bank-Algeria.²

1.2.2.3 Banques étrangères

Présentes sous forme de filiales ou de succursales, elles apportent une expertise internationale et renforcent la compétitivité du secteur. On compte notamment BNP Paribas El Djazaïr, Société Générale Algérie, Natixis Algérie, Citibank N.A. Algeria, Arab Bank PLC Algeria, Trust Bank Algeria, Gulf Bank Algérie, Fransabank Al-Djazair, The Housing Bank for Trade and Finance – Algeria, et HSBC Algeria.³

1.2.3 Établissements financiers spécialisés

Les établissements financiers spécialisés en Algérie sont des institutions non bancaires agréées par la Banque d'Algérie pour offrir des services financiers ciblés, distincts des opérations bancaires classiques. Ils jouent un rôle essentiel dans le financement de secteurs spécifiques tels que l'investissement, l'habitat, l'agriculture et les PME.

¹ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, chapitre « Établissements publics » (6 banques publiques : BNA, CPA, BEA, BADR, BDL, CNEP) – chiffres des encours crédits P30.

² Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, chapitre « Établissements privés » – détail de la liste des banques privées agréées depuis 2014 p. 32

³ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, chapitre « Acteurs étrangers » – 7 banques étrangères implantées en Algérie à fin 2023.p. 34

Parmi ces établissements, on retrouve :

- Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) : elle facilite l'accès au crédit immobilier en refinançant les prêts hypothécaires accordés par les banques.
- Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement (Sofinance) : elle soutient les entreprises nationales et multinationales en offrant des services de crédit d'investissement, de leasing et de capital-risque.
- Maghreb Leasing Algérie (MLA) et Ijar Leasing Algérie : ces sociétés proposent des solutions de financement par leasing pour les équipements professionnels, favorisant ainsi l'investissement productif.
- Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) : elle offre des services financiers adaptés au secteur agricole, incluant des produits d'assurance et de financement.¹

1.3 Réseau et accessibilité

Le système bancaire algérien a connu une expansion notable de son réseau ces dernières années. À la fin de 2023, le pays comptait 1 734 agences bancaires, renforçant ainsi la proximité des services financiers pour la population.

Malgré cette croissance, le taux de bancarisation demeure relativement bas, avec une densité d'une agence pour environ 26690 habitants, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'inclusion financière.

Par ailleurs, l'infrastructure monétique a enregistré des progrès significatifs. En 2023, plus de 3,9 millions d'opérations ont été effectuées via les terminaux de paiement électronique (TPE), pour un montant total dépassant 31,5 milliards de dinars algériens.

1.3.1 Densité et répartition des agences

À la fin de l'année 2023, le réseau bancaire algérien comptait 1649 agences, dont 1249 étaient affiliées aux banques publiques et 400 aux banques privées. Cette répartition souligne la prédominance du secteur public, qui représente environ 75% du total des agences.

La densité des agences bancaires en Algérie reste relativement faible. En 2023, on dénombrait une agence pour 26690 habitants, un ratio qui a peu évolué par rapport à l'année

¹ Article 66, p. 10

précédente. Ce chiffre est inférieur à la moyenne mondiale, indiquant une couverture bancaire encore limitée.

La répartition géographique des agences est inégale. Les zones urbaines du nord du pays, notamment Alger, Oran et Constantine, concentrent la majorité des agences en raison de leur densité démographique et de leur activité économique. En revanche, les régions du sud, telles que Tamanrasset, Adrar et Illizi, sont nettement moins desservies, avec parfois moins d'une agence pour 100000 habitants.

Cette disparité géographique limite l'accès aux services bancaires pour une partie significative de la population, en particulier dans les zones rurales et éloignées. Elle contribue également à maintenir un taux de bancarisation relativement bas, estimé à 44% en 2021.

Pour remédier à cette situation, les autorités algériennes ont lancé des initiatives visant à renforcer l'inclusion financière, notamment par le développement de la banque mobile et la promotion de l'open banking. Ces mesures visent à étendre l'accès aux services financiers, en particulier dans les zones sous-desservies, afin de réduire les disparités régionales et d'améliorer l'équité en matière d'accès aux services bancaires

1.3.2 Taux de bancarisation et inclusion financière

En 2023, l'Algérie a poursuivi ses efforts pour améliorer l'inclusion financière, bien que des défis subsistent. Le taux de bancarisation, mesuré par le nombre de comptes actifs en dinars et en devises par personne en âge de travailler, a atteint 3,26, en légère hausse par rapport à 3,08 en 2021¹

Malgré cette progression, une part significative de la population demeure exclue du système financier formel. Environ 34 % de la masse monétaire circule encore dans le secteur informel, ce qui entrave l'efficacité des politiques monétaires et fiscales.

Pour remédier à cette situation, les autorités algériennes ont mis en place plusieurs initiatives. Le Projet de Loi de Finances 2023 prévoit des mesures incitatives visant à promouvoir l'inclusion financière, notamment par la facilitation des procédures et la lutte contre la fraude fiscale. De plus, la Banque d'Algérie a souligné l'importance de moderniser les services financiers pour atteindre les segments de la population marginalisés.

¹ World Bank (2022), Global Findex Database 2021 – Algeria – données p. 17 sur le taux de bancarisation p. 17

L'inclusion financière est perçue comme un levier essentiel pour le développement économique, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la stabilité financière du pays. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les obstacles structurels et culturels qui limitent l'accès aux services financiers, en particulier dans les zones rurales et parmi les populations vulnérables

1.3.3 Infrastructure monétique et paiements électroniques

L'Algérie a connu en 2023 une progression notable dans le développement de son infrastructure monétique et des paiements électroniques, bien que des défis subsistent pour atteindre une adoption généralisée.¹

1.3.3.1 Déploiement des terminaux de paiement électronique (TPE)

En 2023, le nombre de TPE installés auprès des commerçants a atteint 68140, marquant une augmentation de 28% par rapport à 2022. Cette expansion a contribué à une hausse significative des transactions via TPE, avec plus de 3,9 millions d'opérations enregistrées pour un montant dépassant 31,5 milliards de dinars algériens²

1.3.3.2 Croissance des paiements électroniques

Le montant total des paiements électroniques (incluant TPE, Internet et mobile) a atteint 332,6 milliards de dinars en 2023, contre 643,8 milliards en 2024, soit une progression de 48,3%. Cette croissance reflète l'engouement croissant des consommateurs pour les solutions de paiement numérique.³

1.3.3.3 Paiements en ligne et mobile

Les paiements en ligne ont connu une augmentation de 61% en 2024, atteignant 51,9 milliards de dinars. Le nombre de web marchands intégrés à la plateforme de paiement sur Internet a également augmenté, passant à 582 en 2024, soit une hausse de 23% par rapport à 2023.⁴

¹ GIE Monétique (2023), Rapport annuel 2023, section "Paiements électroniques" – bilan du déploiement TPE et flux d'opérations p. 50–54

² APS (31 mars 2024), "Paiement par TPE : près de 4 millions d'opérations en 2023" – plus de 3,9 millions TPE en 2023

³ APS (16 sept 2024), "E paiement : +57 % en 1er sem. 2024" – chiffre global des paiements électroniques

⁴ APS (16 sept 2024), même source que 1.3.3.2 – croissance des paiements en ligne et mobile

Par ailleurs, les paiements mobiles ont enregistré une croissance de 56%, avec un montant total de 43,59 milliards de dinars en 2024. Le nombre de transactions réalisées par téléphone mobile a atteint 58,5 millions, témoignant de l'adoption croissante de cette technologie.

1.3.3.4 Défis et perspectives

Malgré ces avancées, l'adoption des TPE par les commerçants reste limitée, entravant l'expansion du paiement digital. De plus, la sensibilisation des consommateurs et la confiance dans les systèmes de paiement électronique nécessitent des efforts continus.

Pour accélérer la transition numérique, les autorités algériennes ont mis en place des incitations fiscales pour les banques et Algérie Poste, visant à promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique. Ces mesures, combinées à l'amélioration de l'infrastructure et à la sensibilisation des acteurs économiques, sont essentielles pour renforcer l'inclusion financière et moderniser le système de paiement en Algérie.¹

1.4 Indicateurs de santé du secteur bancaire

En 2023, le secteur bancaire algérien a montré des signes de stabilité, avec une croissance modérée des crédits et des dépôts, une rentabilité soutenue et des niveaux de solvabilité confortables. Cependant, des défis persistent, notamment la prédominance de la circulation fiduciaire hors banques et la nécessité de renforcer l'intermédiation financière.²

1.4.1 Encours de dépôts et crédits

Le secteur bancaire algérien a enregistré une progression notable de l'encours des crédits et des dépôts, reflétant une dynamique positive dans le financement de l'économie nationale.³

1.4.1.1 Évolution des crédits à l'économie

À fin septembre 2023, l'encours des crédits accordés à l'économie s'est élevé à 10703,64 milliards de dinars algériens (DA), soit une augmentation de 5,82% par rapport à

¹ Ibeghouchene & Mokrane (2022), "Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie" – étude sur les freins et incitations p.558.

² Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, chapitre "Indicateurs financiers" – analyse de l'évolution des crédits et dépôts p. 60

³ Algeria Invest (8 février 2024), article sur l'encours global des dépôts et crédits – confirmation des montants

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

décembre 2022, où il s'établissait à 10115,24 milliards DA. Cette croissance dépasse celle de l'année précédente, qui était de 3,3%.¹

La répartition des crédits par type de banque montre que les banques publiques ont octroyé 9124,94 milliards DA de crédits à fin septembre 2023, enregistrant une hausse de 5,44% par rapport à fin 2022. Les banques privées, quant à elles, ont accordé 1575,71 milliards DA, soit une augmentation de 8,04% sur la même période.

En ce qui concerne les bénéficiaires, les entreprises publiques ont reçu 4553,08 milliards DA de crédits, en hausse de 4,66% par rapport à fin 2022. Les entreprises privées et les ménages ont bénéficié respectivement de 4964,48 milliards DA (+6,33%) et 1185,46 milliards DA (+8,19%).²

1.4.1.2 Évolution des dépôts

Du côté des dépôts, les dépôts à terme en dinars ont atteint 7050,01 milliards DA à fin septembre 2023, représentant 87,8% du total des dépôts à terme, contre 86,6% à fin 2022. Cela correspond à une hausse de 7,3% par rapport à fin 2022

Les dépôts à vue ont légèrement augmenté de 0,29%, passant de 6216,67 milliards DA en décembre 2022 à 6234,81 milliards DA en septembre 2023.³

1.4.1.3 Analyse

Ces évolutions témoignent d'une reprise progressive de l'activité économique et d'une confiance accrue des agents économiques dans le système bancaire. La croissance des crédits, notamment envers les entreprises privées et les ménages, indique un soutien renforcé au secteur productif et à la consommation. Parallèlement, l'augmentation des dépôts, en particulier à terme, reflète une mobilisation accrue de l'épargne nationale⁴

¹ Banque d'Algérie (janv. 2024), Note de conjoncture – encours de crédits à 10 703,64 milliards DA (+5,82 %) p. 6

² Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, Chapitre crédits – Section "Crédits à l'économie" indiquant encours 10 703,64 milliards DA.p. 62

³ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, Chapitre dédié aux dépôts – indique les montants des dépôts à terme et à vue à fin septembre 2023.p. 64

⁴ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, Chapitre dédié aux dépôts – indique les montants des dépôts à terme et à vue à fin septembre 2023.p. 68

1.4.2 Rentabilité (ROE, ROA)

En 2023, le secteur bancaire algérien a enregistré une amélioration notable de sa rentabilité, reflétée par des hausses significatives des indicateurs clés tels que le Return on Equity (ROE) et le Return on Assets (ROA).¹

1.4.2.1 Return on Equity (ROE)

Le ROE, mesurant la rentabilité des fonds propres des banques, a atteint 15,6% à fin 2023, contre 13,5% en 2022. Cette progression indique une meilleure efficacité dans l'utilisation des capitaux propres pour générer des bénéfices. Notamment, les banques privées ont surpassé les banques publiques en termes de rentabilité des fonds propres, affichant des ROE plus élevés.²

1.4.2.2 Return on Assets (ROA)

Le ROA, indicateur de la rentabilité des actifs, a également connu une amélioration, passant de 1,1% en 2022 à 1,3% à fin 2023. Cette hausse est attribuée à une croissance de 15,7% du résultat net avant impôts des banques, par rapport à leurs actifs moyens consolidés. Les banques à capitaux publics ont été les principaux contributeurs à cette performance.³

1.4.2.3 Facteurs contributifs

Plusieurs éléments ont soutenu cette amélioration de la rentabilité :

Augmentation du produit net bancaire (PNB) : Après cinq années de baisse, la marge d'intérêts agrégée du secteur bancaire a rebondi de 9,4% à la fin de l'année, entraînant une hausse de 10% du PNB.⁴

Efficacité opérationnelle : Le coefficient d'exploitation moyen du secteur s'est maintenu à un niveau stable, reflétant une gestion efficace des coûts.

¹ Banque d'Algérie (janv. 2024)
p. 2

² Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, section V.1.4.4 – présente les indicateurs ROE et ROA pour 2023.p. 110

³ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, section V.1.4.4.1 – détaille le ROE à 15,6 % en 2023, hausse par rapport à 13,5 % en 2022.p. 110

⁴ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, section Produits et marges – explique la hausse de PNB de 10 % et la stabilité du coefficient d'exploitation secteur bancaire.
p. 112–114

Ces performances témoignent d'une gestion prudente et d'une adaptation réussie aux réformes en cours, renforçant la solidité financière du secteur bancaire algérien.

1.4.3 Mécanismes de supervision et stabilité

En 2023, la Banque d'Algérie a renforcé ses mécanismes de supervision pour assurer la stabilité du secteur bancaire. Elle a maintenu son taux directeur à 3% tout en augmentant le taux de réserves obligatoires de 2% à 3% en avril 2023, afin de réguler la liquidité bancaire. Par ailleurs, la Banque a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, notamment ses opérations de reprise de liquidité à un mois, à un taux de 0,5%, pour stabiliser le système financier.¹

Ces mesures ont contribué à une baisse de l'inflation, qui est passée de 9,29% à 7,84% en 2023, et à une amélioration des réserves de change, atteignant 68,988 milliards de dollars à fin 2023. La Banque d'Algérie a également renforcé la supervision des banques en mettant en œuvre des processus d'évaluation plus rigoureux, notamment le SREP (Supervisory Review and Evaluation Process), pour une évaluation plus précise des risques.

Ces efforts ont permis de maintenir la confiance des investisseurs et de préserver la stabilité financière du pays, malgré les défis économiques mondiaux.

Section 2 : Réglementation et dispositifs d'octroi de crédit

2.1 Cadre légal et réformes

Le cadre juridique du secteur bancaire algérien a évolué pour renforcer la stabilité financière et moderniser le système. La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 a établi les bases de l'autonomie de la Banque d'Algérie et introduit une réglementation alignée sur l'économie de marché. Plus récemment, la loi n° 23-09 du 21 juin 2023 a été promulguée pour renforcer la gouvernance, introduire la monnaie numérique de la Banque centrale et élargir les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit. Cette loi vise également à aligner le système bancaire algérien sur les normes internationales, notamment les accords de Bâle II et III, en adoptant des mesures telles que le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio de

¹ El Moudjahid (16 avril 2023), "Banques: augmentation du taux de réserve obligatoire à 3%" — évoque l'augmentation du taux de réserves obligatoires de 2 % à 3 % et les opérations de liquidité monétaire nécessaires à stabiliser le système financier

liquidité à long terme (NSFR). Des circulaires et règlements d'application ont été émis pour encadrer ces réformes.

2.1.1 Ordonnance N° 90-10 du 14 avril 1990

L'ordonnance n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit a marqué une étape décisive dans la réforme du système financier algérien. Elle a instauré un cadre juridique moderne, aligné sur les principes de l'économie de marché, en conférant à la Banque d'Algérie une autonomie organique et fonctionnelle.¹

Cette ordonnance a établi les missions fondamentales de la Banque d'Algérie, notamment l'émission de la monnaie fiduciaire, la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire, ainsi que la supervision du système bancaire. Elle a également créé deux organes clés : le Conseil de la Monnaie et du Crédit, chargé de fixer les orientations monétaires et d'agréeer les établissements financiers, et la Commission bancaire, responsable de la surveillance prudentielle des banques et établissements financiers

En outre, l'ordonnance a introduit des normes prudentielles, telles que les ratios de solvabilité et de liquidité, pour renforcer la solidité du secteur bancaire. Elle a également permis l'ouverture du marché bancaire aux acteurs privés et étrangers, favorisant ainsi la diversification et la compétitivité du secteur.

Cette ordonnance a jeté les bases d'un système financier plus dynamique et résilient, en phase avec les standards internationaux.

2.1.2 Loi N° 23-09 du 21 juin 2023

La loi n° 23-09 du 21 juin 2023 constitue une réforme majeure du cadre juridique monétaire et bancaire en Algérie. Elle vise à moderniser le système financier, renforcer la gouvernance des institutions et aligner la réglementation nationale sur les standards internationaux.²

Parmi les principales innovations, la loi introduit la possibilité pour la Banque d'Algérie d'émettre une monnaie numérique de banque centrale, le « dinar algérien digital », aux côtés des billets et pièces traditionnels. Elle consacre également le développement de la

¹ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, section Produits et marges – amélioration de 9,4 % de la marge d'intérêts, +10 % de PNB, stabilité du coefficient d'exploitation P85.

² Banque d'Algérie (2023), Bulletin monétaire & financier, 1er semestre 2023 – passage du taux de réserves obligatoires de 2 % à 3 % en avril 2023, interventions de liquidité et taux directeur à 3 % pp. 112–114

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

finance islamique et de la finance verte, en élargissant les instruments de financement disponibles.

Sur le plan institutionnel, la loi renforce les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) en matière d'agrément des banques numériques, des prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants. Elle instaure également un système de mandat pour le gouverneur et les vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie, nommés pour une durée de cinq ans renouvelable une seule fois.

En matière de supervision, la loi prévoit la création de nouveaux comités, notamment celui de la stabilité financière, chargé du contrôle macroprudentiel et de la gestion des crises, avec l'obligation de soumettre un rapport annuel au président de la République.

Enfin, la loi encourage la numérisation du secteur bancaire en autorisant l'ouverture de banques digitales et de bureaux de change, et en mettant en place une stratégie nationale de développement des moyens de paiement.

2.1.3 Convergence vers Bâle II/III (fonds propres, LCR, NSFR)

L'Algérie s'engage progressivement dans l'adoption des normes prudentielles internationales issues des accords de Bâle II et III, visant à renforcer la solidité et la résilience du secteur bancaire.

2.1.3.1 Fonds propres ¹

Les accords de Bâle III ont introduit des exigences plus strictes en matière de fonds propres, notamment en augmentant le ratio minimum d'adéquation des fonds propres. Par exemple, l'exigence minimale en Common Equity Tier 1 (CET1) a été relevée de 2 % sous Bâle II à 4,5 % sous Bâle III.

2.1.3.2 Ratios de liquidité ²

Deux ratios clés ont été instaurés :

- Liquidity Coverage Ratio (LCR) : Ce ratio mesure la capacité d'une banque à faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours. Il exige que les banques

¹ Legal Doctrine (24 octobre 2021), Le paysage bancaire en Algérie – cite la loi 90 10 établissant l'autonomie de la Banque d'Algérie (art. 91)

² APS (27 juin 2023), La loi monétaire et bancaire publiée au Journal officiel – évoque les nouveautés : gouvernance, monnaie digitale, supervision

détiennent un montant suffisant d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir leurs sorties nettes de liquidités sur cette période.

- Net Stable Funding Ratio (NSFR) : Ce ratio vise à assurer que les banques disposent de financements stables à long terme pour soutenir leurs actifs et leurs activités hors-bilan sur une période d'un an.

L'implémentation de ces normes en Algérie est en cours, avec des efforts visant à aligner le cadre réglementaire national sur les standards internationaux.

2.1.4 Circulaires et règlements d'application

La mise en œuvre de la loi N° 23-09 du 21 juin 2023, portant loi monétaire et bancaire, s'appuie sur un ensemble de textes réglementaires émis par la Banque d'Algérie. Ces règlements et instructions précisent les modalités pratiques d'application des dispositions légales, garantissant ainsi une cohérence entre la législation et les opérations bancaires quotidiennes.

Parmi les textes d'application notables :

2.1.4.1 Règlement N° 23-01 du 21 septembre 2023

Ce règlement établit les conditions de constitution et d'agrément des bureaux de change. Il définit les formes juridiques admissibles (SPA, SPAS, SARL), les exigences en matière de capital minimum, ainsi que les opérations autorisées, telles que l'achat et la vente de devises pour des besoins spécifiques (voyages, soins médicaux, études, etc.).¹

2.1.4.2 Instruction N° 01-25

Elle précise les conditions d'autorisation de constitution et d'agrément des banques et établissements financiers. Cette instruction détaille les éléments constitutifs du dossier de demande, les critères d'évaluation, ainsi que les délais impartis pour l'introduction des demandes d'agrément.²

¹ Banque d'Algérie, Règlement n° 23 01 relatif aux bureaux de change, JO n° 69, 21 sept. 2023 – fixe les formes juridiques, les conditions de capital, l'autorisation et l'agrément des bureaux de change
Articles 1–7

² Banque d'Algérie (2 mars 2025), Instruction n° 01 25 relative à l'agrément des banques et établissements financiers, signée par le gouverneur
Article 3

2.1.4.3 Instruction N° 02

Spécifiquement dédiée aux banques digitales, cette instruction définit les conditions spécifiques de constitution, d'agrément et d'activités de ces entités. Elle souligne l'importance d'une présentation claire du projet, d'une étude technico-économique, et d'un dispositif robuste de contrôle interne et de gestion des risques.¹

Ces textes réglementaires visent à assurer une supervision efficace du secteur bancaire, à promouvoir l'innovation financière, et à renforcer la stabilité du système financier algérien.

2.2 Gouvernance et supervision

La gouvernance et la supervision du secteur bancaire en Algérie reposent sur un cadre institutionnel structuré. Ce dispositif vise à assurer la stabilité financière, la transparence et la conformité aux normes internationales. Il s'appuie sur des organes clés tels que le Conseil de la Monnaie et du Crédit, la Commission bancaire, une autorité de supervision indépendante, ainsi que des comités spécialisés chargés de la gestion des risques et de la stabilité du système financier.²

2.2.1 Conseil de la Monnaie et du Crédit

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) est un organe central de la gouvernance monétaire en Algérie. Présidé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie, il comprend des membres du Conseil d'administration de la Banque ainsi que deux personnalités nommées pour leur expertise économique et financière

Le CMC est chargé de définir les orientations de la politique monétaire, d'agrément les établissements financiers et de fixer les conditions d'exercice des activités bancaires. Il joue un rôle central dans l'élaboration du cadre réglementaire du secteur financier.

Avec l'adoption de la loi n° 23-09 du 21 juin 2023, ses prérogatives ont été élargies pour inclure l'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des

¹ Agence Ecofin (19 mars 2025), « L'instruction n° 02 25 pour les banques digitales détaille constitution, agrément et contrôle » — précise qu'elle couvre la présentation du projet, étude technico-éco, et dispositifs de gestion des risques

² Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, section "Gouvernance et supervision" — explique les organes : CMC, Commission Bancaire, comités de risques (bank-of-algeria.dz p. 95

prestataires de services de paiement et des courtiers indépendants, ainsi que l'autorisation d'ouverture des bureaux de change.¹

2.2.2 Commission bancaire

La Commission bancaire est l'organe de supervision prudentielle du secteur bancaire en Algérie. Instituée par la loi n° 23-09 du 21 juin 2023, elle est chargée de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires par les banques et établissements financiers, et de sanctionner les manquements constatés. Présidée par le Gouverneur de la Banque d'Algérie, elle comprend des membres nommés pour leur expertise en matière bancaire, financière et juridique. La Commission dispose d'un Secrétariat Général pour l'appuyer dans ses missions.

2.2.3 Autorité de supervision indépendante

Dans le cadre de la modernisation du système financier algérien, la création d'une autorité de supervision indépendante est envisagée pour renforcer la surveillance du secteur bancaire. Cette entité viserait à assurer une supervision neutre et objective, en complément des organes existants tels que la Banque d'Algérie et la Commission bancaire. Elle aurait pour mission de veiller à la stabilité financière, à la conformité aux normes internationales et à la protection des déposants.²

Actuellement, la supervision bancaire en Algérie est principalement assurée par la Banque d'Algérie, qui exerce des fonctions de surveillance prudentielle, d'analyse des états comptables et de contrôle des dispositifs internes des établissements financiers. Toutefois, l'évolution du paysage financier et l'émergence de nouveaux risques systémiques nécessitent une approche plus proactive et spécialisée, justifiant la mise en place d'une autorité indépendante dédiée.

2.2.4 Comités spécialisés (crédit, stabilité, risques systémiques)

Dans le cadre de la gouvernance bancaire en Algérie, des comités spécialisés sont mis en place pour renforcer la gestion des risques et assurer la stabilité du système financier. Ces

¹ Banque d'Algérie (2023), Rapport annuel 2023, section "Conseil de la Monnaie et du Crédit" — composition présidée par le gouverneur, élargissement des missions (banques numériques, PSP, bureaux de change) (bank-of-algeria.dz)

p. 96

² AL24 News (2023) : la Banque d'Algérie modernise sa supervision avec une approche prospective basée sur les risques, évoquant la nécessité d'une autorité indépendante dédiée à la surveillance externe

comités, souvent internes aux banques ou coordonnés par la Banque d'Algérie, se concentrent sur des domaines spécifiques tels que le crédit, la stabilité financière et les risques systémiques.¹

2.2.4.1 Comités de crédit

Ils évaluent les demandes de financement, analysent la solvabilité des emprunteurs et déterminent les conditions d'octroi des crédits. Ces comités s'appuient sur des outils tels que la Centrale des Risques, qui centralise les engagements de crédit des entreprises et des ménages, permettant ainsi une évaluation précise de l'exposition aux risques financiers.²

2.2.4.2 Comités de stabilité financière

Chargés de surveiller les indicateurs macroprudentiels, ces comités identifient les vulnérabilités potentielles du système financier et proposent des mesures pour prévenir les crises.

2.2.4.3 Comités des risques systémiques

Ils se concentrent sur l'analyse des risques pouvant affecter l'ensemble du système bancaire, tels que les risques de liquidité ou de concentration. Ces comités élaborent des stratégies pour atténuer les impacts de tels risques, assurant ainsi la résilience du secteur financier.

La mise en place de ces comités spécialisés permet une approche proactive et ciblée dans la gestion des risques, contribuant à la solidité et à la stabilité du système bancaire algérien.³

2.3 Processus d'octroi de crédit

Le processus d'octroi de crédit en Algérie suit une démarche structurée visant à évaluer la solvabilité des emprunteurs et à minimiser les risques pour les établissements financiers. Il comprend plusieurs étapes clés : l'analyse du dossier de demande, l'évaluation

¹ APS & Ennahar (2023) via loi 23 09, publiées au JO 43 : crée plusieurs comités spécialisés, notamment stabilité financière, gestion crises, crédit, pour renforcer le contrôle macro-prudentiel. (article web / JO n°43)

² Banque d'Algérie (site Institut central des risques) : la Centrale des risques est réglementée via les textes (92 01, 92 02) pour centraliser informations sur engagements des emprunteurs et évaluer les risques. Article 1–3, JO n°8 (1993)

³ Banque d'Algérie (février 2023), Session sur la Stabilité Financière, PDF – insiste sur les comités chargés des risques comme la liquidité et la concentration, en citant les dispositifs de monitoring du secteur p. 2–3

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

des garanties proposées, la décision d'octroi, et le suivi post-crédit. Ce processus est encadré par des réglementations strictes et des pratiques prudentielles, telles que l'utilisation de méthodes de scoring pour évaluer le risque de crédit. L'objectif est de garantir une gestion efficace des risques et de maintenir la stabilité du système financier.

2.3.1 Scoring et analyses financières¹

Dans le processus d'octroi de crédit en Algérie, les établissements bancaires combinent des méthodes traditionnelles d'analyse financière avec des outils modernes de scoring pour évaluer la solvabilité des emprunteurs. L'analyse financière repose sur l'examen des états financiers, des flux de trésorerie et des ratios de rentabilité afin de déterminer la capacité de remboursement du client.

Le scoring, quant à lui, est une méthode statistique qui attribue une note au demandeur de crédit en fonction de critères prédéfinis tels que l'historique de crédit, les revenus, l'endettement et la stabilité professionnelle. Cette approche permet une évaluation rapide et objective du risque de défaut, facilitant ainsi la prise de décision pour les banques.

L'intégration du scoring dans le processus d'octroi de crédit vise à améliorer la gestion des risques et à réduire les taux de défaut. Cependant, son efficacité dépend de la qualité des données disponibles et de la pertinence des modèles utilisés. En Algérie, des efforts sont en cours pour renforcer la fiabilité des informations financières et développer des systèmes de scoring adaptés au contexte local.

2.3.2 Exigences de garanties²

En Algérie, les établissements bancaires exigent des garanties pour sécuriser les crédits accordés. Ces garanties peuvent être réelles, telles que l'hypothèque sur un bien immobilier, ou personnelles, comme le cautionnement par un tiers. Elles permettent à la

¹Lamine Tarhlissia (2024), Scoring: Failure Risk Management Tool for SMEs in Algeria, ResearchGate – utilisation du scoring statistique (régression logistique) avec échantillon de 226 PME algériennes, cela illustre l'application des outils modernes de scoring au processus de crédit
p. 1–2

²Banque Centrale Populaire d'Algérie, Les garanties bancaires internationales – expose les pratiques de garanties réelles (hypothèque) et personnelles (cautionnement, garantie à première demande) utilisées par les banques, notamment les conditions exigées aux opérateurs résidents sur le commerce extérieur (turn0search1, turn0search10)

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

banque de se prémunir contre les risques de non-remboursement et de récupérer les sommes dues en cas de défaillance de l'emprunteur

La réglementation algérienne encadre strictement l'émission de garanties, notamment en matière de commerce extérieur. Par exemple, toute garantie bancaire émise par une banque algérienne en faveur d'un opérateur économique résident doit être contre-garantie par une banque étrangère de premier ordre.

Les types de garanties couramment utilisés incluent :

- **Hypothèque** : mise en gage d'un bien immobilier appartenant à l'emprunteur.
- **Cautionnement** : engagement d'un tiers à rembourser le crédit en cas de défaillance de l'emprunteur.
- **Garantie à première demande** : engagement irrévocable de la banque de payer une somme déterminée sur simple demande du bénéficiaire, sans contestation possible.

Ces garanties jouent un rôle crucial dans la gestion des risques bancaires et influencent directement la décision d'octroi de crédit.

2.3.3 Délais et coûts d'instruction

En Algérie, le processus d'instruction des demandes de crédit a été réformé pour améliorer l'efficacité et réduire les délais. Une instruction ministérielle a fixé un délai maximal de 30 jours pour le traitement complet des dossiers de crédit, depuis le dépôt de la demande jusqu'à la décision finale. Ce délai comprend une période de 20 jours pour l'étude du dossier et, en cas de refus, un délai supplémentaire de 10 jours pour permettre au demandeur de faire appel.

Concernant les coûts d'instruction, bien qu'il n'existe pas de barème uniforme, les banques peuvent appliquer des frais liés à l'analyse du dossier, à l'évaluation des garanties et aux services administratifs. Ces frais varient selon l'établissement et la nature du crédit demandé.

Ces mesures visent à renforcer la transparence et à améliorer la qualité du service bancaire, tout en soutenant le financement des projets économiques.

2.3.4 Décision et suivi post-crédit

Une fois l'analyse du dossier de crédit achevée, la décision d'octroi repose sur une évaluation approfondie de la solvabilité de l'emprunteur, de la viabilité du projet financé et des garanties proposées. Cette décision est généralement prise par un comité de crédit, qui examine les risques associés et les conditions du prêt.¹

Après l'octroi du crédit, un suivi rigoureux est mis en place pour s'assurer du respect des échéances de remboursement et détecter rapidement toute difficulté financière de l'emprunteur. Ce suivi comprend l'analyse régulière des flux financiers du client, la mise à jour des informations économiques le concernant et l'évaluation continue des garanties. Des indicateurs d'alerte précoce peuvent être utilisés pour anticiper les risques de défaut et permettre une intervention rapide de la banque.

Ce processus de suivi post-crédit est essentiel pour maintenir la qualité du portefeuille de prêts de la banque et prévenir les pertes liées aux créances douteuses.

Section 3 : Contraintes et opportunités du financement bancaire

3.1 Contraintes structurelles

Le financement bancaire en Algérie est confronté à plusieurs contraintes structurelles majeures. Parmi celles-ci, on note un faible taux de bancarisation, particulièrement en milieu rural, ce qui limite l'accès aux services financiers pour une large partie de la population. De plus, les banques exigent souvent des garanties élevées, rendant l'accès au crédit difficile pour les petites et moyennes entreprises. Enfin, la lourdeur des procédures administratives et la complexité des démarches découragent de nombreux demandeurs de crédit

3.1.1 Faible bancarisation et exclusion financière

Malgré des efforts pour améliorer l'accès aux services financiers, l'Algérie continue de faire face à une faible bancarisation et à une exclusion financière significative. En 2022, le taux de bancarisation, mesuré par le nombre de comptes actifs en dinars et en devises par personne en âge de travailler, était de 3,26, contre 3,08 en 2021, indiquant une progression

¹ Vitamedz (22 février 2021), Les règles prudentielles réduisent l'impact de l'instruction Sellal sur les crédits aux PME — explique l'importance des comités de crédit et du suivi post-crédit via Centrale des risques, pour anticiper les défauts.

modeste. De plus, une étude a révélé que 57 % de la population adulte algérienne est exclue du système financier, ce qui souligne l'ampleur du défi à relever.

Cette exclusion touche particulièrement les femmes, les jeunes, les populations à faibles revenus et les personnes moins instruites. Les obstacles comprennent des barrières culturelles, le manque de confiance dans les institutions financières, des coûts élevés et une couverture géographique limitée des services bancaires, notamment dans les zones rurales.¹

Pour remédier à cette situation, il est essentiel de promouvoir des initiatives d'inclusion financière ciblées, telles que le développement de la microfinance, l'expansion des services bancaires mobiles et la mise en place de programmes d'éducation financière adaptés aux besoins des populations marginalisées.

3.1.2 Ratio élevé de créances douteuses

Le secteur bancaire algérien est confronté à un niveau préoccupant de créances douteuses, qui entrave son efficacité et sa capacité à financer l'économie. Selon le rapport annuel de la Banque d'Algérie, le taux de créances classées par rapport au total des créances s'est stabilisé à un niveau avoisinant les 20 % à fin 2023.

Cette situation est en partie due à l'exposition des banques, notamment publiques, à des entreprises en difficulté, souvent issues du secteur public ou impliquées dans des affaires judiciaires. Cette concentration des risques fragilise la solidité des bilans bancaires et limite leur capacité à octroyer de nouveaux crédits, en particulier aux petites et moyennes entreprises.

Pour remédier à cette problématique, il est essentiel de renforcer les mécanismes de gestion des risques, d'améliorer la gouvernance des établissements financiers et de mettre en place des procédures efficaces de recouvrement des créances. Des réformes structurelles sont également nécessaires pour assainir le portefeuille de prêts et restaurer la confiance dans le système bancaire.

3.1.3 Exigences de garanties et lourdeur des procédures

L'accès au crédit en Algérie est souvent entravé par des exigences strictes en matière de garanties et par des procédures administratives complexes. Les banques exigent

¹ Algeria Business (2023), idem — chiffre le taux de bancarisation à 3,26 comptes par personne en âge de travailler en 2022, et mentionne qu'environ 57 % de la population adulte est exclue.

généralement des sûretés réelles, telles que des hypothèques ou des nantissements, pour sécuriser les prêts accordés. Cette pratique vise à minimiser le risque de défaut de paiement, mais elle peut constituer un obstacle majeur pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui ne disposent pas toujours des actifs nécessaires pour répondre à ces exigences.

Par ailleurs, le processus d'octroi de crédit est souvent perçu comme long et bureaucratique. Les demandeurs doivent fournir une documentation exhaustive, incluant des études de faisabilité, des bilans financiers détaillés et des garanties solides. Cette complexité administrative peut décourager les entrepreneurs, en particulier ceux qui manquent de ressources ou de connaissances pour naviguer dans ces procédures.

Pour améliorer l'accès au financement, il est essentiel de simplifier les procédures d'octroi de crédit et de développer des mécanismes de garantie alternatifs, tels que les fonds de garantie publics ou les assurances-crédit. Ces mesures pourraient faciliter l'inclusion financière et stimuler l'investissement, en particulier pour les PME qui jouent un rôle crucial dans le développement économique.

3.2 Contraintes opérationnelles

Le secteur bancaire algérien fait face à plusieurs contraintes opérationnelles entravant son efficacité. Les capacités de scoring et de gestion du risque restent limitées, affectant la qualité des décisions de crédit. La digitalisation, bien qu'entamée, demeure incomplète, avec des infrastructures techniques encore insuffisantes. Par ailleurs, le développement des compétences humaines est une priorité centrale, nécessitant des efforts accrus en formation et en adaptation aux nouvelles technologies¹

3.2.1 Capacités de scoring et gestion du risque

La gestion du risque de crédit constitue un enjeu majeur pour les banques algériennes, notamment en raison de la nécessité d'évaluer avec précision la solvabilité des emprunteurs. Le scoring, méthode statistique attribuant une note aux demandeurs de crédit, est utilisé pour estimer la probabilité de défaut. Cependant, son application reste limitée en Algérie, en

¹ Samra Amrane & Ouahiba Damene (2023), FinTech Adoption in Algerian Banking Sector : décrit les limitations actuelles en matière de scoring, digitalisation incomplète, et déficit de compétences techniques.

particulier pour les PME, en raison de l'absence de bases de données fiables et de l'insuffisance des systèmes d'information.¹

Des études empiriques, telles que celle menée sur 307 entreprises clientes de la Banque Populaire d'Algérie, ont démontré l'efficacité du scoring dans la gestion du risque de crédit. Néanmoins, la mise en œuvre de cette méthode nécessite des investissements importants en technologies de l'information et en formation du personnel. L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentielle pour améliorer la transparence et l'efficacité des transactions bancaires.

Pour renforcer les capacités de scoring et de gestion du risque, il est crucial de développer des infrastructures technologiques adaptées, de former les ressources humaines et d'adopter des méthodes d'analyse avancées. Ces mesures permettront aux banques algériennes de mieux évaluer les risques et de prendre des décisions de crédit plus éclairées.

3.2.2 Digitalisation inachevée

La digitalisation du secteur bancaire algérien a connu des avancées notables ces dernières années, notamment avec l'introduction de services en ligne et mobiles. Cependant, cette transformation reste incomplète. Les infrastructures technologiques sont souvent obsolètes, et l'intégration des nouvelles technologies demeure limitée, entravant l'efficacité opérationnelle des banques. De plus, la formation insuffisante du personnel aux outils numériques et la réticence au changement freinent l'adoption généralisée de solutions digitales. Pour surmonter ces obstacles, il est essentiel d'investir dans la modernisation des systèmes d'information, de renforcer les compétences numériques des employés et de promouvoir une culture d'innovation au sein des institutions financières.

3.2.3 Ressources humaines et compétences

Le secteur bancaire algérien fait face à des défis significatifs en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la formation et le développement des compétences. La transition vers une économie numérique et la modernisation des services bancaires exigent une main-d'œuvre qualifiée et adaptable. Cependant, de nombreuses institutions financières

¹ Chaou & Amitouche (2018), Évaluation du risque de crédit par la méthode de scoring (Cas CPA) : examine une étude empirique sur 307 entreprises clientes de la Banque Populaire d'Algérie, démontrant l'efficacité du scoring tout en soulignant les lacunes en TIC et formation.
p. 73–74

rencontrent des difficultés à recruter et à retenir des talents possédant les compétences nécessaires, en particulier dans les domaines technologiques et de la gestion des risques.

Pour remédier à cette situation, des initiatives ont été mises en place pour renforcer les capacités du personnel bancaire. Par exemple, des programmes de formation continue et des partenariats avec des institutions académiques visent à améliorer les compétences des employés existants et à préparer les nouvelles recrues aux exigences du secteur. De plus, la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet aux banques d'anticiper les besoins futurs en compétences et de planifier les actions de formation en conséquence¹

Malgré ces efforts, il reste essentiel de poursuivre les investissements dans le développement des ressources humaines pour assurer la compétitivité et la résilience du secteur bancaire algérien face aux évolutions rapides de l'environnement économique et technologique.

3.3 Opportunités de développement

Le secteur bancaire algérien dispose de plusieurs leviers pour renforcer son rôle dans le financement de l'économie. La digitalisation et l'open banking offrent des perspectives d'innovation pour améliorer l'inclusion financière et la qualité des services. Par ailleurs, la finance verte et les obligations ESG permettent d'aligner les investissements sur des objectifs durables. Enfin, le soutien public au financement des PME/TPE, via des mécanismes de garanties, constitue un vecteur essentiel pour dynamiser le tissu entrepreneurial.

3.3.1 Finance digitale et open banking

La finance digitale et l'open banking représentent des leviers majeurs pour moderniser le secteur bancaire algérien. La digitalisation des services financiers permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de réduire les coûts et d'élargir l'accès aux services bancaires, notamment pour les populations non bancarisées. L'open banking, en favorisant le partage sécurisé des données entre institutions financières et tiers autorisés, stimule l'innovation et la

¹ Article d'Africa Business Intelligence / El Moudjahid (déc. 2023) citant Ali Kahlane, consultant numérique : souligne la réticence au changement, le besoin de formation et les initiatives comme l'interopérabilité mobile et les campagnes de sensibilisation pour accompagner le personnel des banques. »

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

concurrence, offrant ainsi aux clients des services plus personnalisés et adaptés à leurs besoins.¹

En Algérie, des initiatives ont été lancées pour promouvoir ces transformations. La Banque d'Algérie a mis en place un cadre réglementaire visant à encadrer l'émergence des banques digitales et à faciliter l'intégration des technologies financières (fintech) dans le système bancaire. Ces réformes visent à renforcer la transparence, la sécurité et la compétitivité du secteur financier national.

Cependant, des défis subsistent, notamment en matière d'infrastructures technologiques, de cybersécurité et de formation des ressources humaines. Pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par la finance digitale et l'open banking, il est essentiel de poursuivre les investissements dans les technologies de l'information, de renforcer les compétences numériques des employés et de sensibiliser les clients aux avantages de ces nouveaux services.

3.3.2 Finance verte et obligations ESG

La finance verte et les obligations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) constituent des leviers essentiels pour aligner les investissements financiers sur les objectifs de développement durable. Elles permettent de canaliser les capitaux vers des projets ayant un impact environnemental et social positif, tels que les énergies renouvelables, la gestion durable des ressources ou l'inclusion sociale.

En Algérie, bien que la finance verte soit encore émergente, des initiatives sont en cours pour promouvoir ce secteur. Par exemple, une journée d'étude organisée à Alger a mis en lumière l'expérience britannique en matière de finance verte, soulignant l'importance de ce levier pour le développement durable. De plus, des institutions financières commencent à intégrer des critères ESG dans leurs processus d'investissement, renforçant ainsi la transparence et la responsabilité sociale des entreprises.

Cependant, des défis subsistent, notamment en termes de sensibilisation, de cadre réglementaire et de développement d'instruments financiers adaptés. Pour surmonter ces obstacles, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les acteurs publics et privés, de

¹ Open Banking Nigeria (2024), Open banking in Algeria : indique qu'à ce stade l'open banking n'est pas encore réglementé, mais identifie un fort potentiel de croissance grâce à la pénétration mobile et internet, pouvant stimuler les fintech et l'inclusion financière

développer des cadres réglementaires clairs et de promouvoir la formation et la sensibilisation autour des enjeux de la finance durable.

3.3.3 Financement des PME/TPE via garanties publiques

En Algérie, les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) rencontrent souvent des difficultés d'accès au financement en raison de garanties insuffisantes et d'une perception de risque élevée par les banques. Pour atténuer ces obstacles, l'État a mis en place des mécanismes de garantie publique visant à faciliter l'octroi de crédits à ces entreprises.

Parmi ces dispositifs, le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) joue un rôle central en offrant des garanties aux banques pour les crédits à moyen terme destinés au démarrage ou à l'expansion des PME. En 2024, le FGAR a soutenu 386 entreprises, couvrant des projets d'une valeur totale de 58 milliards de dinars. De même, la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements pour les PME (CGCI-PME) intervient en garantissant les crédits d'investissement, notamment pour la création d'entreprises, le développement de nouveaux produits ou le renouvellement d'équipements.

Ces mécanismes de garantie publique sont essentiels pour renforcer la confiance des institutions financières envers les PME/TPE et stimuler l'entrepreneuriat. Cependant, leur efficacité dépend également de la sensibilisation des entrepreneurs à ces dispositifs et de la simplification des procédures d'accès aux garanties.

3.4 Leviers stratégiques

Pour moderniser son secteur bancaire, l'Algérie mise sur plusieurs leviers stratégiques. Le lancement du dinar numérique vise à faciliter les paiements électroniques et à réduire l'économie informelle. L'adoption des technologies SupTech et RegTech permet d'améliorer la supervision financière et la conformité réglementaire. Enfin, la mise en place d'un cadre législatif pour les partenariats public-privé (PPP) est en cours, afin de stimuler les investissements dans les infrastructures et de renforcer la collaboration entre le secteur public et privé.

3.4.1 Pilotage CBDC (Dinar Digital)

L'Algérie envisage de lancer le "dinar numérique algérien", une monnaie numérique de banque centrale (CBDC) émise, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie. Ce projet vise

Chapitre II : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

à moderniser le système financier national, à renforcer la transparence des transactions et à lutter contre l'économie informelle. Le dinar numérique devrait coexister avec la monnaie fiduciaire, facilitant ainsi les paiements électroniques et l'inclusion financière, notamment dans les zones reculées. Cependant, sa mise en œuvre nécessite une infrastructure technologique robuste, une réglementation adaptée et une sensibilisation du public pour garantir son adoption réussie.¹

3.4.2 SupTech et RegTech

Les technologies SupTech (Supervisory Technology) et RegTech (Regulatory Technology) transforment la supervision et la conformité financières en Algérie.

SupTech permet aux autorités de régulation, comme la Banque d'Algérie, d'automatiser la collecte et l'analyse des données, facilitant ainsi une surveillance proactive et en temps réel des risques financiers. Par exemple, l'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique dans les outils SupTech permet d'identifier rapidement les anomalies et les tendances émergentes, renforçant ainsi la stabilité du système financier.

RegTech, quant à elle, aide les institutions financières à se conformer efficacement aux exigences réglementaires. En automatisant des processus tels que le reporting réglementaire et la gestion des risques, RegTech réduit les coûts de conformité et améliore la précision des informations transmises aux régulateurs.

Cependant, l'adoption de ces technologies en Algérie nécessite de surmonter certains défis, notamment en matière de qualité des données, de cybersécurité et de compétences techniques. Il est essentiel de développer des infrastructures numériques robustes et de former les ressources humaines pour tirer pleinement parti des avantages offerts par SupTech et RegTech²

¹ Algeria Invest (mai 2025), même article : le projet de CBDC est en cours de préparation par le Gouvernement, avec pour objectif la transparence des transactions, la lutte contre l'économie informelle, et l'inclusion financière

² IMF Staff Report (2017), Selected Issues – Algeria (section sur les réformes du système financier): évoque l'utilisation des technologies de supervision (SupTech) et de conformité (RegTech) pour renforcer la surveillance financière du pays.
p. 31–32

3.4.3 Partenariats public-privé et multilatéraux

L'Algérie intensifie ses efforts pour renforcer les partenariats public-privé (PPP) et multilatéraux, dans le but de stimuler son développement économique et d'améliorer l'efficacité de ses investissements.

En mars 2025, le gouvernement algérien a annoncé la finalisation d'un projet de loi visant à établir un cadre juridique clair pour les PPP. Cette initiative a pour objectif de combler les lacunes juridiques existantes et de faciliter la participation du secteur privé aux grands projets d'infrastructure, notamment dans les domaines des routes, des ports, du rail, des hôpitaux et des services publics. La Caisse Nationale d'Équipement pour le Développement (CNED) sera chargée d'évaluer ces projets, optimisant ainsi l'efficacité des dépenses publiques.

Parallèlement, l'Algérie renforce ses partenariats multilatéraux pour soutenir ses ambitions économiques. Un exemple notable est la création de l'Algerian Union Bank (AUB) en Mauritanie, fruit d'une collaboration entre quatre banques publiques algériennes : le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA), la Banque nationale d'Algérie (BNA) et la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR). Cette initiative stratégique vise à renforcer la présence financière algérienne à l'étranger et à accompagner les investisseurs dans la région.

Ces efforts combinés, tant au niveau national qu'international, illustrent la volonté de l'Algérie de diversifier ses sources de financement et de promouvoir une croissance économique durable.¹

¹ Oxford Business Group (2018), Changing track: new strategy seeks to increase public spending and improve the investment climate – mentionne l'ébauche de la loi cadre PPP et le rôle du CNED-PPP dans la promotion d'un modèle d'investissement mixte infrastructure / service public.

Conclusion du Chapitre II

Au terme de cette exploration du financement bancaire en Algérie, plusieurs enseignements se dégagent. D'abord, le cadre légal et réglementaire, reposant sur l'ordonnance 90-10 et la récente loi 23-09, a progressivement évolué pour moderniser le secteur et rapprocher la pratique locale des standards internationaux. Le dispositif de gouvernance, centré sur le Conseil de la Monnaie et du Crédit, la Commission bancaire et les instances de supervision, assure la stabilité financière tout en restant perfectible, notamment en matière d'indépendance et de coordination des comités spécialisés.

Du point de vue opérationnel, la typologie des produits de crédit révèle une palette riche, du court terme aux financements d'investissements lourds, mais les processus restent souvent lourds et peu digitalisés, limitant l'accès des PME. Les mécanismes de garantie publics (FGAR, CGCI-PME) ont prouvé leur utilité pour partager le risque, même si leur portée gagnerait à être mieux connue et simplifiée. Les indicateurs de santé - encours de crédits et dépôts, ratios de créances douteuses, rentabilité et dispositifs de supervision - soulignent une résilience relative du secteur, tout en pointant des marges de progression, notamment sur la qualité des actifs et l'inclusion financière.

Enfin, le chapitre a mis en lumière les opportunités offertes par la finance digitale et verte, les technologies SupTech/RegTech et les partenariats public-privé, leviers stratégiques pour renforcer l'efficacité et l'innovation. Leur déploiement, conditionné par le renforcement des infrastructures et des compétences, demeure un chantier prioritaire.

Dans la perspective du chapitre suivant, nous nous pencherons sur un acteur-clé du financement public en Algérie : la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). À travers l'étude de ses produits, de ses services et de l'examen approfondi d'un dossier de crédit d'investissement, nous verrons concrètement comment ces dynamiques réglementaires et opérationnelles se traduisent au bénéfice du développement économique.

Chapitre III

**Étude de cas Le rôle de la
BADR dans le financement
des investissements**

Introduction

Afin d'apporter une réponse concrète à la problématique de notre étude portant sur le financement bancaire des projets d'investissement, il est indispensable de dépasser l'approche théorique pour s'intéresser à l'expérience réelle d'un établissement bancaire. L'analyse d'un cas pratique permet de mieux comprendre les mécanismes, les pratiques et les contraintes liés à l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'investissement.

Dans cette optique, nous avons choisi de nous pencher sur la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), l'un des principaux acteurs du financement en Algérie, notamment dans les secteurs à vocation productive. Son orientation historique vers l'appui au monde rural et aux activités économiques nationales en fait un terrain d'étude pertinent. Cette institution se distingue par son large réseau d'agences, sa proximité avec les porteurs de projets, ainsi que par la diversité de ses produits et services de financement.

Notre démarche vise à analyser le rôle de la BADR dans la mobilisation des ressources financières au profit des entreprises, à travers l'étude des procédures d'octroi de crédit, des modalités de financement proposées, et des outils de suivi utilisés. À travers cette étude de cas, nous chercherons à comprendre comment une banque publique algérienne met en œuvre ses missions de financement, depuis l'accueil d'un projet jusqu'au déblocage des fonds et au suivi post-crédit.

Pour cela, le chapitre sera structuré en deux grandes parties : une présentation générale de la BADR (historique, organisation, missions, produits), suivie de l'analyse d'un dossier réel de crédit d'investissement instruit au sein de la filiale régionale de Tizi-Ouzou. Ce travail nous permettra d'évaluer les pratiques concrètes du financement bancaire et d'en dégager les enseignements en lien avec les réalités du terrain économique algérien.

Section 1 : Présentation de la BADR

Nous allons présenter l'établissement au sein duquel s'est déroulé notre stage pratique, à savoir la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), en mettant en évidence son évolution historique, ses principales missions ainsi que les objectifs qu'elle poursuit dans le cadre de son activité bancaire.

1.1 Historique de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a vu le jour en 1982, à travers le décret n°82-106 du 13 mars, qui officialise sa création en tant que société par actions. Elle est issue de la réorganisation du paysage bancaire national, plus précisément du démembrement de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), dans un contexte où l'État cherchait à spécialiser davantage les établissements financiers selon les secteurs d'activité.

La BADR a été conçue dès l'origine comme un instrument stratégique au service de l'économie agricole et du monde rural. Elle avait pour missions principales de financer les activités agricoles, d'accompagner les initiatives rurales et de contribuer au développement équilibré du territoire national. En plus de cette vocation prioritaire, elle devait aussi apporter aux entreprises publiques économiques des conseils et une assistance dans la gestion des moyens de paiement, tout en veillant au respect des principes de confidentialité bancaire.

Avec la promulgation de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR a renforcé son assise juridique et opérationnelle en devenant une véritable institution bancaire de plein exercice. Cette loi lui confère le statut de personne morale autorisée à effectuer les opérations classiques d'une banque : réception de fonds du public, octroi de crédits, gestion et mise à disposition des moyens de paiement.

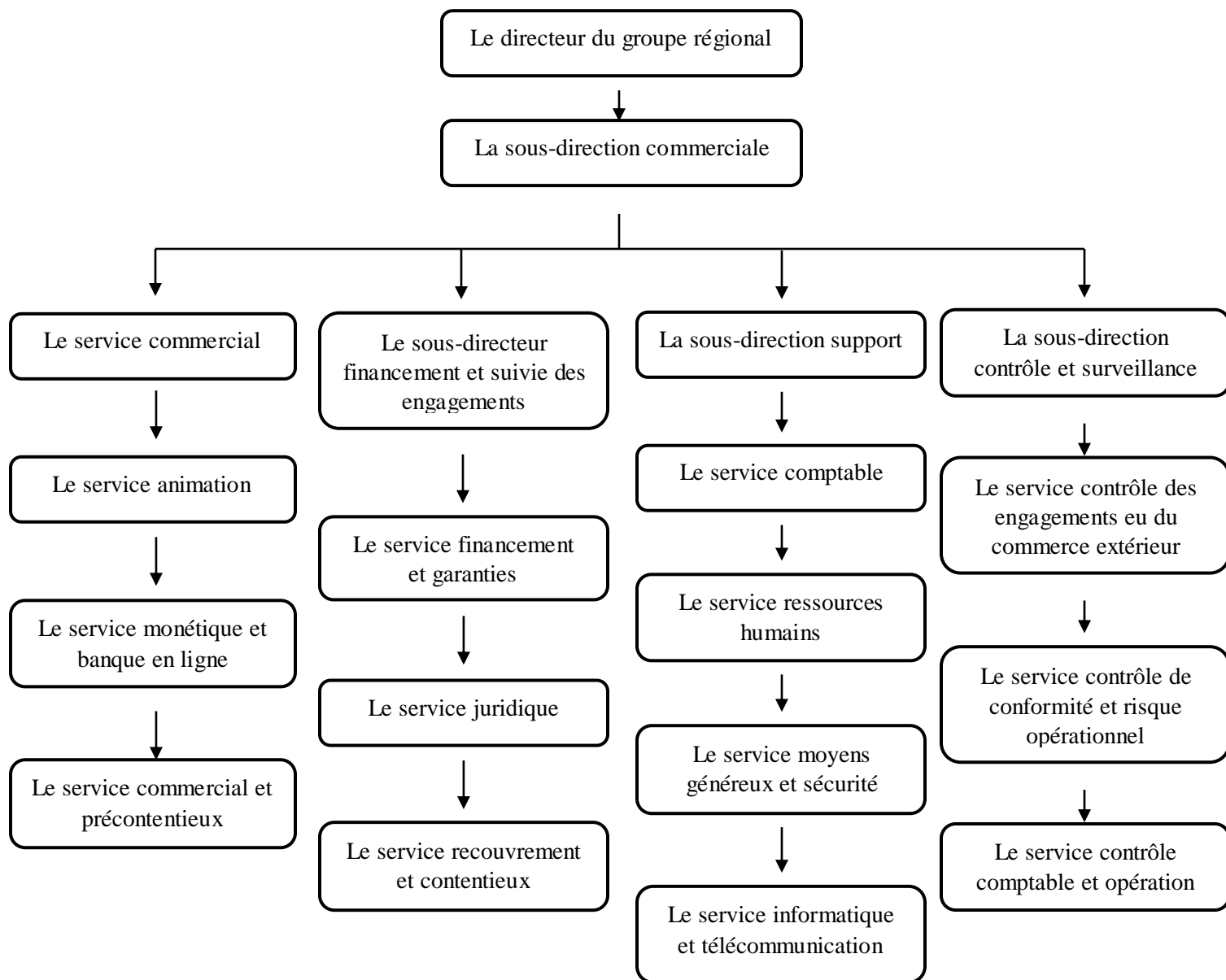
Au fil des années, la BADR a connu une croissance importante, tant sur le plan organisationnel que territorial. Son réseau, constitué à l'origine de 140 agences, s'est progressivement étendu pour dépasser aujourd'hui les 300 agences à travers le territoire national, organisées autour de 39 directions régionales. Ce maillage dense lui permet de couvrir efficacement les différentes régions du pays, y compris les zones à faible bancarisation, et d'assurer une présence de proximité auprès de ses clients.

Avec un effectif de près de 7 000 employés répartis entre les structures centrales, régionales et locales, la BADR se positionne comme la première banque de réseau en Algérie.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 37 milliards de dinars algériens, ce qui témoigne de son poids dans le système financier national et de sa capacité à mobiliser des ressources pour financer le développement, notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

L'organisation de la BADR sera présentée dans le schéma suivant



1.2 Les missions et objectifs de la BADR

1.2.1 Missions principales

Les missions essentielles de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) s'articulent autour des axes suivants :

1.2.1.1 Opérations bancaires classiques

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), en tant qu'établissement bancaire de plein exercice, assure l'ensemble des opérations bancaires classiques prévues par la législation en vigueur. Elle intervient notamment dans le traitement des opérations de **crédit**, de **change** et de **trésorerie**, qui constituent le cœur de son activité financière.

En matière de **crédit**, la BADR propose différentes formules de financement à court, moyen et long terme, adaptées aux besoins des particuliers, des entreprises et surtout des acteurs du secteur agricole. Elle instruit les demandes de prêts, évalue les garanties, et assure le suivi des remboursements selon les conditions convenues avec la clientèle.

Concernant les **opérations de change**, la banque effectue l'achat et la vente de devises étrangères pour le compte de ses clients, en conformité avec les réglementations de la Banque d'Algérie. Elle offre également des services liés aux transferts internationaux, notamment pour les importateurs, exportateurs et autres opérateurs économiques.

En ce qui concerne la **gestion de la trésorerie**, la BADR met à disposition de ses clients des instruments permettant d'assurer la liquidité de leurs opérations, notamment à travers la gestion des flux de paiement, les placements à court terme, et les solutions de trésorerie d'entreprise.

Grâce à ces fonctions essentielles, la BADR joue un rôle de premier plan dans la circulation de l'argent, la sécurité des transactions et le soutien financier aux activités économiques sur l'ensemble du territoire national.

1.2.1.2 Ouverture et gestion de comptes

La BADR assure l'ouverture et la gestion de comptes bancaires pour l'ensemble des personnes physiques et morales éligibles, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou de

collectivités. Cette mission fait partie intégrante des opérations courantes proposées par la banque, contribuant à la bancarisation de la population et au développement de l'inclusion financière en Algérie.

L'ouverture d'un compte bancaire au sein de la BADR donne accès à un ensemble de services : dépôts, retraits, virements, émission de chèques, paiements électroniques, ainsi que l'accès à des produits d'épargne ou de crédit. La banque propose plusieurs types de comptes adaptés aux besoins de sa clientèle : comptes courants, comptes d'épargne, comptes devises, ou encore comptes professionnels pour les opérateurs économiques.

La gestion de ces comptes s'effectue conformément aux règles de confidentialité et de sécurité imposées par la réglementation bancaire. Elle comprend également la tenue à jour des soldes, l'émission de relevés périodiques, et l'assistance personnalisée à travers son réseau d'agences.

Grâce à la densité de son réseau, la BADR joue un rôle de proximité dans la gestion des comptes bancaires, favorisant ainsi un accès élargi aux services financiers dans les zones rurales et urbaines.

1.2.1.3 Collecte de dépôts

Parmi ses missions fondamentales, la BADR assure la réception des dépôts, qu'ils soient à vue ou à terme, ainsi que la collecte de l'épargne nationale. Cette fonction essentielle permet à la banque de mobiliser des ressources financières qui serviront, par la suite, à financer divers projets d'investissement, notamment dans les secteurs productifs.

Les dépôts à vue concernent principalement les fonds placés sur des comptes courants ou comptes chèques, accessibles à tout moment par le titulaire. Ils permettent d'effectuer les opérations courantes de paiement, de retrait ou de transfert. Quant aux dépôts à terme, ils consistent en des placements de fonds pour une durée déterminée, donnant lieu à des rémunérations sous forme d'intérêts. Ces derniers représentent une solution d'investissement sécurisée pour les déposants.

En parallèle, la BADR participe activement à la promotion de l'épargne, en proposant des produits adaptés aux particuliers comme aux entreprises. Cette mission est particulièrement importante dans un contexte économique où la canalisation de l'épargne vers les circuits formels permet de renforcer les capacités de financement de l'économie nationale.

La collecte de l'épargne constitue donc un levier stratégique pour la BADR, qui agit en tant qu'intermédiaire entre les agents économiques excédentaires (ceux qui épargnent) et les agents en besoin de financement (ceux qui investissent). Ce rôle est d'autant plus crucial en milieu rural, où la bancarisation reste parfois limitée, et où la BADR dispose d'un ancrage fort.

1.2.1.4 Mobilisation de l'épargne

La mobilisation de l'épargne constitue l'une des missions fondamentales de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). En tant qu'acteur de proximité implanté sur tout le territoire national, notamment en zones rurales, la BADR joue un rôle stratégique dans la collecte des ressources financières émanant des particuliers, des entreprises et des institutions.

Cette mission consiste principalement à capter l'épargne disponible sous différentes formes : dépôts à vue, comptes d'épargne, dépôts à terme, comptes courants rémunérés ou encore certificats de dépôt. Grâce à son réseau étendu d'agences, la BADR facilite l'accès des citoyens, même dans les zones reculées, aux services bancaires de base, favorisant ainsi l'inclusion financière.

La mobilisation de l'épargne permet à la banque de constituer une base de ressources stable et durable qu'elle peut ensuite réinjecter dans l'économie nationale, notamment sous forme de crédits d'investissement. Ce mécanisme contribue non seulement à la rentabilité de la banque, mais également au financement du développement économique à travers le soutien aux secteurs productifs.

En plus de son rôle technique, la BADR, à travers la promotion de la culture de l'épargne, participe à l'éducation financière des populations. Elle incite les ménages à épargner régulièrement, à sécuriser leurs fonds et à planifier leurs projets futurs. Dans ce cadre, des produits adaptés sont souvent proposés aux agriculteurs, artisans, jeunes porteurs de projets ou femmes rurales, afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

En résumé, par la mobilisation efficace de l'épargne nationale, la BADR renforce son rôle d'intermédiaire financier et soutient la dynamique de financement de l'économie, en particulier dans les secteurs jugés prioritaires pour le développement du pays.

1.2.1.5 Soutien au développement du secteur agricole et rural

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) remplit une mission centrale dans le financement et la promotion du secteur agricole en Algérie. Fidèle à sa vocation initiale, la BADR concentre une part importante de ses interventions sur le soutien aux activités agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et artisanales, particulièrement en milieu rural.

Son action s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de l'État algérien en matière de sécurité alimentaire, de développement rural intégré et de valorisation des ressources naturelles. À ce titre, la BADR finance des projets agricoles de toutes tailles, qu'il s'agisse de micro-exploitations, de coopératives ou de grandes entreprises agricoles. Elle accorde également des crédits pour l'acquisition de matériel agricole, l'aménagement de périmètres irrigués, l'élevage, la transformation de produits agricoles ou encore le développement des filières locales.

En plus du financement, la banque joue un rôle d'accompagnement, notamment à travers le conseil, l'assistance technique et la mise en relation avec d'autres partenaires institutionnels ou privés. Cet accompagnement vise à sécuriser les investissements réalisés et à améliorer la rentabilité des projets financés.

La BADR intervient également dans la mise en œuvre de dispositifs publics de soutien à l'agriculture, comme le crédit à taux bonifié, les subventions à l'équipement ou les garanties publiques. Elle participe ainsi activement aux politiques de développement rural durable, en facilitant l'accès des agriculteurs au financement bancaire et en contribuant à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales.

En résumé, le soutien au secteur agricole et rural constitue une composante fondamentale de la mission de la BADR, faisant d'elle un acteur incontournable du développement économique local et national.

1.2.1.6 Contrôle des mouvements financiers des entreprises domiciliées

Parmi ses attributions, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) assure le contrôle des mouvements financiers des entreprises dont les comptes sont domiciliés en son sein. Cette fonction s'inscrit dans le cadre de la réglementation financière nationale,

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

visant à garantir la traçabilité des flux monétaires, la transparence des opérations et la lutte contre les pratiques illicites.

La BADR veille à ce que les opérations réalisées par ses clients respectent les normes en vigueur, tant en matière de change qu'en matière de fiscalité, de commerce extérieur ou de conformité aux règles bancaires. Elle joue ainsi un rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les autorités de tutelle, notamment la Banque d'Algérie et le ministère des Finances, à travers la transmission d'informations, la déclaration de certaines opérations sensibles et la vérification de l'origine ou de la destination des fonds.

Ce contrôle s'applique notamment aux entreprises effectuant des opérations d'importation ou d'exportation, soumises à des règles strictes en matière de domiciliation bancaire, de délais de rapatriement des devises, et de justification des paiements. La BADR accompagne ses clients dans la constitution des dossiers requis, le suivi des autorisations et la gestion administrative des opérations.

En assurant cette mission, la banque contribue à sécuriser l'environnement financier et à renforcer la confiance dans le système bancaire national. Elle participe également à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de transparence économique, de régulation des échanges et de lutte contre le blanchiment de capitaux.

1.2.2 Objectifs stratégiques

L'action de la BADR ne se limite pas à l'exécution d'opérations bancaires courantes. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large, orientée vers des objectifs précis visant à renforcer sa solidité, améliorer sa performance et répondre efficacement aux besoins de ses clients et de l'économie nationale. Ces objectifs traduisent sa volonté d'évoluer en tant qu'acteur de développement durable et inclusif.

1.2.2.1 Accès à des ressources optimisées et financement productif

L'un des objectifs stratégiques majeurs de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est de garantir un accès régulier à des ressources financières stables, abondantes et au coût le plus avantageux possible. Cette orientation vise à renforcer la capacité de la banque à soutenir l'économie productive à travers l'octroi de crédits adaptés aux besoins de ses différentes clientèles, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des petites industries.

Pour cela, la BADR cherche à diversifier ses sources de refinancement tout en veillant à optimiser la gestion de sa trésorerie. L'accès à des ressources bien maîtrisées lui permet non seulement d'assurer la rentabilité de ses opérations, mais aussi de proposer à ses clients des conditions de financement plus compétitives. Cette politique s'inscrit dans une logique de soutien au développement, où la priorité est donnée aux projets à fort potentiel économique, générateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

La banque s'efforce également d'orienter ses financements vers des crédits dits « productifs », c'est-à-dire des crédits destinés à la création ou à l'extension d'activités génératrices de revenus. Cela contribue à renforcer la dynamique d'investissement au niveau local et à stimuler le tissu économique, tout en assurant la rentabilité et la durabilité de son portefeuille de crédits. Cette approche témoigne de l'engagement de la BADR à jouer un rôle actif dans la mobilisation des ressources au service du développement national.

1.2.2.2 Gestion rigoureuse de la trésorerie

Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, la BADR accorde une importance particulière à la gestion rigoureuse de sa trésorerie, tant en monnaie nationale qu'en devises étrangères. Cette gestion vise à garantir à la fois la stabilité financière de l'institution et sa capacité à répondre efficacement aux besoins de financement de sa clientèle.

Assurer un équilibre constant entre les ressources disponibles et les emplois engagés est essentiel pour une banque à vocation de financement, notamment dans des secteurs aussi sensibles que l'agriculture ou l'agro-industrie. Une trésorerie bien gérée permet à la banque de faire face à ses engagements à court terme, de respecter ses obligations réglementaires, et de maintenir une liquidité suffisante pour accompagner les projets d'investissement dans les meilleures conditions.

Cela passe par le suivi quotidien des flux financiers, l'optimisation des placements à court terme, la couverture des besoins ponctuels en liquidités, et la gestion du risque de taux ou de change. Dans ce sens, la BADR utilise des outils modernes de prévision et d'analyse financière, tout en adoptant une politique prudente qui préserve la solidité de sa structure financière.

Ainsi, la gestion rigoureuse de la trésorerie constitue un pilier fondamental de la stratégie de la BADR, car elle conditionne la réactivité, la fiabilité et la performance globale de la banque dans l'accomplissement de ses missions économiques.

1.2.2.3 Développement institutionnel harmonieux

Le développement institutionnel harmonieux représente l'un des objectifs structurants de la BADR. Il s'agit de garantir une croissance équilibrée de la banque à travers l'amélioration continue de ses capacités organisationnelles, humaines et technologiques, en cohérence avec ses missions économiques.

Cette vision repose d'abord sur l'élargissement progressif du réseau d'agences à travers le territoire national, notamment dans les zones rurales et les régions à fort potentiel agricole. L'extension géographique vise à rapprocher la banque de ses clients, à améliorer l'accessibilité aux services financiers et à renforcer l'ancrage territorial de la BADR dans le tissu économique local.

Parallèlement, le développement institutionnel implique la modernisation des structures internes, la formation continue des ressources humaines et l'adoption de systèmes de gestion plus performants. L'objectif est d'accroître l'efficacité opérationnelle, de fluidifier les processus décisionnels et de renforcer la capacité d'innovation de la banque.

Enfin, cette approche harmonieuse veille à maintenir l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et territoriale du développement de la banque. Elle permet à la BADR de consolider son rôle de banque de proximité, tout en s'adaptant aux exigences

1.2.2.4 Expansion du réseau bancaire

L'expansion du réseau bancaire constitue un axe stratégique fondamental dans la politique de développement de la BADR. Consciente de l'importance de la proximité dans la relation bancaire, la banque a engagé, depuis plusieurs années, une politique d'extension continue de ses structures sur le territoire national, notamment dans les zones rurales et semi-urbaines, souvent sous-desservies par les autres institutions financières.

Cet élargissement vise non seulement à améliorer l'accessibilité des services financiers à une population plus large, mais aussi à accompagner efficacement les dynamiques économiques locales, en particulier dans les domaines agricoles, agroalimentaires et artisanaux. En multipliant ses points de contact avec la clientèle, la BADR renforce son rôle de banque de développement et affirme sa vocation d'inclusion financière.

L'implantation de nouvelles agences permet également de mieux couvrir les besoins des porteurs de projets, de faciliter le traitement des demandes de financement, et de

promouvoir une relation de proximité entre la banque et ses clients. Cette stratégie est soutenue par un effort de digitalisation progressive, visant à compléter la présence physique par des services en ligne accessibles, afin de moderniser l'approche commerciale tout en maintenant l'ancrage territorial.

En somme, l'expansion du réseau de la BADR participe pleinement à sa mission de service public financier, tout en consolidant sa place comme acteur de référence dans le financement du développement rural et de l'économie nationale.

1.2.2.5 Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est au cœur des priorités stratégiques de la BADR. Dans un environnement bancaire en constante évolution, marqué par la concurrence et l'exigence croissante des usagers, la banque s'attache à offrir des produits et services adaptés aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle, tout en veillant à la qualité de l'accueil, de l'écoute et du suivi.

Cette orientation repose sur une démarche d'amélioration continue de l'expérience client, à travers la simplification des procédures, la réduction des délais de traitement des dossiers et la modernisation des canaux de communication. La BADR met ainsi en œuvre des outils de gestion de la relation client (GRC), développe des services numériques (banque en ligne, applications mobiles) et forme régulièrement son personnel afin d'assurer une prise en charge efficace et personnalisée.

Par ailleurs, la banque accorde une attention particulière aux retours et réclamations des clients, perçus comme une source d'information précieuse pour ajuster son offre et corriger d'éventuelles insuffisances. Cette volonté d'instaurer une relation de confiance durable avec la clientèle s'inscrit dans une logique de fidélisation, mais aussi de valorisation de l'image de marque de l'institution.

En intégrant pleinement la satisfaction client dans sa stratégie, la BADR renforce sa position sur le marché et affirme sa vocation de banque de développement proche des citoyens, à l'écoute de leurs besoins et résolument tournée vers la qualité de service.

1.2.2.6 Renforcement du recouvrement

Le renforcement du recouvrement constitue un objectif stratégique majeur pour la BADR, dans la mesure où il conditionne directement la solidité financière de la banque et sa capacité à poursuivre sa mission de financement de l'économie. Une gestion dynamique et rigoureuse du recouvrement permet de limiter les créances douteuses, d'assurer la rotation saine des ressources, et de maintenir la confiance des partenaires financiers et institutionnels.

La BADR a mis en place plusieurs mécanismes pour améliorer l'efficacité de ses actions de recouvrement. Cela inclut le suivi régulier des échéances, l'analyse préventive des risques de défaut de paiement, ainsi que l'engagement de procédures amiables et judiciaires en cas de non-conformité. La banque veille également à former ses équipes aux techniques de négociation, à l'évaluation du risque client et à l'utilisation d'outils informatiques de suivi automatisé.

Par ailleurs, le renforcement du recouvrement ne se limite pas à une dimension coercitive. Il repose aussi sur la prévention, par une évaluation rigoureuse des projets avant leur financement et un accompagnement personnalisé des clients pendant toute la durée du crédit. L'objectif est d'instaurer une culture de remboursement responsable, en sensibilisant les emprunteurs à leurs obligations contractuelles et aux conséquences d'un défaut.

En investissant dans le perfectionnement de ses dispositifs de recouvrement, la BADR cherche ainsi à améliorer ses performances financières, à sécuriser son portefeuille de crédits, et à garantir la pérennité de son rôle de banque de développement.

1.3 Une offre variée et adaptée de produits de financement

La BADR a mis en place un ensemble de crédits diversifiés pour couvrir les différents besoins de financement des agriculteurs. On retrouve deux grandes catégories de crédits : ceux destinés à l'exploitation et ceux à l'investissement.

1.3.1 Les crédits d'exploitation

- Le crédit classique d'exploitation : pour les besoins courants des exploitations agricoles.

- Le crédit REFIG : un crédit de campagne, totalement bonifié par l'État, qui soutient toutes les filières agricoles (comme les céréales, la volaille, la pomme de terre, les dattes, etc.).
- Les crédits fédératifs de court terme : également bonifiés à 100 % par l'État, ces crédits sont destinés aux opérateurs en aval comme les transformateurs de tomates, les laiteries, les abattoirs ou encore les exportateurs de dattes.

1.3.2 Les crédits d'investissement

- Le crédit d'investissement classique : pour financer des projets agricoles à long terme.
- Le crédit ETTAHADI : un crédit d'investissement aussi bonifié par l'État, qui couvre l'ensemble des filières agricoles.
- Le leasing : une solution de financement pour l'achat de matériel agricole ou d'irrigation.
- Les crédits fédératifs à moyen terme : bonifiés via le dispositif Ettahadi, pour soutenir des projets collectifs ou structurants.
- Le financement des jeunes agriculteurs : réalisé à travers des dispositifs comme l'ANSEJ, la CNAC ou l'ANGEM.
- Les crédits bonifiés pour les industriels et les PME : concernés par des activités éligibles à ce type de financement.

En plus des crédits classiques, la BADR propose aussi des crédits avec un différé de remboursement total allant de 3 à 5 ans, entièrement bonifié. À la fin de cette période de différé, une bonification de 2 % est également appliquée, ce qui rend ce type de financement encore plus avantageux.

En cas de garanties insuffisantes, la BADR fait appel à des dispositifs de garantie spécifiques :

- La CGCI (Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement) pour les PME,
- Le FGA (Fonds de Garantie Agricole) pour les agriculteurs, actuellement géré par la CGCI elle-même.

1.4 Présentation de l'organisme d'accueil

L'organisme d'accueil est le Groupement Régional d'Exploitation (GRE). Il a pour rôle principal de :

- Développer la collecte de ressources financières,
- Distribuer les crédits,
- Et promouvoir les produits et services de la banque auprès des clients.

Le GRE est dirigé par un Sous-Directeur, qui est responsable de plusieurs missions essentielles :

- Veiller à l'application des procédures de la banque dans sa structure et dans les agences qui lui sont rattachées ;
- Coordonner et évaluer l'activité de son secteur ;
- Mettre en œuvre le plan marketing de la banque et suivre les actions commerciales décidées ;
- Garantir la qualité de service au sein des agences ;
- Promouvoir les nouveaux produits bancaires ;
- Bien évaluer les risques liés aux financements qu'il gère ;
- Appliquer les décisions des comités de crédit et de trésorerie, qu'ils soient régionaux ou centraux ;
- Préparer et présenter les demandes de financement et de rééchelonnement dans les délais fixés.
- Mettre à jour la cotation du portefeuille clients en continu ;
- Suivre et appliquer les recommandations des audits et inspections ;
- Encourager le développement de produits locaux, que ce soit pour remplacer les importations ou pour exporter ;

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

- Accompagner les clients dans la création de PME (dans l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, etc.) ;
- Faire connaître les activités financées par la BADR ainsi que les dispositifs de soutien mis en place par l'État ;
- Assurer la sécurité et la conservation des moyens de paiement (chèques, titres, etc.) dans le respect des règles en vigueur.
- La gestion des placements proposés aux clients ;
- Les visites sur site, lorsque cela est nécessaire ;
- Le traitement des demandes de taux préférentiels ;
- La rédaction de rapports (reporting) à destination de la hiérarchie ;
- L'analyse des données issues des rapports de ses services ;
- Et plus généralement, toute autre mission qui relève de ses fonctions.

Organisation interne du GRE de Tizi-Ouzou :

Le Groupement Régional d'Exploitation (GRE) de Tizi-Ouzou est divisé en trois services principaux :

- Le service Crédit et Commerce extérieur
- Le service Animation commerciale
- Le service Monétique et Moyens de paiement

1.4.1. Le service Crédit et Commerce extérieur

C'est dans ce service que s'est déroulé mon stage pratique. Il est dirigé par un chef de service qui est chargé de :

- Veiller à la disponibilité des documents nécessaires à la gestion des activités du service ;
- Traiter les demandes de financement et de réaménagement (ou rééchelonnement) de crédits ;

- Évaluer la solvabilité et le risque lié aux clients emprunteurs ;
- Mettre en œuvre les décisions de financement prises par les comités ;
- Accompagner les agences dans la gestion des opérations de commerce extérieur (import/export) et s'assurer du respect des règles de contrôle des charges ;
- Consulter et alimenter les bases de données de la Banque d'Algérie sur les risques et les impayés ;
- Suivre la récupération des bonifications d'intérêts accordées ;
- Établir des rapports réguliers à la hiérarchie ;
- Et exécuter toute autre tâche confiée par la direction.

1.4.2. Le service Animation commerciale

Ce service est également dirigé par un chef de service. Ses missions principales sont :

- Aider les agences à construire leurs plans d'actions commerciales (PAC) ;
- Suivre l'avancement des objectifs commerciaux et analyser régulièrement les écarts entre les prévisions et les réalisations.
- Tenir à jour un fichier clientèle, contenant en permanence des informations commerciales sur les clients actuels et potentiels de la région couverte par le GRE ;
- Gérer les opérations en lien avec le marché financier ;
- Réaliser des études socio-économiques sur la région, en identifiant les opportunités de développement et en accompagnant le déploiement du réseau d'agences ;
- Traiter les réclamations et suggestions des clients pour améliorer l'offre et la qualité de service
- Participer à des événements économiques (foires, salons, expositions) pour promouvoir les services de la banque ;
- Gérer les supports publicitaires et informatifs utilisés dans les agences (PLV - Publicité sur Lieu de Vente) ;

- Contribuer à l'enrichissement de la base de données centrale, utile pour l'élaboration du plan marketing de la banque ;
- Étudier les possibilités d'ouverture de comptes hors du rayon d'exploitation, tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- Identifier les besoins spécifiques des clients et transmettre des propositions à la direction centrale pour la création de nouveaux produits ;
- Explorer les opportunités économiques locales, en se basant sur le potentiel réel de la région ;
- Tenir à jour un répertoire des producteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité ;
- Assurer la promotion des produits et services locaux, que ce soit pour remplacer les importations ou pour favoriser l'exportation, en vulgarisant les procédures bancaires et les dispositifs d'aide de l'État ;
- Entretenir des relations de collaboration avec les chambres de métiers (agriculture, commerce, industrie, artisanat) ;
- Réaliser des reportings réguliers à la hiérarchie ;
- Et prendre en charge toute autre tâche confiée par la direction.

1.4.3. Le service Monétique et Moyens de paiement

Ce service est dirigé par un chef de service, qui supervise tout ce qui est lié à la monétique, c'est-à-dire les moyens de paiement électroniques. Ses principales responsabilités sont :

- Aider les agences à définir leurs objectifs en matière de monétique (cartes, retraits, paiements, etc.) dans le cadre des Agences Locales d'Exploitation (ALE) ;
- Doter les clients en cartes magnétiques, qu'il s'agisse de cartes de retrait ou de paiement ;
- S'assurer du bon fonctionnement des distributeurs automatiques (GAB – Guichets Automatiques Bancaires, et DAB – Distributeurs Automatiques de Billets) ;

- Assister les agences en cas d'incidents techniques, liés à la monétique ou à la télécompensation, et les aider à régulariser ces situations.
- Transmettre régulièrement des rapports (reporting) à sa hiérarchie pour le suivi des activités du service ;
- Et d'assurer toute autre mission qui pourrait lui être confiée par son supérieur hiérarchique.

1.5 Les pièces constitutives d'un dossier de crédit d'investissement ou crédit d'exploitation

Les demandes d'un dossier de crédit d'investissement ou d'exploitation doivent être accompagnées d'une liste de documents : documents administratifs et juridiques. Documents comptables et fiscaux, documents économiques et financiers et divers.

1.5.1 Documents administratifs et juridiques

Dans le cadre d'une demande de crédit d'investissement, plusieurs documents administratifs et juridiques sont exigés. Il s'agit notamment de :

- Une demande de crédit signée par une personne habilitée ;
- Une copie dûment légalisée des statuts de l'entreprise (pour les personnes morales) ;
- Le procès-verbal de délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contracter un emprunt ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ou tout autre justificatif prouvant l'autorisation d'exercer l'activité concernée (agrément, carte fellah, carte d'artisan, autorisation d'exploitation, etc.) ;
- Une copie légalisée du Bulletin Officiel des Annonces Légales (BOAL) ;
- Une copie légalisée de l'acte de propriété, du contrat de concession ou du bail relatif aux locaux professionnels.

1.5.2 Documents comptables et fiscaux

Pour constituer un dossier de demande de crédit d'investissement, les documents comptables et fiscaux suivants sont généralement requis :

- Les bilans et tableaux de comptes de résultat (TCR) des trois derniers exercices ;
- Le rapport du commissaire aux comptes, pour les entreprises soumises à cette obligation ;
- Les bilans et TCR prévisionnels ;
- Un plan de financement et/ou un plan de trésorerie ;
- Les situations fiscales et parafiscales récentes, ou à défaut, les échéanciers de régularisation le cas échéant.

1.5.3 Documents économiques et financiers

Dans le cadre d'une demande de crédit d'investissement, plusieurs documents à caractère économique et financier sont exigés. Parmi eux :

- Une étude technico-économique, particulièrement importante pour les projets d'investissement ;
- Des factures pro forma, devis ou contrats relatifs aux équipements à acquérir ;
- Un plan des charges, ainsi que tout document attestant de la viabilité commerciale du projet (carnet de commandes, contrats, conventions, etc.).

1.5.4 Divers

Parmi les documents complémentaires exigés dans un dossier de demande de crédit d'investissement, on retrouve :

- Les justificatifs d'avantages obtenus auprès de l'ANDI, ainsi que les concessions ou aides liées à l'exploitation du projet ;
- Tout autre document que le client juge pertinent pour renforcer sa demande de financement ;

- Les pièces requises dans le cadre de dispositifs spécifiques mis en place (voir annexe n°2).

Il est important de noter que tout dossier incomplet, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des documents exigés ne sera pas recevable.

1.6 Les garanties bloquantes

Les garanties bloquantes sont des sûretés bancaires utilisées essentiellement dans le cadre des transactions commerciales et financières. Leur rôle est de sécuriser l'opération : en cas de non-respect des engagements contractuels par l'une des parties, la banque ou l'institution émettrice de la garantie intervient pour couvrir les pertes ou les frais occasionnés.

Parmi les garanties bloquantes présentées dans ce dossier figure :

- Une caution hypothécaire portant sur un terrain d'une superficie de 2 812 m², expertisé par la SAE à une valeur de 84 360 000,00 DA (voir annexe n°05).

1.7 Les garanties non bloquantes

Les garanties non bloquantes sont des sûretés apportées par des institutions financières ou des tiers, qui permettent de sécuriser une transaction ou un contrat sans immobiliser les fonds de l'entreprise bénéficiaire. Elles offrent ainsi une protection suffisante à la partie créancière tout en permettant à l'entreprise de conserver ses liquidités pour le financement de ses activités courantes.

Parmi les garanties non bloquantes figurent notamment :

- Le nantissement des équipements financés ;
- Une chaîne de billets à ordre (voir annexe n°5).

Après avoir présenté un aperçu général de l'établissement au sein duquel nous avons effectué notre stage pratique, nous allons désormais consacrer la troisième section de ce chapitre à l'analyse d'un dossier de demande de crédit d'investissement, formulé en 2020 par l'entreprise X, spécialisée dans la fabrication d'aliments pour bétail.

Section 2 : Analyse d'un dossier de crédit d'investissement

L'octroi d'un crédit d'investissement repose sur une étude approfondie du dossier présenté par l'entreprise. Cette section vise à examiner concrètement les différentes étapes d'analyse suivies dans le traitement d'un dossier réel, en mettant en évidence les critères pris en compte par la banque. De la présentation initiale du projet à la décision finale de financement, chaque phase du processus permet d'évaluer la faisabilité, la rentabilité et les risques associés à l'opération envisagée. Ce travail d'analyse illustre le rôle stratégique que joue la banque dans l'accompagnement des projets d'investissement.

2.1 Présentation du projet

L'analyse d'un dossier de crédit d'investissement commence nécessairement par une présentation structurée du projet soumis à financement. Cette étape permet de contextualiser la demande de crédit, en apportant des informations essentielles sur le porteur de projet, la nature de l'investissement envisagé, ainsi que les caractéristiques juridiques, sectorielles et géographiques de l'entreprise concernée. Ces éléments initiaux sont indispensables pour comprendre les objectifs du projet et évaluer sa cohérence globale avant toute étude financière ou analyse du risque.

2.1.1 Identification du client

Le client étudié dans le cadre de ce dossier de crédit d'investissement est une **personne physique** exerçant son activité dans la **fabrication d'aliments de bétail**. L'entreprise est localisée dans le **village Kahra, commune de Freha**, où se trouvent à la fois le siège social et l'unité de production.

Cette entreprise est active depuis le **02 décembre 1997**, ce qui témoigne d'une certaine stabilité et d'une expérience significative dans son secteur. Elle est entrée en relation avec la BADR en date du **23 décembre 2020**, établissant ainsi une relation bancaire relativement récente avec l'établissement.

Son **capital social s'élève à 7 125 343 DA**, ce qui constitue une base financière modeste mais suffisante pour une entreprise individuelle évoluant dans le domaine agroalimentaire. À travers cette identification, il apparaît que le client combine ancienneté dans l'activité et ancrage local, ce qui peut être un atout dans l'évaluation de la solidité de la relation client-banque.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Tableau N°1 : Présentation de l'entreprise x

Forme juridique	Personne physique
Activité	Fabrication d'aliment de bétail
Adresse fiscale	Village KAHRA, commune FREHA
Localisation de l'unité	Village KAHRA, commune FREHA
Capital social	7 125 343 DA
Date d'entrée en relation	23/12/2020
Date de début d'activité	02/12/1997

Source : document interne de la BADR

2.1.2 Objectif du projet d'investissement

L'entreprise X a sollicité un financement auprès de la BADR dans le but de renforcer sa capacité de production dans le domaine de la fabrication d'aliment de bétail. Le projet porte sur l'acquisition d'une unité de production moderne ayant une capacité de **8 tonnes par heure (8 T/H)**, ainsi que l'achat d'un **groupe électrogène de 450 KVA**, avec une puissance de secours de **410 KVA**, destiné à sécuriser l'alimentation électrique du site en cas d'interruption du réseau.

Le **coût global de l'investissement** s'élève à **28 125 000,00 DA** toutes taxes comprises. La banque pourrait intervenir à hauteur de **70 %** de ce montant, soit un **concours bancaire de 19 087 500,00 DA**, remboursable sur une période de **9 ans**, dont **1 an de différé**.

Ce projet vise non seulement à **moderniser les moyens de production** et **accroître l'autonomie énergétique** de l'entreprise, mais aussi à améliorer sa performance opérationnelle et sa compétitivité sur le marché local. Il s'inscrit dans une dynamique d'investissement productif, soutenue par des incitations publiques.

En effet, le client bénéficie d'un **accord d'octroi des avantages de l'ANDI**, enregistré sous le **numéro 2021/15/0002/0 en date du 05/01/2021**, ce qui renforce la viabilité économique du projet. En garantie du crédit sollicité, une **caution hypothécaire** est proposée,

portant sur un terrain de **2 812 m²**, incluant les constructions existantes, situé sur le lieu d'implantation de l'activité. Ce bien, appartenant au père du promoteur, a été **expertisé à une valeur de 214 888 000,00 DA**, conformément au **rapport établi le 20/03/2021** par un expert assermenté.

2.2 Analyse financière

L'analyse financière constitue une étape déterminante dans l'évaluation d'un dossier de crédit d'investissement. Elle permet à la banque d'apprécier la situation économique actuelle du porteur de projet, la cohérence du plan de financement proposé ainsi que les perspectives de rentabilité à court et moyen terme. À travers cette analyse, il s'agit de mesurer la capacité réelle du client à supporter la dette et à honorer ses engagements. L'étude s'appuie sur les éléments comptables disponibles, les hypothèses de prévision, ainsi que les indicateurs de performance les plus pertinents.

2.2.1 Situation financière actuelle de l'entreprise

L'analyse de la situation financière actuelle de l'entreprise X constitue une étape préalable essentielle à l'octroi d'un crédit d'investissement. Elle permet à la banque d'évaluer la solidité économique du demandeur, sa capacité à honorer ses engagements futurs, ainsi que sa performance passée. Cette évaluation repose principalement sur l'exploitation des états financiers à savoir le bilan actif et le bilan passif qui donnent un aperçu synthétique du patrimoine, de la structure financière et des ressources mobilisables par l'entreprise au moment de la demande de financement.

2.2.1.1 Le bilan actif de l'entreprise x

Le tableau suivant retrace les éléments de l'actif de l'entreprise durant les années 2018, 2019 et 2020

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Tableau N°2 : Le bilan actif

Masses financières	2018	2019	2020
Actif non courant	9 126 430	6 929 843	5 294 839
Immobilisations nettes	9 126 430	6 929 843	5 294 839
Autres immobilisations	0	0	0
Actif courant	3 967 116	5 344 062	3 645 587
Stocks	456 000	1 126 934	905 271
Créances	1 269 773	1 202 073	1 069 879
Trésorerie active	2 241 343	3 015 055	1 670 437
Total	13 093 546	12 273 905	8 940 426

Source : document interne de la BADR

2.2.1.2 Le bilan passif de l'entreprise x

Le tableau suivant retrace les éléments de passif de l'entreprise durant les années 2018, 2019 et 2020

Tableau N°3 : Le bilan passif

Masses financières	2018	2019	2020
Capitaux permanents	11 024 038	10 974 116	7 667 621
Capitaux propres	7 424 038	7 374 116	7 667 621
Dont résultat	170 263	248 773	341 613
Passif non courant	3 600 000	3 600 000	0
Dettes à long et moyen terme	3 600 000	3 600 000	0

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Masses financières	2018	2019	2020
Passif courant	2 069 508	1 299 789	1 272 805
Dettes fournisseur	1 564 798	1 091 397	1 005 200
Trésorerie passive	0	0	0
Total	13 093 546	12 273 905	8 940 426

Source : document interne de la BADR

Interprétation des bilans de l'entreprise X (2018–2020)

L'analyse des bilans de l'entreprise X fait apparaître plusieurs évolutions pertinentes pour l'appréciation de sa situation financière au regard de sa demande de crédit d'investissement.

Du côté de l'**actif**, on observe une diminution progressive des **immobilisations nettes** entre 2018 et 2020, traduisant l'amortissement normal des équipements existants. Cette évolution met en évidence un **besoin de renouvellement du matériel de production**, ce qui justifie le recours à un financement bancaire pour moderniser l'outil de travail. Par ailleurs, la **baisse simultanée des stocks et de la trésorerie** en 2020 par rapport à 2019 témoigne d'un repli temporaire de l'activité, probablement lié à la crise sanitaire de la COVID-19. Ce contexte renforce l'enjeu d'un **investissement relanceur**, capable de réactiver la dynamique commerciale.

Concernant le **passif**, celui-ci reste dominé par les **capitaux propres** et les **dettes fournisseurs**, traduisant une structure financière encore stable. La disparition des **dettes à long terme en 2020** indique que l'entreprise a achevé le remboursement de ses engagements antérieurs, ce qui **libère sa capacité d'endettement** et constitue un argument favorable dans l'analyse de risque bancaire.

En résumé, l'exploitation des bilans met en évidence une entreprise ayant connu un ralentissement d'activité, mais disposant d'une base financière saine, sans surendettement. Ces éléments appuient la **pertinence d'un nouveau crédit d'investissement**, destiné à restaurer le potentiel productif et relancer la croissance de l'entreprise.

2.2.2 Rentabilité prévisionnelle

2.2.2.1 Compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel constitue un outil fondamental d'analyse permettant d'estimer la performance économique future du projet. Il regroupe l'ensemble des produits et des charges attendus sur une période donnée, et permet ainsi d'évaluer la capacité du projet à générer un résultat net positif. En établissant ces prévisions, l'entreprise anticipe l'évolution de son activité, tandis que la banque peut juger de la rentabilité attendue et du réalisme des hypothèses financières retenues.

Tableau N°4 : Compte du résultat prévisionnel

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
I - Production de l'exercice	5 070 000	/
II - Consommation de l'exercice	2 914 000	/
III - Valeur ajoutée de l'exploitation (I - II)	2 156 000	/
IV - Excédent brut d'exploitation	1 617 500	/
V - Résultat opérationnel	933 2972	/
VI - Résultat financier	-1 082 812	/
VII - Résultat ordinaire avant impôt (V + VI)	8 240 160	/
VIII - Résultats nets des actifs ordinaires	6 782 768	-1 457 392
IX - Résultat extraordinaire	0	0
X - Résultat net de l'exercice (VIII + IX)	6 782 768	-1 457 392

Source : document interne de la BADR

Interprétation du compte de résultat prévisionnel

Suivant le compte de résultat prévisionnel de l'entreprise X, le résultat net attendu au **31/12/2021** est estimé à **6 782 768 DA**, ce qui dénote une **amélioration significative par rapport à l'exercice précédent**, qui affichait un **résultat net déficitaire de -1 457 392 DA**.

Ce redressement traduit une anticipation de **hausse de la production** (estimée à plus de 5 millions de dinars), ainsi qu'un **maîtrise des charges de consommation**, permettant de dégager une **valeur ajoutée de 2 156 000 DA**. L'excédent brut d'exploitation, positif à **1 617 500 DA**, confirme une exploitation opérationnelle plus efficiente.

Cependant, le **résultat financier reste négatif** à hauteur de **-1 082 812 DA**, ce qui témoigne d'une **charge d'endettement non négligeable**. Malgré cela, le résultat ordinaire avant impôt reste positif à **8 240 160 DA**, traduisant la capacité de l'entreprise à générer un profit malgré les charges financières.

En conclusion, les prévisions pour l'année 2021 témoignent d'un **retour progressif à la rentabilité**, avec un **résultat net positif** prévu. Cette dynamique, si elle est confirmée, devrait renforcer la confiance de la banque dans la **viabilité du projet d'investissement** et la **capacité de remboursement de l'entreprise X**.

2.2.2.2 Évaluation du projet

Afin d'apprécier la viabilité économique du projet d'investissement étudié, il convient de procéder à une évaluation financière fondée sur des indicateurs classiques de rentabilité. Ces outils permettent d'analyser la capacité du projet à générer des flux financiers positifs, à couvrir l'investissement initial et à offrir un retour satisfaisant sur le capital investi. Les principaux indicateurs mobilisés sont la valeur actuelle nette (VAN), le délai de récupération comptable (DRA), l'indice de profitabilité (IP) et le taux de rendement interne (TRI). Leur interprétation permet à la banque de juger de l'opportunité du financement.

Compte du résultat previsionel.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Tableau N°5 : Compte du résultat prévisionnel

Libellé	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Production vendues (prestation de services)	50 700000	53 235000	55 896 750	58 691 587	61 626 166
Autres					
Total produits	50 700000	53 235000	55 896 750	58 691 587	61 626 166
Consommation de matière première	25 350000	26 617 500	27 984 375	29 345 793	30 813 083
Services extérieurs et autres consommations	25 350000	26 617 500	27 984 375	29 345 793	30 813 083
Charges de personnel	5 100 000	5 100 000	5 202 000	5 306 040	5 412 161
Charges sociales	1 785 000	1 785 000	1 820 700	1 857 114	1 894 256
TAP	507 000	532 350	558 967	586 915	616 261
Autres impôts et taxes	285 000	325 000	355 000	425 450	475 800
Impôts exigibles / résultat	1 457 392	1 713 492	1 775 503	1 968 275	2 117 595
Frais financiers / prêt bancaire	1 082 812	1 082 812	974 640	812 109	676 757
Frais divers	1 255 000	1 325 000	1 375 800	1 425 125	1 485 200
Dotation aux amortissements	4 560 082	4 560 082	4 560 082	4 560 082	4 563 445
Total charges	43 917 232	45 702 932	47 368 920	47 224 485	48 846 601
Résultat (bénéfice)	6 782 768	7 532 068	8 527 830	11 467 102	12 779 565
Cash-flow	11 342 796	12 092 096	13 087 850	14 170 641	15 143 010

Source : document interne de la BADR

Interprétation

Le compte de résultat prévisionnel de l'entreprise montre une tendance croissante de la production vendue, passant de 50,7 millions DA en année 1 à plus de 61 millions DA en année 5. Le résultat net (bénéfice) augmente aussi de manière progressive, ce qui traduit une amélioration de la rentabilité. Le cash flow croissant traduit également une capacité d'autofinancement favorable. Cependant, selon l'interprétation issue du mémoire Badr, malgré ces résultats prévisionnels, l'entreprise enregistre un déficit à court terme, ce qui pourrait traduire un décalage entre les prévisions et la réalité observée sur le terrain. Cela pourrait être lié à des investissements lourds ou à des charges financières importantes en début de période.

La somme des cash-flows actualisés

Tableau N°6 : La somme des cash-flows actualisés

	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05
Investissements	28 125 00	28 125 00	28 125 00	28 125 000	28 125 00
Cash-flow	11 342 96	12 092 096	13 087 50	14 170 641	15 143 010
Coefficient (08%)	0,925925926	0,85733882	0,793832421	0,735029853	0,680583197
Flux actualisés	10 502 88,89	10 367 23,32	10 389 57,30	10 415 44,17	10 360 78,16
Somme des cash-flows actualisés	105 025 8,89	20 869 12,21	31259 169,50	41 75 013,67	51 981 91,83

Source : établi par nous même a partir du tableau Nn°5

➤ La Valeur Actuelle Nette (VAN)

La Valeur Actuelle Nette (VAN) est un indicateur essentiel d'évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement. Elle permet de déterminer si les flux de trésorerie futurs générés par un projet, actualisés à un taux donné, sont suffisants pour couvrir le coût initial de l'investissement. En d'autres termes, la VAN mesure la richesse créée (ou détruite) par le projet. Une VAN positive indique un projet rentable, tandis qu'une VAN négative suggère une destruction de valeur.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Formule de la VAN :

$$VAN = \sum CF(1 + i)^{-n} - I_0$$

Avec :

- CF_t : Cash-flow prévisionnel de l'année t
- r : taux d'actualisation (ici, 8 %)
- t : année (de 1 à 5)
- I : coût initial de l'investissement

Calcul de la VAN

$VAN = \text{Somme des cash-flows actualisés} - \text{Investissement initial}$

$$VAN = 51981091,83 - 28125000 = 23856091,83 \text{ DA}$$

Interprétation

La VAN étant positive et significative (23 856 091,83 DA), cela signifie que le projet génère des flux de trésorerie supérieurs à son coût d'investissement initial, même après actualisation au taux de 8%. Il s'agit donc d'un projet rentable qui crée de la valeur pour l'entreprise X, ce qui constitue un indicateur favorable pour l'obtention du crédit bancaire demandé auprès de la BADR.

➤ Le Délai de Récupération Actualisé (DRA)

Le Délai de Récupération Actualisé (DRA) est un indicateur financier qui mesure le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

Formule de calcul

$$DRA = \text{Année du cumul inférieur} + \frac{\text{Montant de l'investissement} + \text{Cumul inférieur}}{\text{Cumul supérieur} + \text{Cumul inférieur}} \times 12$$

Application

$$\text{DRA} = 2\text{ans} + \frac{28125000 + 20869612,21}{31259169,50 + 20869612,21} \times 12$$

$$\text{DRA} = 2\text{ans} + 8\text{mois} + (0,28 \times 30\text{jours})$$

$$\text{DRA} = 2\text{ans} + 8\text{mois} + 11\text{jours}$$

Interprétation

Le projet permet de récupérer la totalité de l'investissement initial actualisé en 2 ans, 8 mois et 11 jours, ce qui reflète une excellente capacité de génération de cash-flows à court terme. Cela renforce la viabilité financière du projet, notamment dans un contexte bancaire où la rapidité de retour sur investissement constitue un critère clé d'acceptation du crédit.

➤ L'Indice de Profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité (IP) est un indicateur de performance financière qui mesure la rentabilité d'un investissement par rapport à son coût. Il s'exprime sous forme de ratio, en comparant la somme des flux de trésorerie actualisés à l'investissement initial.

Formule de calcul

$$\text{IP} = \frac{\text{Somme des flux de trésorerie actualisés}}{\text{Investissement initial}}$$

$$\text{IP} = \frac{51981091,83}{28125000,00} \approx 1,85$$

$$\text{IP} = 1,85$$

Interprétation

Un indice de profitabilité de 1,85 signifie que pour chaque dinar investi, le projet génère 1,85 DA de valeur actualisée. Étant supérieur à 1, cela confirme que le projet est rentable. Ce résultat est favorable du point de vue bancaire, car il témoigne de la capacité du projet à couvrir largement l'investissement initial tout en générant de la valeur ajoutée.

➤ Définition du TRI

Le TRI est le taux d'actualisation pour lequel la valeur actuelle nette (VAN) d'un projet est nulle. Il correspond donc au taux de rentabilité implicite du projet. Il est obtenu à partir de la formule suivante :

$$\text{TRI} = -I_0 + \sum CF(1 + t)^{-i} = 0$$

Avec :

- T = taux le plus bas (ici 34%) pour lequel la VAN est positive (VAN = 41319,56 DA)
- T = taux le plus élevé (ici 35%) pour lequel la VAN est négative (VAN = -125155,17 DA)

Donc :

$$\begin{aligned}\text{TRI} &= T_1 + [(T_2 - T_1) \times \text{VAN}_1] / (\text{VAN}_2 + \text{VAN}_1) \\ &= 34\% + [(35\% - 34\%) \times 41\,319,56] / (|-125\,155,17| + 41\,319,56) \\ &= 34\% + 0,77\% = 34,77\%\end{aligned}$$

$$\text{TRI} = 34,77\%$$

Interprétation

Le taux de rendement interne du projet est de 34,77%. Cela signifie que tant que le coût du capital ou le taux d'actualisation du projet est inférieur à 34,77%, le projet sera considéré comme rentable. Ce niveau de rentabilité est très satisfaisant pour un investissement bancaire.

2.2.3 Analyse des ratios financiers (solvabilité, liquidité, etc.)

L'analyse des ratios financiers permet d'évaluer la stabilité, la performance et la viabilité de l'entreprise à travers des indicateurs clés. Ces ratios offrent une vision synthétique de la situation financière de l'entreprise, notamment en matière de solvabilité à long terme, de liquidité à court terme et de structure du financement. Cette approche permet ainsi de mieux apprécier la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements, à financer son cycle d'exploitation et à soutenir un projet d'investissement dans de bonnes conditions.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

➤ Fonds de roulement net (FRN)

Le fonds de roulement net (FRN) représente l'excédent des ressources stables (capitaux propres et dettes à long et moyen terme) sur les emplois stables (actifs immobilisés). Il constitue un indicateur essentiel de la solidité financière à long terme de l'entreprise, traduisant sa capacité à couvrir ses investissements durables sans compromettre son cycle d'exploitation.

Formule de calcul

FRN = Capitaux permanents (fonds propres + dettes à long et moyen terme) – Actifs immobilisés

Tableau N°7: Le fonds de roulement net (FRN)

Désignation	2018	2019	2020
Capitaux permanents(1)	11 020 38	10 974 16	7 667 21
Actifs immobilisés (2)	9 126 30	6 929 43	5 294 39
FR = (1) – (2)	1 97 608	4 044 73	2 372782

Source : Réalisé à partir des documents de la BADR

Interprétation

Le fonds de roulement net est positif pour les trois années étudiées (2018, 2019 et 2020), ce qui signifie que l'entreprise dispose d'un excédent de ressources stables pour financer ses actifs immobilisés. Cela traduit un équilibre financier à long terme. Ce résultat est rassurant, car il montre que les ressources durables ne sont pas entièrement absorbées par les investissements fixes. L'entreprise dispose donc d'une marge de sécurité financière lui permettant de financer une partie de ses besoins en fonds de roulement ou de faire face à d'éventuels imprévus sans déséquilibrer sa structure financière.

➤ Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement (BFR) mesure le montant des ressources financières nécessaires pour couvrir le décalage entre les encaissements et les décaissements liés à l'exploitation. Il reflète le niveau de financement à mobiliser pour assurer la continuité de

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

l'activité courante de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les stocks, les créances clients et les dettes fournisseurs.

Formule de calcul

$BFR = \text{Actif circulant} - \text{Passif circulant}$

Tableau N°8 : Le besoin en fonds de roulement

Désignation	2018	2019	2020
Actif circulant	1 725 73	2 329 07	1 975 150
Passif circulant	2 069 08	1 299 89	1 272 805
BFR	-343 35	1 029 18	702 45

Source : Réalisé à partir des documents internes de la BADR

Interprétation

- **Pour l'année 2018**, le BFR est **négatif**, ce qui signifie que l'entreprise dégage suffisamment de ressources à court terme (notamment via ses dettes fournisseurs) pour financer son cycle d'exploitation. Cette situation est souvent favorable, surtout dans les activités nécessitant peu de stocks ou fonctionnant avec des délais fournisseurs plus longs que ceux des clients. Cela montre une bonne efficacité dans la gestion du fonds de roulement.
- **En 2019 et 2020**, le BFR devient **positif**, ce qui indique que les ressources d'exploitation (dettes fournisseurs) ne couvrent plus intégralement les besoins liés à l'activité (stocks et créances clients). L'entreprise doit alors mobiliser d'autres sources de financement, notamment son fonds de roulement net (FRN), pour financer son cycle d'exploitation.

Cette évolution, bien que normale en cas d'intensification de l'activité, nécessite une attention particulière. Un BFR en croissance peut révéler un allongement des délais de paiement des clients ou une augmentation des stocks, facteurs qui peuvent peser sur la trésorerie si mal maîtrisés.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

➤ Trésorerie nette (TN)

La trésorerie nette est un indicateur de la liquidité à très court terme d'une entreprise. Elle permet d'évaluer l'excédent ou le besoin de liquidité une fois pris en compte le financement du cycle d'exploitation. Elle reflète la différence entre les ressources stables disponibles (fonds de roulement net) et les besoins de financement à court terme (besoin en fonds de roulement).

Formule de calcul

$$TN = FRN - BFR$$

ou encore

$$TN = \text{Trésorerie active} - \text{Trésorerie passive}$$

Tableau N°9 : calcul de la trésorerie nette (TN)

Désignation	2018	2019	2020
FRN (1)	1 897 608	4 044 273	2 372 82
BFR (2)	-343 35	1 029 218	702 345
TN = (1 - 2)	2 241 43	3 015 055	1 670 37

Source : Réalisé à partir des documents internes de la BADR

Interprétation

La trésorerie nette (TN) est **positive** durant les trois années analysées (2018, 2019 et 2020). Cela signifie que l'entreprise dispose de ressources financières à court terme suffisantes pour couvrir ses besoins liés à l'exploitation. Autrement dit, son fonds de roulement excède le besoin en fonds de roulement.

Cette situation traduit un bon **équilibre financier à court terme**, illustrant la capacité de l'entreprise à faire face à des dépenses imprévues ou à des retards de paiement sans recourir à l'endettement bancaire de court terme. Une telle solidité financière témoigne également d'une **solvabilité satisfaisante**, ce qui renforce la confiance des partenaires financiers, notamment dans le cadre d'une demande de crédit d'investissement.

2.2.4 L'étude de la situation financière par la méthode des ratios

On peut classer les ratios suivant en deux catégories : les ratios de structure financière et les ratios de rentabilité

2.2.4.1 Ratios de structure

Les ratios de structure sont des indicateurs fondamentaux pour évaluer l'équilibre financier d'une entreprise. Ils permettent de mesurer la qualité des ressources utilisées pour financer les actifs, en particulier les immobilisations. Ces ratios traduisent la capacité de l'entreprise à assurer sa stabilité financière à long terme, en comparant la part des financements stables (capitaux propres et dettes à long terme) aux besoins durables (immobilisations).

Parmi les principaux ratios structurels, on distingue le **ratio de financement permanent**, le **ratio de financement propre**, et le **ratio d'indépendance financière**.

➤ Ratio de financement permanent (ratio de l'équilibre financier)

Ce ratio permet d'évaluer dans quelle mesure les ressources stables de l'entreprise couvrent ses immobilisations. Il se calcule selon la formule suivante :

$$R_f = \frac{\text{Fonds Permanents}}{\text{Actif immobilisé}}$$

Un ratio supérieur à 1 signifie que les ressources stables ne se contentent pas de financer les actifs immobilisés mais couvrent également une partie de l'actif circulant. Cela traduit l'existence d'un **fonds de roulement net (FRN) positif**, gage d'un bon équilibre financier.

Tableau N°10 : calcul du ratio de l'équilibre financier

Désignation	2018	2019	2020
Fonds permanents (1)	11 020 38	10 974 16	7 667 621
Actif immobilisé (2)	9 126 30	6 929 843	5 294 839
Rf = (1)/(2)	1,21	1,58	1,45

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents de la BADR

Interprétation

Le **ratio de financement permanent (Rf)** est **supérieur à 1** pour les trois exercices étudiés (2018, 2019 et 2020). Cela signifie que les ressources stables de l'entreprise (fonds propres et dettes à long terme) financent **l'intégralité des immobilisations** et couvrent même **une partie de l'actif circulant**. En d'autres termes, l'entreprise dispose d'un **fonds de roulement net positif**, ce qui reflète une **structure financière saine** et une **solvabilité stable** à long terme. Ce résultat est particulièrement rassurant pour les partenaires financiers, notamment dans un contexte de demande de crédit d'investissement.

➤ Ratio de financement propre

Le ratio de financement propre mesure la part des actifs immobilisés financée par les fonds propres de l'entreprise. Il permet d'évaluer la solidité financière d'une entreprise à long terme, en identifiant dans quelle mesure elle utilise ses ressources internes (capitaux propres) pour financer ses investissements durables.

Formule

$$R_2 = \frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Actif immobilisé}}$$

Ce ratio doit idéalement être supérieur ou égal à 1. Un ratio supérieur à 1 indique que l'entreprise peut financer la totalité de ses immobilisations avec ses propres capitaux, ce qui est signe d'autonomie financière.

Tableau N°11 : calcul du ratio de financement propre

Désignation	2018	2019	2020
Fonds propres (1)	7 424 038	7 374 16	7 667 21
Actif immobilisé (2)	9 126 430	6 929 843	5 294 839
$R_2 = (1)/(2)$	0,81	1,06	1,45

Source : Établi par nous-mêmes à partir des documents de la BADR

Interprétation

Pour l'année 2018, le ratio de financement propre est de 0,81, ce qui signifie que les fonds propres ne suffisent pas à financer entièrement les actifs immobilisés de l'entreprise. En revanche, en 2019 et 2020, ce ratio dépasse 1 (1,06 en 2019 et 1,45 en 2020), indiquant que l'entreprise parvient à financer la totalité de ses immobilisations par ses propres capitaux. Cette évolution positive traduit une amélioration de l'autonomie financière de l'entreprise, réduisant sa dépendance aux financements externes pour ses investissements durables.

➤ Ratio d'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière (aussi appelé ratio d'autonomie financière) évalue la part des capitaux permanents constituée de dettes à long et moyen terme. Il permet de mesurer la dépendance de l'entreprise aux financements extérieurs durables. Plus ce ratio est faible, plus l'entreprise est autonome financièrement, c'est-à-dire qu'elle finance ses investissements à long terme principalement par ses fonds propres.

Formule :

$$R_3 = \frac{\text{Dettes à long et moyen terme}}{\text{Capitaux permanents}}$$

Un ratio inférieur à 1 indique que les capitaux permanents (fonds propres + dettes durables) couvrent bien les dettes à long et moyen terme. Un ratio égal à 0 signifie qu'il n'y a plus de dettes à long terme.

Tableau N°12 : calcul du ratio d'autonomie financière

Désignation	2018	2019	2020
Dettes à long et moyen terme (1)	3 600 00	3 600 000	0
Capitaux permanents (2)	11 20 438	10 974 16	766 21
$R_3 = (1)/(2)$	0,33	0,33	0

Source: Établi par nous-mêmes à partir des documents de la BADR

Interprétation

Durant les années 2018 et 2019, le ratio R_3 est égal à 0,33, ce qui signifie que les dettes à long et moyen terme représentent 33 % des capitaux permanents. Cela montre que l'entreprise finance la majorité de ses investissements à long terme par ses fonds propres, ce qui est un bon indicateur d'autonomie financière. En 2020, ce ratio devient nul ($R_3 = 0$), ce qui indique que l'entreprise a remboursé toutes ses dettes à long et moyen terme, renforçant ainsi son indépendance financière.

2.2.4.2 Ratios de Rentabilité

On peut trouver : Ratio de la rentabilité économique et Ratio de rentabilité financière

➤ Ratio de la rentabilité économique

Le ratio de rentabilité économique permet d'évaluer l'efficacité globale de l'entreprise dans l'utilisation de ses actifs pour générer des profits. Il indique le rendement des ressources investies, indépendamment du mode de financement.

Formule :

$$R_1 = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Actif total}}$$

Tableau N°13 : calcul du ratio de la rentabilité économique

Désignation	2018	2019	2020
Résultat net (1)	170 62	248 75	341 17
Actif total (2)	13 093 46	12 273 905	8 940 426
R = (1) / (2)	0,013	0,020	0,03

Source : Établi par nous-mêmes à partir des documents transmis par la BADR

Interprétation

Nous constatons des résultats positifs durant les trois années étudiées (2018, 2019 et 2020), ce qui signifie que l'entreprise utilise efficacement ses actifs pour générer des profits. Cette progression régulière du ratio reflète une amélioration continue de la rentabilité

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

économique de l'entreprise. Elle peut être interprétée comme le signe d'une bonne gestion des ressources et d'une exploitation opérationnelle efficiente.

➤ **Ratio de la rentabilité financière**

Le ratio de la rentabilité financière permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir des capitaux propres investis. Il traduit la rentabilité des ressources apportées par les actionnaires.

Formule de calcul

$$R_2 = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Tableau N°14 : Calcul du ratio de la rentabilité financière

Désignation	2018	2019	2020
Résultat net (1)	170 62	248775	341617
Capitaux propres (2)	7 24 038	7 374116	7 667 21
R ₂ = (1)/(2)	0,02	0,03	0,04

Source : établi par nous-mêmes à partir des documents de la BADR

Interprétation

Le résultat est positif durant les trois années, ce qui signifie que l'entreprise est capable de générer des bénéfices importants par rapport aux capitaux propres investis. Cela reflète une gestion efficace et une bonne utilisation des fonds des actionnaires.

Pour une meilleure appréciation de la solidité financière du projet d'investissement, une analyse des SIG est indispensable. Ces derniers permettent de mesurer la rentabilité opérationnelle et globale de l'entreprise à travers une ventilation progressive des charges et produits. Ces derniers seront présentés dans le tableau suivant :

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Tableau N°15 : Soldes Intermédiaires de Gestion

Rubriques	2018 (V ₀)	2019 (V ₁)	Taux d'évolution	2020 (V)	Taux d'évolution
Chiffre d'affaires net	20 410 31	18 468 609	-10 %	17 574 686	-5 %
Marge brute	0	0	0 %	0	0 %
Production de l'exercice	20 10 331	18 68 609	-10 %	17 574 686	-5 %
Consommation machines et matières premières	14 855 964	12 312 06	-17 %	11 936 10	-3 %
Consommation de services	99 450	223 068	+124 %	179 157	-20 %
Valeur ajoutée	5 459 197	5 933 35	+9 %	5 459 319	-8 %
Excédent brut d'exploitation	1 801 10	2 452 128	+36 %	1 976 300	-19 %
Résultat opérationnel	175 17	248 75	+42 %	341 17	+37 %
Résultat financier	-4955	0	-100 %	0	0 %
Résultat ordinaire	170 62	248 75	+46 %	341 17	+37 %
Résultat extraordinaire	0	0	0 %	0	0 %
Résultat de l'exercice	170 262	248 75	+46 %	341 17	+37 %

Source : document interne de la BADR

Commentaires

À partir du tableau N°15, nous pouvons tirer les observations suivantes :

- Le chiffre d'affaires a diminué de 10 % en 2019 et de 5 % en 2020, principalement en raison de la crise sanitaire (COVID-19).
- La marge brute reste stable durant toutes les années.

- La production de l'exercice suit la même tendance que le chiffre d'affaires, enregistrant également des baisses de 10 % et 5 % sur les années 2019 et 2020 respectivement.
- La consommation de machines et matières premières diminue fortement en 2019 (-17 %), en raison de restrictions sur les importations, puis de manière plus modérée en 2020 (-3 %).
- La valeur ajoutée progresse de 9 % en 2019, avant de baisser de 8 % en 2020.
- L'excédent brut d'exploitation augmente fortement en 2019 (+36 %), puis diminue en 2020 (-19 %).
- Le résultat opérationnel progresse régulièrement sur les deux années (+42 % en 2019, +37 % en 2020).
- Le résultat financier devient nul dès 2019, traduisant un allègement de la charge financière ou une absence d'endettement coûteux.
- Les résultats ordinaire et de l'exercice suivent une évolution identique, avec des croissances respectives de 46 % et 37 % sur 2019 et 2020.

2.3 Compte rendu de visite

Le seize mars deux mille vingt et un à 10h30, une visite de terrain a été effectuée par le chargé de clientèle de la BADR dans le cadre de l'étude du dossier de crédit d'investissement présenté par l'entreprise X, implantée dans la commune de Freha. L'objectif de cette visite était de vérifier l'existence effective des installations déclarées par le promoteur.

Sur les lieux, il a été constaté la présence de quatre garages d'une superficie totale de 252 m², appartenant au père du promoteur, pris en location sur huit fermes. Ces structures abritent une unité de production d'aliments pour bétail d'une capacité opérationnelle allant de 30 quintaux à 4 quintaux par heure. L'unité était en pleine activité au moment de la visite. Le site comprenait également trois grands silos, ou tamis, d'une capacité respective de 220 tonnes, 120 tonnes et 160 tonnes, remplis de blé et d'orge. Une quantité de produits finis en vrac a également été constatée sur place.

Chapitre III : Étude de cas Le rôle de la BADR dans le financement des investissements

Ces installations sont érigées sur le premier terrain proposé en garantie, d'une superficie de 2 812 m², situé à proximité immédiate de l'unité de production. En complément, un second terrain d'une superficie de 1,05 hectare a été identifié à environ 100 mètres du site principal. Ce dernier abrite les habitations familiales du promoteur.

La visite s'est terminée à 12h. À noter que, suite à l'évaluation du terrain de 2 812 m², estimé à 21 488 000 DA, et couvrant suffisamment le montant du crédit sollicité, le promoteur a décidé d'annuler la mise en garantie du second terrain et de retenir uniquement la parcelle précitée comme garantie hypothécaire.

Conclusion du Chapitre III

L'analyse du dossier de crédit d'investissement présenté par l'entreprise X à la BADR a permis de mettre en évidence plusieurs éléments clés attestant de la viabilité et de la rentabilité du projet envisagé.

Sur le plan financier, l'étude des bilans a révélé un fonds de roulement net (FRN) positif sur les trois exercices analysés, indiquant que l'entreprise parvient à couvrir ses immobilisations avec ses ressources stables tout en finançant une partie de son cycle d'exploitation. Le besoin en fonds de roulement (BFR), bien que négatif en 2018 – traduisant un déséquilibre à court terme – est devenu positif en 2019 et 2020. Cela signifie que les ressources d'exploitation ne suffisent plus à couvrir les emplois d'exploitation, nécessitant l'intervention du fonds de roulement global pour équilibrer les besoins.

Par ailleurs, la trésorerie nette est restée positive durant les trois années, ce qui témoigne d'une gestion saine à très court terme et d'une capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations immédiates. Les ratios de rentabilité calculés confirment également une situation financière globalement satisfaisante et une solvabilité appréciable.

Enfin, l'évaluation prévisionnelle du projet à travers des indicateurs tels que la valeur actuelle nette (VAN), le délai de récupération actualisé (DRA), le taux de rendement interne (TRI) et l'indice de profitabilité (IP) a permis de conclure à une rentabilité économique favorable. Tous les indicateurs se sont révélés positifs, soutenant ainsi la faisabilité et l'intérêt du projet d'investissement soumis.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de ce travail de recherche portant sur le financement des projets d'investissement des entreprises par les banques, et plus spécifiquement à travers l'étude de cas de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), plusieurs constats peuvent être formulés.

L'investissement demeure un levier fondamental pour la croissance et la pérennité des entreprises, en leur permettant de moderniser leur outil de production, d'élargir leur capacité, de pénétrer de nouveaux marchés ou encore d'améliorer leur productivité. Toutefois, sa mise en œuvre nécessite des ressources financières conséquentes, que toutes les entreprises ne peuvent mobiliser par leurs seules capacités internes.

Dans ce contexte, le secteur bancaire joue un rôle central. Par l'octroi de crédits d'investissement, les banques permettent aux entreprises d'accéder à un financement structuré et adapté à leurs besoins. Elles ne se contentent pas de mettre à disposition des fonds, mais procèdent également à une analyse approfondie du projet, accompagnent le client dans la structuration financière, assurent le suivi post-octroi, et exigent des garanties pour limiter les risques. Le crédit bancaire apparaît ainsi non seulement comme une solution de financement, mais aussi comme un outil d'encadrement et de sécurisation des investissements.

À travers l'étude de cas de la BADR, nous avons pu constater l'importance de cette institution dans l'écosystème financier national, notamment en faveur du secteur agricole et des petites entreprises rurales. L'analyse du dossier réel de crédit d'investissement présenté dans notre étude a mis en évidence les différentes étapes du processus bancaire : de l'identification du besoin jusqu'à la décision finale de financement, en passant par l'analyse financière, l'évaluation des risques et le suivi du projet. Cette étude a permis d'illustrer concrètement le fonctionnement du crédit d'investissement et les critères sur lesquels repose la décision bancaire.

Cependant, l'accès au financement bancaire reste confronté à plusieurs défis. Parmi eux : les exigences de garanties élevées, la complexité administrative des démarches, la prudence des établissements bancaires dans le contexte économique actuel, et l'inadéquation parfois entre l'offre bancaire et les besoins spécifiques des entreprises. Ces contraintes limitent l'accès de nombreuses PME et porteurs de projets aux financements nécessaires à leur développement.

Pour pallier ces difficultés, il est indispensable d'envisager une approche plus inclusive et diversifiée du financement de l'investissement. Cela implique à la fois une modernisation des processus bancaires, un renforcement de la culture financière des porteurs de projets, mais aussi la mise en place de mécanismes complémentaires tels que les garanties publiques, les subventions ciblées, le leasing, ou encore le capital-investissement.

En conclusion, si le crédit bancaire constitue aujourd'hui la principale source de financement externe en Algérie, il est essentiel de poursuivre les efforts d'amélioration de son accessibilité, de sa souplesse et de son adéquation avec les besoins du tissu économique national. Une collaboration renforcée entre les banques, les pouvoirs publics et les entreprises est indispensable pour créer un environnement financier plus efficace, plus équitable et plus favorable au développement durable de l'investissement productif.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

1. Ouvrages et articles institutionnels

- **Banque CPA.** (2023). *Les garanties bancaires à l'international.*
- **Banque d'Algérie.** (2022). *Instruction n° 02-2022 du 28 juillet 2022 relative à la gestion des risques en matière de domiciliation des opérations de commerce extérieur.*
- **Banque d'Algérie.** (2023). *Bulletin statistique trimestriel n°63.*
- **Banque d'Algérie.** (2023). *Publications officielles : rapports annuels, bulletins statistiques et notes de conjoncture.*
- **Banque d'Algérie.** (2023). *Rapport annuel 2022 – Évolution économique et monétaire.*
- **Banque d'Algérie.** (2024). *Liste des banques et établissements financiers agréés en Algérie au 2 janvier 2025.*
- **Banque Centrale Populaire d'Algérie,** *Les garanties bancaires internationales – expose les pratiques de garanties réelles (hypothèque) et personnelles (cautionnement, garantie à première demande) utilisées par les banques, notamment les conditions exigées aux opérateurs résidents sur le commerce extérieur (turn0search1, turn0search10)*
- **Banque d'Algérie (2023),** Bulletin monétaire & financier, 1er semestre 2023.
- **Banque d'Algérie.** (2024). *Rapport annuel 2023.*
- **Banque d'Algérie.** (s.d.). *Histoire de la Banque.* <https://www.bank-of-algeria.dz>
- **Banque d'Algérie.** (s.d.). *Rôles et missions de la Banque d'Algérie.* <https://www.bank-of-algeria.dz>
- **GIE Monétique.** (2023). *Rapport d'activité 2023.* <https://www.giemonetique.dz>
- **GIE Monétique.** (2024). *Bilan des opérations de paiement électronique en 2023.*
- **GIE Monétique.** (2024). *Statistiques des cartes bancaires en Algérie.*

2. Textes juridiques et réglementaires

- **Ministère des Finances.** (2021). *Instruction relative au traitement des dossiers de crédit et aux conditions d'accueil et d'orientation de la clientèle bancaire.*
- **Ministère des Finances.** (2023). *Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire.*

3. Articles de presse et rapports

- **Algerie Eco.** (2024). *Algérie : 30,49 millions de la population est bancarisée.* <https://www.algerie-eco.com>
- **APS.** (2024, 11 janvier). *Le FGAR a accompagné plus de 380 projets en 2024.*
- **APS – Algérie Presse Service.** (2023). *Inclusion financière : 3,26 comptes bancaires actifs par adulte en 2022, selon la Banque d’Algérie.*
- **Financial Afrik.** (2024). *Algérie : Vers une finance verte et numérique ?*
- **Financial Afrik.** (2025). *Législation algérienne sur les PPP et intégration de technologies financières dans la régulation bancaire.*
- **TSA Algérie.** (2024). *Liste des banques et établissements financiers agréés en Algérie.* <https://www.tsa-algerie.dz>
- **Algeria Business** (2023), idem — chiffre le taux de bancarisation à 3,26 comptes par personne en âge de travailler en 2022, et mentionne qu’environ 57 % de la population adulte est exclue.
- **Algeria Invest** (8 février 2024), article sur l’encours global des dépôts et crédits – confirmation des montants
- **Algeria Invest** (mai 2025), même article : le projet de CBDC est en cours de préparation par le Gouvernement, avec pour objectif la transparence des transactions, la lutte contre l’économie informelle, et l’inclusion financière
- **APS & Ennahar** (2023) via loi 23 09, publiées au JO 43 : crée plusieurs comités spécialisés, notamment stabilité financière, gestion crises, crédit, pour renforcer le contrôle macro-prudentiel. (article web / JO n°43)
- **APS** (16 sept 2024), “E paiement : +57 % en 1er sem. 2024” – chiffre global des paiements électroniques
- **Agence Ecofin** (19 mars 2025), « L’instruction n° 02 25 pour les banques digitales détaille constitution, agrément et contrôle » — précise qu’elle couvre la présentation du projet, étude technico-éco, et dispositifs de gestion des risques
- **AL24 News** (2023) : la Banque d’Algérie modernise sa supervision avec une approche prospective basée sur les risques, évoquant la nécessité d’une autorité indépendante dédiée à la surveillance externe
- Article 1–3, JO n°8 (1993)
- Article 66, p. 10
- Article d’Africa Business Intelligence / El Moudjahid (déc. 2023) citant Ali Kahlane, consultant numérique : souligne la réticence au changement, le besoin de formation et les initiatives comme l’interopérabilité mobile et les campagnes de sensibilisation pour accompagner le personnel des banques. »
- **Chaou & Amitouche** (2018), *Évaluation du risque de crédit par la méthode de scoring (Cas CPA) : examine une étude empirique sur 307 entreprises clientes de la Banque*

Populaire d'Algérie, démontrant l'efficacité du scoring tout en soulignant les lacunes en TIC et formation.p.

4. Sources académiques

- **123dok.** (s.d.). *La politique monétaire et le système bancaire durant la période 1962–1989.*
- **ASJP.** (s.d.). *Le système bancaire algérien : Évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation.* Revue du Financier.
- **ASJP – CERIST Algérie.** (s.d.). *Le système bancaire algérien – historique et réformes.*
- **Bensaada, K.** (2022). *La gestion des risques bancaires en Algérie : Enjeux, limites et perspectives.* *Revue des Sciences Commerciales*, 21(2).
- **PNUD – Algérie.** (2023). *Financement du développement durable en Algérie.*
- **Sahli, S.** (2016). *Le scoring comme outil de gestion du risque de crédit en Algérie.* *Revue du Financier – ASJP.*
- **Zeroual, L.** (2023). *Digitalisation du secteur bancaire algérien : freins et leviers d'action.* *Revue Algérienne d'Économie et de Management*, Université de Tlemcen.

Liste des mémoires :

1. HOCINE Karima et IDARI Manel. Le financement des investissements des entreprises par le crédit bancaire (Cas de la BADR “Agence n°580 Tizi Ouzou). 2023/2024
2. AMRANE Salah et AKIF Salem. Le financement d'un projet d'investissement par les banques (Cas BADR Tizi Ouzou) 2022/2023

Autres :

- Chaou & Amitouche (2018), Évaluation du risque de crédit par la méthode de scoring (Cas CPA) : examine une étude empirique sur 307 entreprises clientes de la Banque Populaire d'Algérie, démontrant l'efficacité du scoring tout en soulignant les lacunes en TIC et formation.p.
- GIE Monétique (2023), Rapport annuel 2023, section “ Paiements électroniques ” – bilan du déploiement TPE et flux d'opérations p. 50–54
- Ibeghouchene & Mokrane (2022), “ Adoption et utilisation des paiements électroniques en Algérie ” – étude sur les freins et incitations p. 558.

- IMF Staff Report (2017), Selected Issues – Algeria (section sur les réformes du système financier): évoque l'utilisation des technologies de supervision (SupTech) et de conformité (RegTech) pour renforcer la surveillance financière du pays. p. 31–32
- Lamine Tarhlissia (2024), Scoring: Failure Risk Management Tool for SMEs in Algeria, ResearchGate – utilisation du scoring statistique (régression logistique) avec échantillon de 226 PME algériennes, cela illustre l'application des outils modernes de scoring au processus de crédit p. 1–2
- Legal Doctrine (24 octobre 2021), Le paysage bancaire en Algérie – cite la loi 90 10 établissant l'autonomie de la Banque d'Algérie (art. 91)
- Open Banking Nigeria (2024), Open banking in Algeria : indique qu'à ce stade l'open banking n'est pas encore réglementé, mais identifie un fort potentiel de croissance grâce à la pénétration mobile et internet, pouvant stimuler les fintech et l'inclusion financière
- Oxford Business Group (2018), Changing track: new strategy seeks to increase public spending and improve the investment climate – mentionne l'ébauche de la loi cadre PPP et le rôle du CNED-PPP dans la promotion d'un modèle d'investissement mixte infrastructure / service public.p. 95
- Samra Amrane & Ouahiba Damene (2023), FinTech Adoption in Algerian Banking Sector : décrit les limitations actuelles en matière de scoring, digitalisation incomplète, et déficit de compétences techniques.
- Vitamedz (22 février 2021), Les règles prudentielles réduisent l'impact de l'instruction Sellal sur les crédits aux PME — explique l'importance des comités de crédit et du suivi post-crédit via Centrale des risques, pour anticiper les défauts.
- World Bank (2022), Global Findex Database 2021 – Algeria – données p. 17 sur le taux de bancarisation p. 17

Annexes

Mr : XX
FABRICATION D'ALIMENT DE BETAIL
KAHRA Cne DE FREHA

ANNEXE : 01

A Monsieur le Directeur
de la banque algérienne de développement rurale
Agence azazga.

Objet : Demande de financement d'investissement

Monsieur ;

Nous avons l'honneur de venir respectueusement par la présente correspondance vous demander une escorte à la réalisation du projet d'investissement portant acquisition d'unité de production d'aliment de bétail granul auto 8T/H avec un groupe électrogène 450 KVA secours 410 KVA continu

Le montant du crédit sollicité auprès de votre établissement s'élève 19 687 500 DA pour une durée de cinq (09) année dont une (01) année de différée

Par ailleurs ; je met en hypothèque un terrain d'une superficie de 2812 m2 estimée à 10 240 000 DA plus une construction de 320m2 estimée à 11 248 000 DA ce qui donne un total à hypothéquer de 21 488 000 DA les deux biens sont situés au lieu dit ait m'hand commune de freha..

Je m'engage à respecter et à honorer mes engagements et délais de remboursement.

Dans l'attente d'une réponse favorable veuillez croire monsieur le directeur à l'expression de ma parfaite considération.

Freha LE ; 04-01- 2021

PIECES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER DE CREDIT :
CREDIT D'INVESTISSEMENT OU D'EXPLOITATION.

ANNEXE : 02

A) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES :

- Demande de crédit signée par une personne habilitée ;
- Copie dûment légalisée des statuts (pour les personnes morales) ;
- P.V délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts ;
- Copie dûment légalisée du registre de commerce ou toute autres documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (agrément, autorisation d'exploitations, carte fellah, carte d'artisan... etc) ;
- Copie dûment légalisée du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;
- Copie dûment légalisée de l'acte de propriété, de concession ou de bail des locaux professionnels.

B) DOCUMENTS COMPTABLES ET FISCAUX :

- Bilan et T.C.R. des trois (03) derniers exercices ;
- Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernées ;
- Bilans et T.C.R. prévisionnels ;
- Plan de financement et/ou de trésorerie ;
- Situations fiscales et parafiscales récentes ou échéanciers éventuels.

C) DOCUMENTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS :

- Étude technico-économique (en particulier pour les demandes d'investissement),
- Facture pro forma, devis, contrats des équipements à acquérir,
- Plan des charges, carnet de commandes, contrats, conventions, ...etc.

D) DIVERS:

- Avantages obtenus : ANDI, concessions, avantages liés à l'exportation,
- Tout document jugé utile par le client pour appuyer sa demande de financement,
- Tout document nécessité par la mise en place des dispositifs spécifiques.

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER DE CREDIT

ANNEXE : 03

..... le

Groupe Régional d'Exploitation de : Indice :

Agence Locale d'Exploitation de Indice :

 Reçu de : (1) Pour le compte de : (2)Nature du crédit sollicité Exploitation Investissement

Montant du crédit sollicité : DA.

Délai de réponse fixé pour le dossier :30 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs Agences 30 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs Régionaux 45 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs Centraux

Cher Client,

4

Le présent document vous permet de protester auprès de la Direction du Réseau d'Exploitation (DRE) en cas de non réception de la réponse de la Banque dans les délais fixés.

Fournisseurs de la Direction :

Télégramme : 021-98-92-04 Fax : 021-81-15-31

Il est précisé que les délais de réponse ne commencent à courir qu'à partir de la réception de l'intégralité des documents et informations réclamés (y compris les compléments).

L'accusé de réception ne vaut pas engagement, de quelque nature que ce soit, en matière d'octroi de crédit.

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

ANNEXE N° 8

PROCES VERBAL DU COMITE DE CREDIT

N° 01 DU 05/06/20 ANNEXE 804

POSITIONS DES COMPTES AU :

COMITE GRE BADR.

EMPRUNTEUR : COTE DE RISQUE

CODE ACTIVITE :
A LE Azogga 571 - N° COMPTE 00000

- Groupe d'affaires :
Site 1
Site 2

AUTORISATION PRECEDENTE			ENCOURS DES CREDITS		AUTORISATION SOLICITEE		
TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHANCE	TYPE DE CREDIT	MONTANT	TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHANCE
					EMT equipement	19285090	05 ans.

GARANTIES DETENUES EN PORTEFEUILLE

GARANTIES PROPOSEES :

hypothécaire

GARANTIES EXIGES

hypothécaire, nautissement, BPAMR.

DECISION / AVIS DU COMITE DE CREDIT

favorable.

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEXE : 06 « LETTRE D'ACCEPTATION »

- Agence domiciliaire : Azoga SFA
- Numéro du Compte client : 000 00
- Numéro de dossier : 01
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur : X
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter. Village KAPLA, Commune FREHA
- Activité : Fabrication d'aliment de Bétail.

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre Etablissement est disposé à vous octroyer le crédit suivant :

- Type de prêt : C.M.E
- Montant : 1 654 417 DA
- Taux : 5,5%
- Date limite d'utilisation : 12 mois
- Durée d'amortissement : 60 mois
- Période de différé (éventuel) :

Cependant, nous attirons votre aimable attention, sur le fait que ce crédit ne pourra connaître un début d'utilisation, que lorsque les réserves bloquantes, citées ci-dessous, auront été levées :

- Caution Hypothécaire d'un terrain d'une superficie de 2812 m².
- Expertisé par la SAE à 84 360 000,00 DA.
- Mobilisation en Cpts de l'apport personnel de 7 090 336,78 DA.
- Attestations fiscale et par fiscale et par fiscale récentes (opérés ou échéances).
- DPAMR (la fourrière des réceptions du matériels).
- Signature des conventions de prêt en langue étrangère et nationale.

Dans l'attente, de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

ANNEXE : 07

Sous réserves des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, tant qu'il sera débiteur en vertu de la présente convention, l'emprunteur s'engage à :

- a) ne constituer au profit d'autres créanciers sur ses biens présents ou futurs et jusqu'au remboursement effectif du prêt, aucune garantie sûreté ou engagement ayant pour effet de privilégier un autre créancier ;
- b) faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir et protéger sa capacité juridique, et ses moyens de production et/ou de services ;
- c) assurer son matériel mobilier et ses biens immobiliers et à maintenir cette assurance et à payer les primes stipulées au contrat ; en cas de sinistre, total ou partiel avant complète libération de l'emprunteur, la Banque exerce sur l'indemnité d'assurance les droits résultant à son profit conformément aux clauses prévues dans l'acte de garanties conclu en application de la présente convention.
- d) confier à la Banque l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé par le projet financé dès son entrée en production ou en service.

ARTICLE 14 : PENALITES DE RETARD

Tout retard dans le paiement des sommes dues par l'emprunteur entraînera, sans mise en demeure et à titre de pénalités, le prélèvement d'un intérêt de retard.

Le taux de pénalité de retard applicable est indiqué aux conditions particulières.

ARTICLE 15 : COMMISSIONS ET FRAIS

L'emprunteur s'engage à payer trimestriellement la commission d'engagement et les frais du dossier figurant aux conditions particulières.

ARTICLE 16 : REGLEMENT DE LITIGE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera, à défaut de règlement à l'amiable, porté devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 17 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile aux adresses respectives indiquées dans la présente convention.

Fait à le

LE DEBITEUR (1)

P/LA BANQUE

Signature et cachet

Signature et cachet

/

BADR

(1) la signature de l'emprunteur doit être précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
« CONVENTION DE PRET »

ANNEXE : 08

Entre les soussignés

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R), Société par actions, au capital de Trente Trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger sis 17, Boulevard Colonel Amirouche – désigné ci-après la banque, représenté par

d'une part

et

M (Nom, Prénom ou raison sociale, nature juridique selon le cas) désigné (e) ci – après l'emprunteur

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

I.1 OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Banque accorde à l'emprunteur désigné ci-dessus un prêt aux conditions particulières et générales ci-après définies

I. CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET

II. CONDITIONS GENERALES DU PRET

1.1.1 ARTICLE 1 : MONTANT DU PRET

La banque accorde par la présente convention à l'emprunteur un prêt dont le montant figure dans les conditions particulières

ANNEXE N° = BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
N° = 09

« LETTRE DE REFUS »

- Agence domiciliaire :
- Numéro du Compte client.....
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :
-
-
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
-
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le regret de vous informer que notre Etablissement n'a pas convenance à vous octroyer le crédit demandé pour les motifs ci-après :

-
-
-
-

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de nos services.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ANNEX N° 10

BILAN PREVISIONNEL ANNEE 2014

ACTIF	Montant Bruts	Amort/Prov	Net	PASSIF	Montants
NON COURANTS					
bilanation incorporelles				Capitaux propres	
bilanation corporelles				Capital emis	15 562 843
terres				Primes et reserves	
investissement corporelles	34 067 900	4 046 583	30 021 317	capital non appele	
EQUIPEMENTS	5 134 453	513 445	4 621 008	ecart d'evaluation	
autres immobilisations corporelles					
allocation encours				passifs non courants	
allocation financieres				Emprunt et dettes financiers	19 687 500
autres actifs financiers non courants				Autres dettes	
COURANTS				Provisions et produits constatés d'avance	
et encours	4 587 632		4 587 632		
et emplois assimilés				Passif courants	
debiteurs	3 874 125		3 874 125	Fournisseur et comptes rattachés	2 589 344
et assimilés	2 684 132		2 684 132	Impôts	1 875 422
titres et assimilés	2 458 740		2 458 740	Autres dettes	2 543 882
titres et autres actifs financiers				Tresorerie passifs	
titres	794 805		794 805		
GENERAL ACTIF				TOTAL DES COMPTES DU PASSIF	42 258 981
FAT (PERTI)				RESULTAT	6 782 768
GLE ACTIF	53 601 787	4 560 028	49 041 759	TOTAL GLE PASSIF	49 041 759

ANNEXE N° 11

BILAN PREVISIONNEL ANNEE 02

ACTIF	Montant Brut	Amort/Prov	Net	PASSIF	Montants
ACTIFS NON COURANTS					
immobilisation incorporelles				Capitaux propres	
immobilisation corporelles				Capital ermis	15 562 043
Terrains				Primes et réserves	
Batiments	34 067 900	9 063 166	25 004 734	Capital non appelé	
autres immobilisations corporelles	5 134 453	1 026 890	4 107 563	écart d'évaluation	
autres équipements				Passifs non courants	
immobilisation encours				Empunt et dettes financières	17 226 562
immobilisation financières				Autres dettes	
prêt et autres actifs financiers non courants				Provisions et produits constatés d'avance	
ACTIFS COURANTS					
Stocks et encours	5 248 754		5 248 754	Passif courants	
Créances et emplois assimilés	3 567 662		3 567 662	Fournisseur et comptes rattachés	3 047 858
Clients				Ingrédients	2 014 785
Autres débiteurs	4 510 364		4 510 364	Autres débiteurs	2 784 520
Invochs et assimilés	2 978 524		2 978 524	Tresorerie passifs	
Disponibilités et assimilés					
Emplacements et autres actifs financiers					
Tresorerie	1 761 036		1 761 036	TOTAL DES COMPTES DU PASSIF	40 636 568
TOTAL GENERAL ACTIF				RESULTAT	7 532 068
TOTAL GENERAL (PERTE)				TOTAL GLO. PASSIF	48 168 636
TOTAL GLO. ACTIF	57 266 692	9 120 056	48 146 636		

ANNEXE N° 42

BILAN PREVISIONNEL ANNEXE 03

ACTIF	Montant Bruts	Amort-Prov	Net	PASSIF	Montants
5 NON COURANTS					
bilisation incorporelles				Capitaux propres	
bilisation corporelles				Capital emis	15 562 843
ns				Primes et réserves	
ents				Capital non appelé	
Immobilisation corporelles:	34 067 900	12 139 749	21 928 151	écrit d'évaluation	
- équipements	5 134 453	1 540 335	3 594 118		
bilisation encours				Passifs non courants	
bilisation financières				Emprunt et dettes financières	14 765 626
Et autres actifs financiers non courants				Autres dettes	
5 COURANTS				Provisions et produits constaté d'avance	
- et encours	6 326 412		6 326 412		
es et emplois assimilés:				Passif courants	
- débiteurs	4 658 745		4 658 745	Fournisseur et comptes rattachés	3 548 752
s et assimilés	4 653 888		4 653 888	Impôts	3 514 802
ibilités et assimilés	5 458 745		5 458 745	Autres dettes	2 584 784
rents et autres actifs financiers				Tresorerie passifs	
erre	1 885 477		1 885 477		
GENERAL ACTIF				TOTAL DES COMPTES DU PASSIF	39 976 806
TAT (PERTE)				RESULTAT	8 527 730
GE. ACTIF	62 184 620	13 680 084	48 504 536	TOTAL GE. PASSIF	48 504 536

ANNEXE N° 13

BILAN PREVISIONNEL ANNEE 04

ACTIF		PASSIF		Montants
ACTIFS NON COURANTS	Montant Bruts	Amort/Prov	Net	
Immobilisation incorporelles				Capitaux propres
Immobilisation corporelles				Capital émis
Terrains				Primes et réserves
Batiments				Capital non appelé
Autres immobilisation corporelles	34 067 900	14 329 843	19 738 057	écart d'évaluation
Autres équipements	5 134 453	2 053 780	3 080 673	
Immobilisation en cours				Passifs non courants
Immobilisation financières				Emprunt et dettes financières
Autres et autres actifs financiers non courants				Autres dettes
ACTIFS COURANTS				Provisions et produits constatés d'avance
Stocks et encours	6 716 113		6 716 113	
Créances et emplois assimilés				Passif courant
Clients	5 854 788		5 854 788	Fournisseur et comptes rattachés
Autres débiteurs	4 587 458		4 587 458	Impôts
Impôts et assimilés	6 952 147		6 952 147	Autres dettes
Disponibilités et assimilés				Tresorerie passifs
Placements et autres actifs financiers				
Tresorerie	2 879 298		2 879 298	
TOTAL GENERAL ACTIF			2 879 298	TOTAL DES COMPTES DU PASSIF
RESULTAT (PERTE)				RESULTAT
TOTAL GÉN. ACTIF	66 192 157	16 383 633	49 808 524	TOTAL GÉN. PASSIF
				38 341 432
				11 467 102
				49 808 524

ANNEXE N° 44

BILAN PREVISIONNEL ANNÉE 5

ACTIF	Montant Bruts	Amort/Prov	Net	PASSIF	Montants
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisation incorporelles				Capitales propres	
Immobilisation corporelles				Capital émis	15 562 843
Terrains				Primes et réserves	
Bâtimens				Capital non appelé	
Autres immobilisation corporelles	34 067 900	16 129 843	17 888 057	écart d'évaluation	
autres équipements	5 134 453	2 567 225	2 567 228		
Immobilisation en cours				Passifs non courants	
Immobilisation financières				Emprunt et dettes financières	9 043 750
Autres et autres actifs financiers non courants				Autres dettes	
ACTIFS COURANTS				Provisions et produits constatés d'avance	
Stocks et encours	7 521 487		7 521 487		
Créances et emplois assimilés				Passif courants	
Clients	6 654 879		6 654 879	Fournisseur et comptes rattachés	3 181 546
Autres débiteurs	5 554 209		5 554 209	Impôts	4 289 745
Impôts et assimilés	6 844 257		6 844 257	Autres dettes	4 021 547
Disponibilités et assimilés				Treasury Passifs	
Placements et autres actifs financiers					
Treasury					
TOTAL GENERAL ACTIF	2 654 879		2 654 879		
RESULTAT (PERTE)				TOTAL DES COMPTES DU PASSIF	38 906 431
TOTAL GÉN. ACTIF	68 437 064	19 747 908	49 684 996	RESULTAT	12 779 565
				TOTAL GÉN. PASSIF	49 684 996

Table des Matières

Remerciement	
Dédicace	
Sommaire	
Introduction générale.....	1
Chapitre I : Le financement des investissements et le rôle du secteur bancaire	
Introduction.....	4
Section 1 : Définition et classification des investissements	5
1.1 Définition de l'investissement.....	5
1.2 Classification des investissements	6
1.2.1 Classification par nature.....	6
1.2.1.1 Les investissements corporels	6
1.2.1.2 Les investissements incorporels	7
1.2.1.3 Les investissements financiers	8
1.2.2 Classification par fonction	8
1.2.2.1 Les investissements de remplacement.....	9
1.2.2.2 Les investissements de capacité	10
1.2.2.3 Les investissements de productivité.....	11
1.2.3 Classification par durée	12
1.2.3.1 Investissements à court terme	12
1.2.3.2 Investissements à moyen terme	13
1.2.3.3 Investissements à long terme.....	14
Section 2 : Les sources de financement des investissements.....	15
2.1 L'autofinancement	16
2.2 Le financement externe	16
2.2.1 Le crédit bancaire	17

Table des Matières

2.2.2 Le crédit-bail (leasing).....	18
2.2.3 Les subventions et aides publiques	19
2.2.4 Le financement par augmentation de capital.....	20
Section 3 : Le rôle du secteur bancaire dans le financement des investissements	22
3.1 Une source essentielle de financement.....	22
3.2 L'analyse du projet et la gestion du risque.....	23
3.3 L'accompagnement bancaire dans la mise en œuvre du projet.....	25
3.3.1 Suivi de l'utilisation des fonds	25
3.3.2 Conseil financier et structuration	27
3.3.3 Orientation vers des dispositifs complémentaires	28
3.3.4 Renforcement de la relation de confiance	30
3.3.5 Suivi post-financement et évaluation	31
Conclusion du chapitre I	33

Chapitre 2 : Le financement bancaire en Algérie : cadre, défis et opportunités

Introduction.....	34
Section 1 : Présentation du système bancaire algérien	35
1.1 Historique et évolution	35
1.1.1 Période post-indépendance (1962–1990).....	36
1.1.2 Ordonnance n° 90-10 du 14 avril 1990).....	36
1.1.3 Libéralisation et diversification (2000–2020).....	37
1.1.4 Loi n° 23-09 du 21 juin 2023	37
1.2 Structure institutionnelle	38
1.2.1 Banque d'Algérie : rôle et missions	38
1.2.2 Banques commerciales : publiques, privées, étrangères	39
1.2.2.1 Banques publiques.....	39
1.2.2.2 Banques privées.....	39
1.2.2.3 Banques étrangères.....	39
1.2.3 Établissements financiers spécialisés	40

Table des Matières

1.3 Réseau et accessibilité	40
1.3.1 Densité et répartition des agences	41
1.3.2 Taux de bancarisation et inclusion financière	41
1.3.3 Infrastructure monétaire et paiements électroniques.....	42
1.3.3.1 Déploiement des terminaux de paiement électronique (TPE).....	42
1.3.3.2 Croissance des paiements électroniques	43
1.3.3.3 Paiements en ligne et mobile.....	43
1.3.3.4 Défis et perspectives.....	43
1.4 Indicateurs de santé du secteur bancaire	43
1.4.1 Encours de dépôts et crédits	44
1.4.1.1 Évolution des crédits à l'économie	44
1.4.1.2 Évolution des dépôts	44
1.4.1.3 Analyse.....	44
1.4.2 Rentabilité (ROE, ROA.....	45
1.4.2.1 Return on Equity (ROE.....	45
1.4.2.2 Return on Assets (ROA.....	45
1.4.2.3 Facteurs contributifs.....	45
1.4.3 Mécanismes de supervision et stabilité	46
Section 2 : Réglementation et dispositifs d'octroi de crédit	47
2.1 Cadre légal et réformes	47
2.1.1 Ordonnance N° 90-10 du 14 avril 1990	47
2.1.2 Loi N° 23-09 du 21 juin 2023	48
2.1.3 Convergence vers Bâle II/III (fonds propres, LCR, NSFR).....	49
2.1.3.1 Fonds propres	49
2.1.3.2 Ratios de liquidité.....	49
2.1.4 Circulaires et règlements d'application.....	49
2.1.4.1 Règlement N° 23-01 du 21 septembre 2023	50
2.1.4.2 Instruction N° 01-25.....	50
2.1.4.3 Instruction N° 02	50

Table des Matières

2.2 Gouvernance et supervision	50
2.2.1 Conseil de la Monnaie et du Crédit	51
2.2.2 Commission bancaire	51
2.2.3 Autorité de supervision indépendante	51
2.2.4 Comités spécialisés (crédit, stabilité, risques systémiques)	52
2.2.4.1 Comités de crédit	52
2.2.4.2 Comités de stabilité financière	52
2.2.4.3 Comités des risques systémiques	52
2.3 Processus d'octroi de crédit	53
2.3.1 Scoring et analyses financières	53
2.3.2 Exigences de garanties	54
2.3.3 Délais et coûts d'instruction	54
2.3.4 Décision et suivi post-crédit	55
Section 3 : Contraintes et opportunités du financement bancaire.....	56
3.1 Contraintes structurelles	56
3.1.1 Faible bancarisation et exclusion financière	56
3.1.2 Ratio élevé de créances douteuses	56
3.1.3 Exigences de garanties et lourdeur des procédures	57
3.2 Contraintes opérationnelles	58
3.2.1 Capacités de scoring et gestion du risque	58
3.2.2 Digitalisation inachevée	59
3.2.3 Ressources humaines et compétences	59
3.3 Opportunités de développement	60
3.3.1 Finance digitale et open banking	60
3.3.2 Finance verte et obligations ESG	60
3.3.3 Financement des PME/TPE via garanties publiques	61
3.4 Leviers stratégiques	62
3.4.1 Pilotage CBDC (Dinar Digital)	62
3.4.2 Suptech et regtech	62

3.4.3 Partenariats public-privé et multilatéraux	63
Conclusion du Chapitre II	65
Chapitre III : Étude de cas – Le rôle de la BADR dans le financement des investissements	
Introduction	66
Section 1 : Présentation de la BADR	67
1.1 Historique et évolution	67
1.2 Missions et objectifs de la BADR	69
1.2.1 Missions principales	69
1.2.1.1 Opérations bancaires classiques	69
1.2.1.2 Ouverture et gestion de comptes	69
1.2.1.3 Collecte de dépôts	70
1.2.1.4 Mobilisation de l'épargne	71
1.2.1.5 Soutien au développement du secteur agricole et rural	72
1.2.1.6 Contrôle des mouvements financiers des entreprises domiciliées	72
1.2.2 Objectifs stratégiques	73
1.2.2.1 Accès à des ressources optimisées et financement productif	73
1.2.2.2 Gestion rigoureuse de la trésorerie	74
1.2.2.3 Développement institutionnel harmonieux	75
1.2.2.4 Expansion du réseau bancaire	75
1.2.2.5 Satisfaction de la clientèle	76
1.2.2.6 Renforcement du recouvrement	77
1.3 Une offre variée et adaptée de produits de financement	77
1.3.1 Les crédits d'exploitation	77
1.3.2 Les crédits d'investissement	78
1.4 Présentation de l'organisme d'accueil	79
1.4.1 Le service Crédit et Commerce extérieur	80
1.4.2 Le service Animation commerciale	81
1.4.3 Le service Monétique et Moyens de paiement	82

Table des Matières

1.5 Les pièces constitutives d'un dossier de crédit d'investissement ou crédit d'exploitation	83
1.5.1 Documents administratifs et juridiques	83
1.5.2 Documents comptables et fiscaux	84
1.5.3 Documents économiques et financiers	84
1.5.4 Divers	84
1.6 Les garanties bloquantes	85
1.7 Les garanties non bloquantes	85
Section 2: Analyse d'un dossier de crédit d'investissement	86
2.1 Présentation du projet.....	86
2.1.1 Identification du client	86
2.1.2 Objectif du projet d'investissement.....	87
2.2 Analyse financière	88
2.2.1 Situation financière actuelle de l'entreprise	88
2.2.1.1 Le bilan actif de l'entreprise x	88
2.2.1.2 Le bilan passif de l'entreprise x	89
2.2.2 Rentabilité prévisionnelle	91
2.2.2.1 Compte de résultat prévisionnel.....	91
2.2.2.2 Évaluation du projet	92
2.2.3 Analyse des ratios financiers (solvabilité, liquidité, etc.)	97
2.2.4 L'étude de la situation financière par la méthode des ratios	101
2.2.4.1 Ratios de structure.....	101
2.2.4.2 Ratios de Rentabilité	104
2.3 Compte rendu de visite	107
Conclusion du chapitre III.....	109
Conclusion générale	110
Références bibliographiques	112

Annexes

Table des matières

Résumé :

Ce mémoire s'inscrit dans une réflexion sur le rôle des banques dans le financement des projets d'investissement des entreprises, en se focalisant sur le cas de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) à Tizi-Ouzou. Dans un contexte où l'investissement constitue un levier essentiel de croissance économique, les entreprises algériennes rencontrent encore de nombreuses difficultés pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

L'étude repose sur une double approche, théorique et pratique. La première partie explore les concepts clés liés à l'investissement, les différentes sources de financement, et le rôle structurant que joue le secteur bancaire. Elle met en lumière l'importance du crédit bancaire comme principale source de financement externe dans un pays où les marchés financiers sont encore peu développés. La seconde partie analyse le fonctionnement du système bancaire algérien, sa réglementation en matière d'octroi de crédit, ainsi que les contraintes qui pèsent sur l'accès au financement.

La partie pratique du mémoire est consacrée à l'analyse d'un cas réel de crédit d'investissement octroyé par la BADR à une entreprise locale. À travers l'étude détaillée du dossier de crédit, l'analyse financière de l'entreprise, l'évaluation des garanties proposées, et le calcul des indicateurs de rentabilité du projet, cette investigation permet de mieux comprendre les critères et les mécanismes mobilisés par la BADR pour accompagner les projets d'investissement. L'étude révèle également l'importance du suivi post-octroi, du conseil bancaire et des dispositifs complémentaires pour garantir la réussite des investissements financés.

Ce travail met en évidence le rôle central de la BADR en tant que partenaire de développement, capable d'apporter des solutions de financement adaptées aux spécificités des projets agricoles et ruraux. Il souligne aussi les limites du modèle actuel, notamment en termes de lourdeurs administratives, d'accès au crédit pour les PME, et de rigidité des exigences en matière de garanties. En conclusion, le mémoire insiste sur la nécessité de renforcer la coopération entre les entreprises et les banques, de diversifier les mécanismes de financement, et de moderniser les pratiques bancaires afin de soutenir durablement l'investissement productif en Algérie.

Thesis Abstract:

This thesis explores the role of banks in financing business investment projects, with a specific focus on the case of the Agricultural and Rural Development Bank (BADR) in Tizi-Ouzou. In a context where investment is a key driver of economic growth, Algerian businesses continue to face numerous challenges in securing the financial resources necessary to carry out their projects.

The study adopts both a theoretical and practical approach. The first part presents the key concepts related to investment, the various sources of financing, and the structural role played by the banking sector. It highlights the importance of bank credit as the main source of external financing in a country where financial markets are still underdeveloped. The second part analyzes the functioning of the Algerian banking system, its regulatory framework for credit allocation, and the constraints affecting access to financing.

The practical part of the thesis focuses on the analysis of a real case involving an investment loan granted by BADR to a local enterprise. Through a detailed study of the credit file, financial analysis of the enterprise, assessment of the proposed guarantees, and calculation of the project's profitability indicators, this investigation provides insights into the criteria and mechanisms used by BADR to support investment projects. It also emphasizes the importance of post-loan monitoring, banking advisory services, and complementary support mechanisms to ensure the success of funded investments.

This work highlights BADR's central role as a development partner, capable of offering tailored financing solutions for agricultural and rural-specific projects. It also points out the limitations of the current model, particularly in terms of administrative burdens, access to credit for SMEs, and the rigidity of collateral requirements. In conclusion, the thesis stresses the need to strengthen cooperation between businesses and banks, diversify financing instruments, and modernize banking practices to sustainably support productive investment in Algeria.

ملخص المذكرة:

تهدف هذه المذكرة إلى دراسة دور القطاع المصرفي في تمويل مشاريع الاستثمار الخاصة بالمؤسسات، مع التركيز على الحالة التطبيقية للبنك الفلاحي للتنمية الريفية (BADR) بولاية تيزي وزو. ففي سياق اقتصادي يعتبر فيه الاستثمار محركاً أساسياً للنمو، لا تزال المؤسسات الجزائرية تواجه صعوبات متعددة في تعبئة الموارد المالية اللازمة لتجسيد مشاريعها.

تتبنى هذه الدراسة منهجاً مزدوجاً نظرياً وتطبيقياً. يتناول الجزء الأول الجوانب المفاهيمية المتعلقة بالاستثمار، ومصادر تمويله، والدور الهيكلي الذي يلعبه النظام المصرفي. كما يبرز أهمية القروض البنكية كمصدر رئيسي للتمويل الخارجي، خاصة في ظل محدودية تطور الأسواق المالية في الجزائر. أما الجزء الثاني فيتناول الإطار المؤسسي والتنظيمي للنظام البنكي الجزائري، وآليات منح القروض، والتحديات التي تعيق ولوج المؤسسات إلى التمويل البنكي.

في الجزء التطبيقي، تم تحليل حالة واقعية تتعلق بمنح قرض استثماري من طرف بنك BADR لمؤسسة محلية. وقد شمل التحليل مختلف جوانب الملف، بدءاً من الوضعية المالية للمؤسسة، وتقييم الضمانات المقدمة، مروراً بحساب مؤشرات الجدوى والربحية الاقتصادية، وانتهاءً بتحليل المخاطر وشروط التمويل. كما تم التطرق إلى أهمية المتابعة بعد التمويل، والدور الاستشاري للبنك، وآليات الدعم المرافقة.

تُظهر هذه الدراسة الدور المحوري الذي يلعبه بنك BADR كشريك تنموي قادر على توفير حلول تمويلية مناسبة خاصة بالقطاع الفلاحي والريفي. لكنها في المقابل تسلط الضوء على بعض النقائص مثل الإجراءات الإدارية المعقدة، وصعوبة ولوج المؤسسات الصغيرة والمتوسطة إلى التمويل، وصرامة متطلبات الضمان. وتخلص الدراسة إلى ضرورة تطوير العلاقة بين المؤسسات والبنوك، وتوسيع أدوات التمويل، وتحديث الممارسات المصرفية لضمان دعم فعال ومستدام للاستثمار المنتج في الجزائر.